



## *Solidarité Femmes*

Centre d'accueil et d'hébergement pour femmes  
victimes de violences en particulier conjugales.

# **RAPPORT D'ACTIVITE 2019**

Association L'Escale-Solidarité Femmes  
6 Allée Frantz Fanon - 92230 Gennevilliers  
Tél. 01 47 33 09 53 - Fax 01 47 33 09 73

[lescale@lescale92.org](mailto:lescale@lescale92.org) - [www.lescale.asso.fr](http://www.lescale.asso.fr)



**L'Escale-Solidarité Femmes est membre de :**

**La Fédération Nationale Solidarité Femmes (FNSF)**



**L'Union Régionale Solidarité-Femmes Ile-de-France (URSF IDF)**



**du dispositif départemental Femmes Victimes de Violences 92 (FVV92)**

**Dont la ligne d'écoute des Hauts-de-Seine 01 47 91 48 44**



## Les activités de L'ESCALE-SOLIDARITE FEMMES ont été soutenues financièrement en 2019 par :

### Les services de l'Etat :

**Préfecture des Hauts-de-Seine, DRIHL 92, DDFE/DRDFE, DDCCS, Politique de la Ville, FIPD, La Cour d'Appel de Versailles, La CAF**



AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES



### L'Agence Régionale de Santé,



### Le Conseil Régional Ile de France,



### Le Conseil Départemental des Hauts-de-Seine,



**Les villes : Asnières-sur-seine, Clichy-la-Garenne, Colombes, Courbevoie, Gennevilliers, Nanterre, Rueil-Malmaison, Suresnes et Villeneuve la Garenne.**



### Les fondations : Elle's Angels, Femmes Huissières de France et RAJA



### Des donateurs et donatrices privé-e-s,

**Les activités de L'ESCALE-SOLIDARITE FEMMES  
ont été soutenues en 2019 par la mise à disposition de locaux  
pour les permanences décentralisées :**

**par les hôpitaux**

Louis Mourier à Colombes, Beaujon à Clichy la garenne,  
Max Fourestier à Nanterre, Hôpital Franco-Britannique,  
Hôpital Rives de Seine, Hôpital Foch à Suresnes

**Par les centres de santé**

Centre Municipale de la Santé d'Asnières,  
Centre de Santé Croix Rouge de Villeneuve la Garenne,

**Par la ville de Suresnes,**

la Maison pour la Vie Citoyenne et l'Accès au Droit



Centre de Santé Croix Rouge  
Villeneuve la Garenne

Centre Municipal de la Santé  
Asnières sur Seine



**Le Comité Départemental d'Equitation du 92 pour le financement  
des ateliers d'équithérapie**

HAUTS-DE-SEINE



**Des donateurs.rices :**

Le Conseil d'Administration, l'équipe professionnelle, les femmes victimes de violences accompagnées et hébergées et leurs enfants remercient les donateurs de produits, vêtements et jouets : les agents du centre administratif de la Préfecture de Nanterre, Féminité sans abri, le Commissariat de Clichy-la-Garenne, le magasin Body-shop de Villeneuve-la-Garenne et via la FNSF Zara et Etam.



# Sommaire

Historique .....	7
Objet et buts .....	8
Public et territoire .....	8
Les partenaires .....	9
L'Escale-Solidarité Femmes aujourd'hui c'est : .....	10
Nouveautés et chiffres 2019 .....	10
Principes d'intervention .....	11
<b>L'accompagnement spécifique .....</b>	<b>12</b>
Accompagnement social .....	12
Accompagnement juridique .....	13
<b>1 - SERVICE ACCUEIL .....</b>	<b>14</b>
<b>La ligne d'écoute FVV92 01 47 91 48 44 .....</b>	<b>14</b>
<b>Lieu d'écoute d'Accueil et d'Orientation et Accueil de jour .....</b>	<b>17</b>
Accueil individuel des femmes victimes de violence au siège de Gennevilliers : .....	18
Typologie des 250 nouvelles femmes suivies .....	20
Accueil individuel sur les permanences décentralisées en milieu hospitalier et médical .....	22
Accueil individuel à la permanence décentralisée de la Maison pour la Vie Citoyenne et l'Accès au Droit de Suresnes .....	25
Accueils collectifs au siège de l'association .....	26
Service de lutte contre la précarité .....	27
Permanence hébergement pour les mises en sécurité des femmes victimes de violences .....	31
Action Logement – Accueil de jour .....	34
La spécificité du suivi psychologique .....	34
Indicateurs qualitatifs .....	39
Domiciliation des femmes victimes de violences suivies et hébergées .....	39
<b>Dispositif Téléphone Grave Danger .....</b>	<b>40</b>
<b>Amélioration du parcours des femmes victimes de violences et du partenariat .....</b>	<b>43</b>
Formations et actions de sensibilisation : .....	43
Rencontres partenariales .....	46
<b>2 - LES DISPOSITIFS ET ACTIONS COMMUNS AUX DIFFERENTS SERVICES .....</b>	<b>49</b>
<b>Les actions collectives : outil privilégié de l'accompagnement des femmes victimes de violences .....</b>	<b>49</b>
Atelier cuisine (Accueil de jour) .....	49
Ateliers collectifs logement (Accueil de jour) .....	50
Atelier Théâtre (Hébergement) .....	50
Atelier Estime de soi : Formation à la prise de parole en public et à l'estime de soi, pour une meilleure intégration dans le monde professionnel (Hébergement) .....	52
Ateliers Justice : préparation aux audiences (LEAO) .....	52
Equithérapie (LEAO) .....	53
Stage d'auto-défense verbale et physique féministe (Hébergement) .....	53
Des actions ponctuelles .....	53
<b>Parentalité et ateliers à destination des enfants .....</b>	<b>54</b>
Ateliers parentalité (Hébergement et Accueil) .....	55
Accueils Enfants (LEAO) 2019 .....	56
Ateliers art thérapie pour enfants (Hébergement) .....	58
<b>Maintenance technique et intendance .....</b>	<b>59</b>

<b>3 - HEBERGEMENT .....</b>	<b>61</b>
BILAN GENERAL .....	62
<b>CHRS URGENCE .....</b>	<b>65</b>
<b>CHRS INSERTION .....</b>	<b>71</b>
<b>ALT/ Maison Communautaire .....</b>	<b>74</b>
<b>CHU ALTHO .....</b>	<b>78</b>
<b>4-RESIDENCE SOCIALE PENSION DE FAMILLE .....</b>	<b>82</b>
LES MOUVEMENTS DES RESIDENTES .....	82
LES FEMMES ACCUEILLIES .....	84
ACCOMPAGNEMENT ET ACTIVITES AVEC LES FEMMES .....	86
PROJETS 2020 .....	89
GESTION LOCATIVE .....	90
GESTION TECHNIQUE.....	90
<b>5- STATISTIQUES SUR LES VIOLENCES ET LEURS CONSEQUENCES POUR LES FEMMES SUIVIES ET HEBERGEES .....</b>	<b>91</b>
<b>6- PERSPECTIVES 2020 .....</b>	<b>94</b>
Balance ton rêve et le public, témoignages.....	95

# Historique

**1973** : A Gennevilliers, des femmes de la ville, infirmières, assistante sociale travaillant au centre médico-social, mères au foyer, directrice de crèche, conseillère d'orientation, se réunissent avec quelques médecins et créent une association pour la liberté de l'avortement et de la contraception : le MLAC.

**1981** : Des femmes du MLAC ouvrent une Maison des Femmes et fondent l'association non mixte : « Elles ouvrent la porte » qui s'adresse aux femmes du quartier dont certaines sont immigrées. La halte-garderie « Plein Grés » se crée en parallèle.

**1992** : « Elles ouvrent la porte » et « Plein Grés » se trouvant confrontées au manque de formation des femmes fondent l'association « Halte et Elles », centre de formation destiné aux femmes. Confrontées également au problème des violences faites aux femmes, « Elles ouvrent la porte » avec le soutien de « Plein Grés » crée l'association L'Escale. Une convention avec la DDASS est signée permettant l'ouverture de permanences d'accueil.

**1993** : L'Escale loue ses propres locaux. Elle adhère à la Fédération Nationale Solidarité Femmes.

**1994** : L'Escale a deux salariées et s'agrandit : 7 lits, 2 appartements pour l'hébergement de femmes victimes de violences.

**1999** : Création d'un CHRS de 12 places financées par la DDASS à l'époque, DRIHL aujourd'hui.

**2000** : **Ouverture du** dispositif départemental d'accueil « Femmes victimes de violences 92 (FVV92). L'Escale s'associe avec les associations Flora Tristan, Accueil Femmes en difficultés AFED92 et l'Association d'Aide aux Victimes d'Infractions Pénales ADAVIP92, pour ouvrir un numéro d'écoute départemental 01 47 91 48 44 et proposer aux femmes des permanences quotidiennes sans rendez-vous dans les 4 associations. Le financement est assuré par l'Etat et le Conseil Départemental 92.

**2003** : Création d'un nouveau centre d'hébergement « La Maison Communautaire » financé par le Conseil Départemental des Hauts-de-Seine -25 places en 2005 et 29 depuis 2014.

**2007** : À la suite d'un séminaire sur la problématique du relogement des femmes victimes de violences, organisé avec le Conseil Régional, L'Escale et le Relais de Sénart, la FNSF signe une convention avec le CRIF et l'AORIF permettant aux femmes hébergées ou suivies par le réseau Solidarité Femmes d'accéder à un logement.

**2011** : Ouverture d'une pension de famille non mixte pour femmes en précarité seules ou avec enfant, 24 places (17 femmes 7 enfants), financée par la DRIHL.

**2014** : **Après une** assemblée générale extraordinaire, l'association s'appelle désormais L'ESCALE-SOLIDARITE FEMMES.

**2015** : **Mise en place d'une** convention portant sur le repérage, la protection et l'orientation des femmes victimes de tous types de violences au sein des maternités du Nord des Hauts de seine en partenariat avec le Réseau Périnatal 92, les UMJ, l'ARS, l'Etat, la délégation au Droit des Femmes : Création de 3 permanences dans les hôpitaux Louis Mourier, Beaujon et Max Fourestier.

**2016** : Agrément par la DRIHL pour 40 places d'hébergement pour le dispositif CHU ALTHO (Hébergement d'urgence alternatif à l'hôtel) : ouverture progressive à partir de 2016 pour une finalisation en mai 2019.

La même année : L'Escale est chargée du suivi du dispositif Téléphone Grave Danger (TGD) par le parquet des Hauts-de-Seine. Convention avec le SIAO, L'Escale est évaluatrice des demandes d'hébergement pour les femmes victimes de violences du Nord des Hauts-de-Seine.

**2017** : Agrément pour la domiciliation par la DRIHL (possibilité pour les femmes d'être domiciliées à l'Escale)

**2018** : Modification des statuts de l'association.

# Objet et buts

Extrait des statuts votés en 2018 :

## Article 3 : Objet

L'association s'inscrit dans le mouvement féministe et humaniste et œuvre pour l'égalité entre les femmes et les hommes.

Elle analyse les violences dans un contexte d'inégalités et de discriminations à l'égard des femmes, les considère comme un grave phénomène sociétal et en informe les instances décisionnelles et politiques.

Les enfants qui accompagnent ces femmes sont considérés comme victimes.

L'association a pour objet de :

- Accueillir largement les femmes victimes de violence et leurs enfants
- Accueillir, soutenir et donner la parole aux femmes victimes de violence et à leurs enfants
- Mettre en œuvre tous les moyens favorisant leur sécurité
- Proposer un accompagnement spécifique favorisant l'insertion, l'autonomie, la solidarité entre femmes, la réflexion et l'action collective
- Organiser leur hébergement le cas échéant.

3.1 : Réaliser ou soutenir, par tout moyen à sa convenance, toutes les initiatives en faveur des droits des femmes et notamment :

Participer à des formations, informations et sensibilisations sur le sujet des violences faites aux femmes et veiller à la formation de ses salarié.e.s et des bénévoles membres de l'association

- Lutter contre la banalisation des violences sexistes pour susciter les prises de conscience individuelles et collectives et faire évoluer les mentalités et les comportements
- Être force de proposition auprès des instances politiques et des pouvoirs publics
- Assurer une fonction de vigilance réactive dans la défense des droits des femmes
- Développer activement un réseau partenarial
- Participer en qualité d'expert à des groupes de travail sur des thématiques relatives aux violences conjugales (exemple : les enfants victimes, les auteurs de violence...).

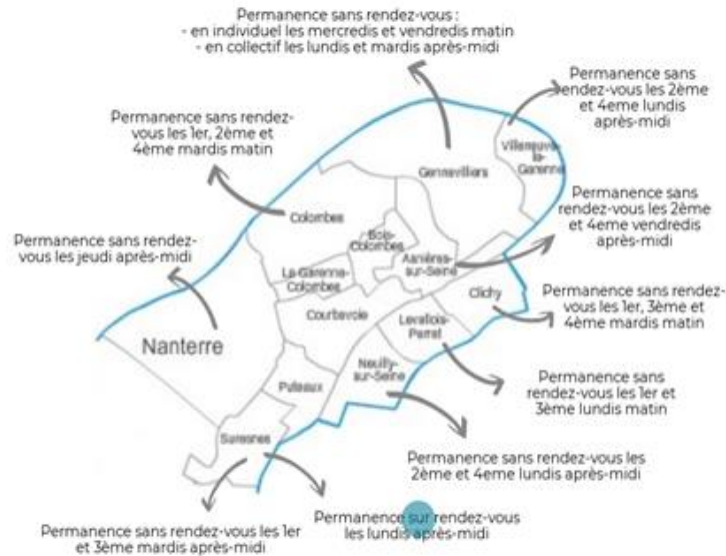
# Public et territoire

L'Escale-Solidarité Femmes accompagne et héberge des femmes victimes de toutes formes de violences principalement de la boucle Nord des Hauts de Seine mais aussi de toute la France si la femme est en danger dans son département. Elle bénéficie du réseau FNSF pour éloigner des femmes sur toute la France. Les femmes sont majoritairement victimes de violences conjugales et issues des quartiers défavorisés (ou bénéficiant des dispositifs « politique de la ville »).

Les actions de l'association s'adressent aussi aux partenaires (police, justice, associations, personnel de santé, travailleurs sociaux, etc.), susceptibles d'être en contact avec les familles concernées mais aussi à travers des actions de formation et de sensibilisation.

La sensibilisation des partenaires à tous les échelons du département, reste indispensable pour une meilleure compréhension, une meilleure prise en compte du phénomène et pour permettre aux femmes victimes de violences d'être accompagnées dans les meilleures conditions tout au long de leur parcours vers l'autonomie. L'Escale-Solidarité Femmes transmet son expérience et ses connaissances spécialisées et agit pour renforcer les actions partenariales dans le département et la région Ile de France.

### Territoire de la boucle nord des Hauts-de-Seine



Pour connaître les adresses et horaires des permanences,

contactez **L'Escale-Solidarité Femmes** au **01 47 33 09 53**



Vous pouvez aussi appeler la ligne d'écoute

**Femmes Victimes de Violences 92** au **01 47 91 48 44**

pour une écoute spécialisée, des conseils et des orientations.

## Les partenaires

L'ESCALE est membre de la Fédération Nationale Solidarité Femmes (FNSF), de l'URIOPSS, de la FNARS, de la FAS, et du GCSMS SIAO 92, du réseau Périnat 92.

Les partenaires sont :

Les associations du dispositif FVV92 : Flora Tristan, l'AFED92 et l'ADAVIP92

Le CIDFF

Le Parquet

La DDSP

Le CRIF dispositif relogement

Les communes

Les services de santé, de justice, de police, les SST, les CCAS, associations, centres de réinsertion professionnelle, avocats, antennes de justice, commissariats, Centres socio-culturels, etc.

Le Réseau Périnat92.

# L'Escale-Solidarité Femmes aujourd'hui c'est :

**Un conseil d'administration** composé de 13 membres dont 3 fondatrices de l'association :

Présidente : Hélène Gallais

Vice-présidente : Michelle Bonnaud

Trésorier : Thierry Bérenger

Vice-Trésorière : Ginette Fiquet

Secrétaire : Marie-Claire Loyat

Membres du Conseil d'Administration : Nicole Bouchel, Elodie Brouazin, Marcelle Chastanier, Chantal Léopold, Céline Ollien, Nayéguy Poty-Paquira, Isabelle Steyer et Michèle Thomas-Leroux

**Une équipe** comprenant au total 29 salarié.es au 31 décembre 2019 soit 25 équivalents temps plein, elle se répartit en 3 groupes sous la responsabilité de la Directrice :

- Une équipe spécialisée dans les violences faites aux femmes : 4 psychologues, 10 travailleuses sociales, 1 accueillante enfants, 1 référente violences et TGD, 1 écoutante, 2 cheffes de services,
- Une équipe administrative : 1 directrice administrative et financière, une secrétaire-comptable, une agent d'accueil-standardiste, une apprentie
- Une équipe technique : une maitresse de maison, un ouvrier d'entretien, une agent d'entretien.
- Des intervenantes extérieures pour certains ateliers, un bénévole pour l'atelier Théâtre, une bénévole pour l'accueil enfants.

L'équipe bénéficie d'une formation continue sur les violences notamment via la FNSF et les professionnelles spécialisées au sein de l'association, le plan de formation et les ½ journées de formation du dispositif FVV92.

En 2019 : il y a eu 5 départs, 2 créations de poste 1 AS sur le CHU ALTHO et 1 poste d'apprentie en comptabilité-gestion, 3 congés maternités, 8 embauches. L'association comme beaucoup d'autres a eu des problèmes pour recruter, au 31/12/2019 2 postes d'Assistante Sociale sont vacants.

3 stagiaires ont été accueillies en 2019 sur les services LEAO, CHU ALTHO et sur le pôle administratif.

**Un parc locatif** au 31/12/2019 composé de 25 appartements et 1 immeuble.

L'Escale est exclusivement locataire dans le parc social. 23 appartements sont loués pour l'hébergement en cohabitation et en diffus. De plus, 2 appartements sont loués pour l'accueil de jour et les bureaux des professionnelles du CHRS et l'équipe administrative. L'association est gestionnaire d'un immeuble pour la pension de famille qui propose du logement semi-autonome dans 17 studios.

L'association possède trois voitures et une fourgonnette.

## **Financement :**

L'association fonctionne grâce à 47 demandes de subventions sollicitant l'Etat, la Région Ile-de-France, le département des Hauts-de-Seine et les communes de la boucle Nord des Hauts de seine. 40 demandes ont pour objet le financement du service Accueil hors hébergement.

# Nouveautés et chiffres 2019

Les évènements ou nouveautés 2019 :

- Diagnostic Local d'Accompagnement
- Grenelle contre les violences
- Signature du 1er Contrat Local contre les violences sexistes et sexuelles à Suresnes
- Création des Pré-accueil au service Accueil (LEAO)

- Analyse de pratiques auprès de professionnels.les des Yvelines 78
- Immersion de salariées dans les commissariats
- Création de 8 places supplémentaires CHRS Urgence et Insertion financées par la DRIHL et ouverture de 5 places
- Ouverture de 16 places d'hébergement sur le dispositif CHU ALTHO, financées par la DRIHL
- Parentalité : changement d'intervenant, création d'un atelier pour le Lieu d'écoute, d'accueil et d'orientation (LEAO)
- Mise en place d'un réseau informatique
- Création d'un Compte Epargne Temps
- Mise en place du Comité Social Economique.

## Les chiffres 2019 :

**LEAO et accueil de jour : 3816 entretiens (2692 en 2018) soit une augmentation de 41%**

Ligne d'écoute départementale FVV92 : 540 appels

Permanences à Gennevilliers : 1492 entretiens dont 612 entretiens individuels psychologiques

TGD : 35 femmes suivies, 488 entretiens

Permanence hébergement : 353 demandes, 755 entretiens

Lutte contre la précarisation : 20 femmes suivies, 64 entretiens

Relogement : 35 femmes, 155 entretiens, 12 baux signés

Permanences décentralisées santé, Point Accès aux Droits : 230 femmes, 322 entretiens

Accueils collectifs : 104 pour 301 participantes

**Domiciliation** : 170 femmes, 1455 passages, 3801 lettres distribuées

**Actions de sensibilisation** : 16 actions auprès de 503 professionnel.le.s

**Actions grand public** : 14 actions auprès de 722 personnes

**Hébergement** : 301 personnes (118 femmes, 183 enfants) ; 34 716 nuitées

**Logement en Pension de famille** : 31 personnes (23 femmes, 8 enfants) ; 8490 nuitées

## Principes d'intervention

L'Escale-Solidarité Femmes analyse les violences faites aux femmes dans un contexte d'inégalités et de discriminations à l'égard des femmes. Elle considère qu'il s'agit d'un grave phénomène sociétal. Ainsi la violence conjugale ne relève pas de « relations passionnelles » entre un homme et une femme, ni d'une question individuelle liée à la psychologie "masculine" et "féminine".

Se positionner aux côtés des femmes, ce n'est pas être partisan, c'est lutter contre les inégalités dans les pratiques quotidiennes. Ceci implique une « non-neutralité » et exige de différencier la notion de « conflit de couple » de celle de « violence conjugale ». Les violences conjugales sont un délit qui exclut toute réponse impliquant une co-responsabilité de l'auteur et de la victime. A proscrire donc la médiation pénale, la médiation familiale ou les approches systémiques utilisées en psychiatrie.

L'Escale-Solidarité Femmes considère qu'elle doit prendre en charge les enfants qui sont des victimes des violences conjugales. Qu'ils soient victimes de maltraitance directe, qu'ils vivent dans un contexte, ou comme témoins des violences, ils présentent les mêmes traumatismes que leur mère et pourront présenter plus tard des signes de souffrance psychique. L'exercice de l'autorité parentale des auteurs de violences

devrait être limité au moins durant une période, dans l'intérêt des enfants et pour garantir leur protection et celle de leurs mères.

Du fait des violences subies, les femmes expriment très souvent le souhait de ne pas être mélangées à d'autres publics, au moins le temps de la mise en sécurité et de la reconstruction, d'où l'importance de structures d'accueil et d'hébergement dédiées et sécurisées. Anonymat et confidentialité sont donc nécessaires dans les situations de violences en particulier lors de l'hébergement.

L'Escale-Solidarité Femmes s'intéresse aussi bien entendu à la question des auteurs de violences depuis 1990, en lien avec les différents partenaires en charge de leur suivi socio-judiciaire. La priorité doit rester la sanction pénale, encore difficile à obtenir. Mais la Fédération Nationale Solidarité Femmes lutte aussi pour que les sanctions prennent sens, soient éducatives dans le cadre de programmes de responsabilisation et que les comportements changent. La FNSF a élaboré un guide de principes d'intervention auprès des auteurs, qui préconise des équipes et des directions totalement différenciées de celles des victimes.

L'Escale-Solidarité Femmes vise la prévention des difficultés graves induites par la violence. Elle s'appuie sur l'analyse de genre en apportant aux femmes une réflexion sur leur statut de femmes, ayant des droits dans la société et sur la déconstruction des stéréotypes sexués.

## L'accompagnement spécifique

L'accueil des femmes victimes de toutes formes de violences est inconditionnel. Les violences subies doivent être récentes ou encore présentes.

Toutes les femmes bénéficient d'un suivi psychologique, juridique et social leur permettant de réaliser un travail d'élaboration autour de leur parcours de violence. Elles trouvent à L'Escale une équipe pluridisciplinaire expérimentée et formée sur cette question et qui bénéficie des échanges avec le réseau de la Fédération Nationale Solidarité Femmes et de son expérience.

Le cadre proposé a pour principale fonction de servir de support à des représentations (de soi, du couple, de l'image de la femme ...) de permettre leur émergence, d'imaginer et d'élaborer avec les femmes des stratégies de changement.

L'Escale les accompagne pendant toute la durée des procédures judiciaires. L'association s'appuie aussi sur le réseau des avocats du barreau des Hauts-de-Seine, les Maisons de Justice et du Droit et pour les situations complexes sur les associations disposant de services juridiques. Elle propose une recherche d'hébergement face à des situations particulièrement graves, notamment lorsque la vie de la personne est en danger et qu'un départ immédiat s'impose.

L'accompagnement se fait avec les demandes de la femme et avec sa temporalité. L'objectif est une reconstruction après les traumatismes vécus. Il diminue le parcours de violence en apportant une réponse spécifique et adaptée. Il évite aussi la multiplication des démarches avec des orientations pertinentes vers les services concernés. Il s'agit également de travailler en partenariat avec les différentes institutions, les acteurs sociaux chargés de la protection de l'enfance et les associations.

Accompagner une femme vers la sortie des violences c'est aussi sortir les enfants de ce contexte, éviter un phénomène de répétition.

## Accompagnement social

L'Escale fait un accompagnement social spécifique aux violences et a besoin des partenaires (SST, CCAS, associations...) pour faire évoluer la situation des femmes. Cependant la femme isolée, maintenue ignorante de ses droits, contrôlée, n'a souvent pas accès à ces ressources, voire a été maintenue volontairement par l'auteur des violences en situation irrégulière ou ignorante de ses droits personnels. Un travail social s'amorce donc avec les partenaires.

## Accompagnement juridique

L'Escale soutient les femmes pendant toute la durée des procédures judiciaires, souvent longues, angoissantes voire décourageantes. Outre le dispositif Femmes Victimes de Violences 92, lieu d'échanges et de partenariat, L'Escale s'appuie sur les réseaux associatifs, les avocats du barreau des Hauts-de-Seine ou les maisons de justice et du droit et les CIDFF. L'association peut aussi être amenée à accompagner les femmes durant leurs dépôts de plainte dans les commissariats, pour l'obtention de documents ou d'aide juridictionnelle ou financière dans les administrations concernées (sécurité sociale, CAF, mairies...).

L'Escale, comme la FNSF, a toujours été opposée à la médiation pénale, qui ne saurait constituer une réponse satisfaisante aux situations de violences. Elle met d'une part sur le même plan, l'auteur et la victime et d'autre part, de la violence conjugale résulte une situation d'emprise dans laquelle les femmes en proie à la peur et au contrôle sont rarement en mesure de s'exprimer lors d'une médiation pénale.

Les femmes sont souvent dans l'ignorance de leurs droits. Elles en sont informées lors des entretiens, et, soutenues, elles entament alors des démarches (mains courantes, plaintes). Elles saisissent la justice pour les procédures civiles (Ordonnance de protection, divorce, garde des enfants). Elles se font assister par un avocat pour les procédures civiles et pénales avec notamment des demandes d'aide juridictionnelle ou d'aide financière grâce à « Atout cœur Axa » pour payer les frais d'avocats. Les femmes sortent de l'isolement et sont soutenues pour leurs démarches juridiques qui sont souvent longues et éprouvantes. Elles peuvent être préparées aux audiences en participant aux ateliers justice.

Dans ce contexte, l'ESCALE cherche à offrir un cadre accueillant, rassurant, contenant, en réponse à une personne qui a subi des événements traumatiques, une effraction psychique, une atteinte à son intégrité physique et psychologique.

### **Soutien financier pour les actions en justice :**

#### **- la Fondation Axa-Atout Cœur**

Les femmes accompagnées et hébergées par L'Escale peuvent bénéficier, sous conditions, d'une prise en charge des honoraires de leur avocat notamment quand la femme n'est pas en situation régulière et ne peut pas bénéficier de l'Aide Juridictionnelle. Ceci est possible grâce à la fondation AXA- Atout Cœur.

**En 2019, les honoraires des avocats de 10 femmes ont été pris en charge pour des procédures civiles et pénales.**

#### **- l'association Huissières de France.**

La FNSF a développé un partenariat avec l'association Femmes huissières de France, qui regroupe 500 femmes huissières sur 1000. Ce partenariat vise à des orientations mutuelles. Les femmes accompagnées par les associations de la FNSF peuvent bénéficier de l'intervention des huissières pour des constats, sommations, assignations, significations, recouvrement des pensions alimentaires. Les prestations peuvent en fonction des ressources des femmes être gratuites ou à tarif réduit. **En 2019, 3 femmes suivies par L'Escale ont bénéficié d'actes d'Huissières de France gratuitement pour des assignations.**

Enfin en 2019, L'Escale-Solidarité Femmes s'est investie dans un Diagnostic Local d'Accompagnement (DLA) financé en partie par le Conseil Départemental, afin de travailler sur ses objectifs et d'adapter ses structures à l'augmentation du nombre de places d'accueil et d'hébergement.

# 1 - Service ACCUEIL

La ligne d'écoute FVV92 01 47 91 48 44

La ligne d'écoute du dispositif départemental Femmes Victimes de Violences 92 est ouverte du lundi au vendredi de 9h30 à 17h30. Cette ligne est à destination des femmes victimes de violences, de leurs proches et des professionnel.les confrontés.ées à une situation de violences.

L'écoute téléphonique est destinée à apporter les informations, les conseils et l'orientation nécessaires. Elle est attentive, empathique mais non directive, et respectueuse des origines, convictions et comportements. Anonyme et confidentielle, elle est indispensable aux femmes séquestrées, sous contrôle ou qui craignent d'être stigmatisées.

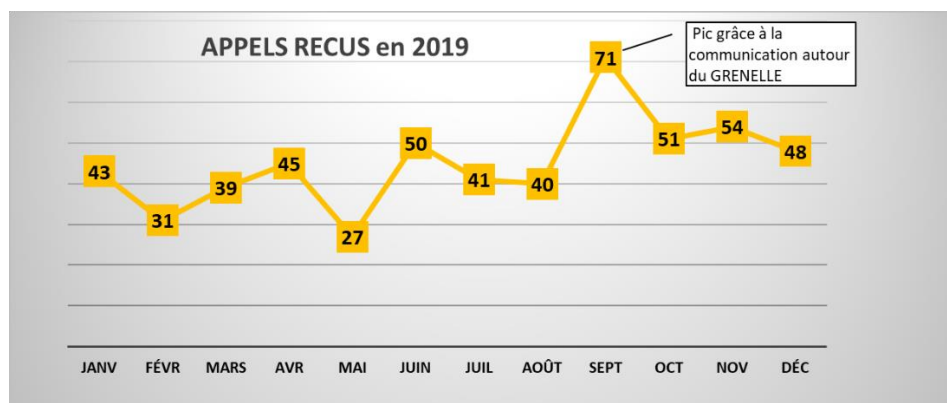
L'écoute autorise une plus grande liberté de parole en particulier lorsque la femme ne se sent pas prête à affronter un face-à-face dans l'immédiat. La personne sort ainsi de l'isolement, desserre son angoisse, et y voit plus clair dans une perspective de prise de décision ultérieure. Après évaluation de sa situation, elle peut ainsi être orientée en priorité vers les services sociaux, de santé, de justice, de police ou de gendarmerie (plaintes).

Une rencontre est systématiquement proposée vers une des 4 associations du FVV 92 afin de permettre à chaque femme de bénéficier d'un soutien psychologique, de conseils et d'information sur leurs droits. Les femmes peuvent être reçues le jour même ou le lendemain dans les différentes permanences des associations.

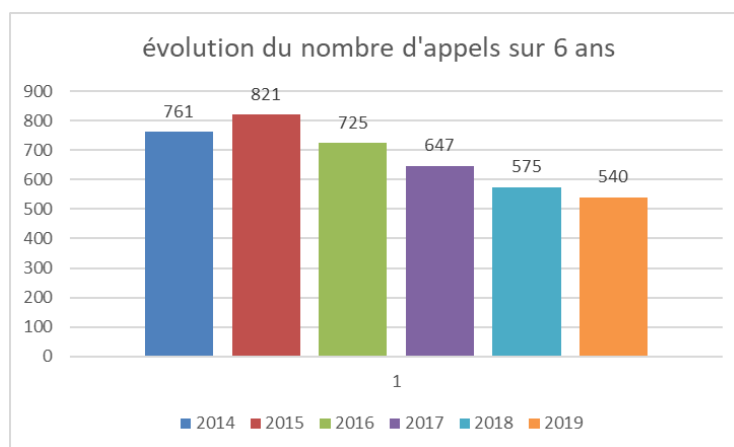
L'Escale-Solidarité Femmes partage à mi-temps le temps d'écoute avec l'association Flora Tristan. Un rapport d'activités regroupant les activités des 4 associations du dispositif FVV92 est réalisé indépendamment chaque année.

*Les chiffres ci-dessous concernent les appels reçus sur le numéro FVV (01.47.91.48.44) sur les plages horaires de L'Escale-Solidarité Femmes.*

**Nombre d'appels reçus en 2019 : 540**



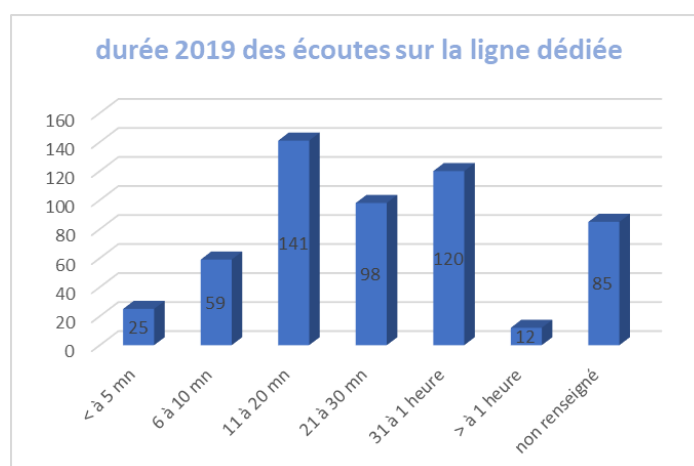
Le nombre d'appels est en baisse depuis 2015. Forte de cette constatation, et afin de soutenir l'information auprès du public potentiel, lors de l'envoi des rapports d'activités en juin il a été demandé aux maires, aux directeurs des CCAS de diffuser ce numéro d'écoute auprès de leurs professionnel.les et publics.



Il est urgent de faire une campagne de communication pour la ligne d'écoute départementale. Il faut rendre ce numéro visible notamment sur les panneaux lumineux de communication des communes mais aussi dans tous les magazines communaux ainsi que dans les lieux publics et les services publics.

### Analyse des appels :

Grâce à la base de données SIMONE mise en place en 2019, une analyse des durées des appels est possible. Il est important de rappeler que sur cette ligne d'écoute, les femmes ne sont pas questionnées sur leur situation par exemple une femme qui ne donne pas son âge dans son récit ne sera pas questionnée sur celui-ci.



La durée moyenne d'une écoute est de 32 minutes. 50,55% des appels ont duré plus de 20 minutes.

### Les personnes qui appellent :

- Sont orientées vers ce numéro à 24% par les partenaires locaux (SST, CCAS, professionnels de la santé, police,) également à 24% après un appel au 3919 ; 10% ont le numéro par des associations et 14% grâce aux supports médiatiques. Nous n'avons pas l'information pour 34% des appels.
- Sont à 87% des femmes victimes, 8 % de l'entourage de la victime (famille, amis, voisins) et 5% des professionnel.les en lien avec une problématique de violences faites aux femmes.

### Les femmes victimes sont :

- Sont à 48% mariées et à 15% en situation de vie maritale, 10% sont célibataires. 22% sont séparées (divorcées, dé-pacsées ou séparées). En effet, les violences ne s'arrêtent pas avec la séparation.

- 59% vivent toujours avec l'auteur des violences quand elles appellent ; 41% sont parties récemment ou depuis plusieurs mois mais sont souvent toujours en danger ou en recherche de solutions
- 44% des femmes ont entre 31 et 40 ans
- 41% des femmes ont au moins 1 enfant
- 74% sont à leur domicile quand elles appellent ; 20% sont parties et hébergées (115, amis, famille) et pour 7% nous n'avons pas l'information
- 58% ont un emploi.

**92% des appels concernent des violences conjugales**, 3 % des violences intra-familiales, 2% des agressions sexuelles et les autres appels sont hors dispositif.

Une femme est souvent victime de plusieurs types de violences et elles ont abordé à 44% les violences psychologiques, à 39% les violences physiques, 14% des violences économiques et administratives et 4% les violences sexuelles qui ne sont que rarement révélées ou abordées. Les violences psychologiques sont pour la première fois supérieures aux violences physiques. Les violences sexuelles sont aussi plus abordées que les autres années.

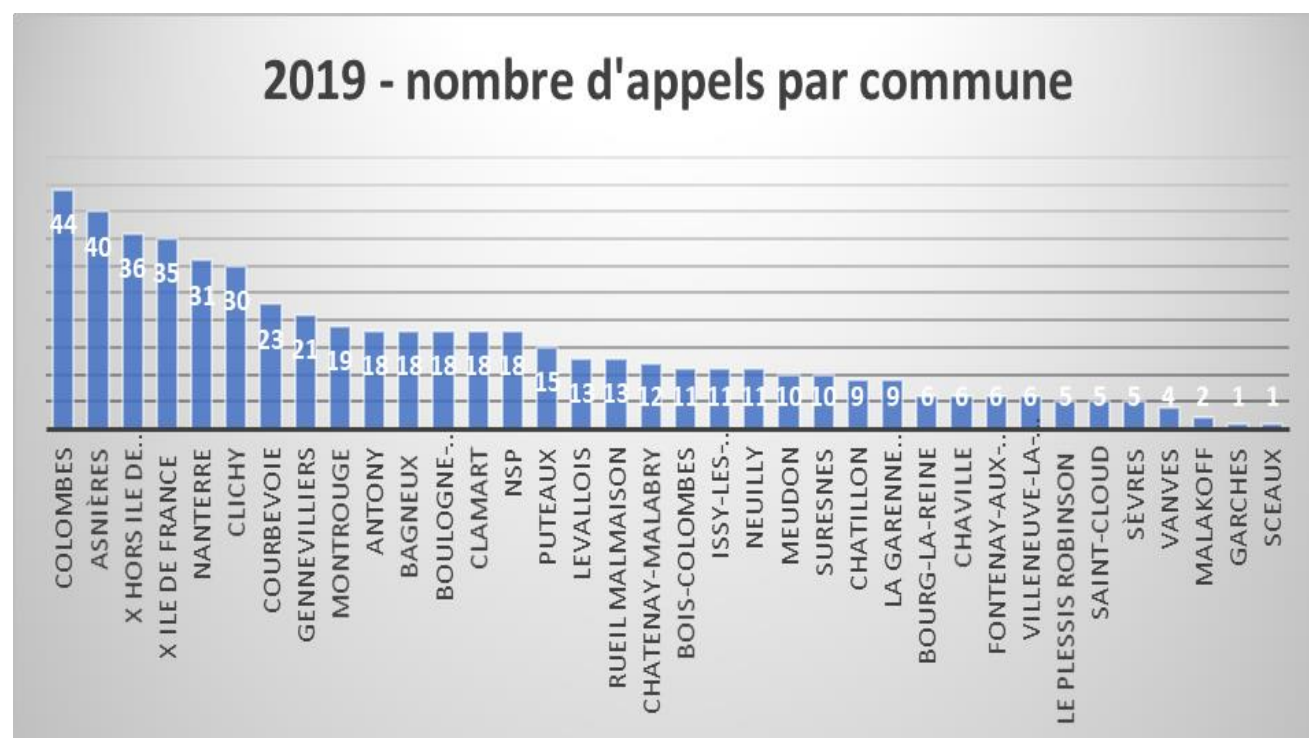
**30% des femmes dénoncent des violences directes sur leurs enfants.**

Pour 51% des appels, les femmes n'ont entrepris aucune démarche civile et pour le pénal 32% déclarent avoir déposé une plainte.

Les attentes des personnes qui appellent peuvent être multiples et ont été recensées comme suit :

- 407 demandes d'entretien, de conseil, d'écoute
- 71 demandes d'informations précises
- 5 demandes d'hébergement

## Origine des appels :



### Un exemple d'appel sur la ligne d'écoute départementale :

Une dame appelle sur la ligne d'écoute, orientée par le 3919. Elle est âgée d'une cinquantaine d'années et exerce la profession d'infirmière. Cette dame a eu deux enfants d'une précédente union, ceux-ci sont aujourd'hui majeurs et vivent de leur côté.

Lorsque Madame nous contacte, elle est très fatiguée et très inquiète. Elle dit qu'elle pleure presque tous les jours. Il y a un mois elle a mis fin à une relation qu'elle entretenait avec un homme. Ils ont été en couple durant une année. Cette relation ne lui convenait plus. Monsieur n'aurait jamais été violent avec elle durant leur relation mais lorsqu'elle lui a dit qu'elle souhaitait rompre la relation, il l'a très mal pris et l'a bousculée. Madame nous dit avoir appris que Monsieur a été condamné à 8 mois de prison avec sursis pour des violences commises sur une autre femme et qu'il a fait appel de cette décision.

Monsieur ne supporte pas la rupture, depuis, il exerce des cyberviolences en harcelant Mme par sms et via les réseaux sociaux. Durant les 3 dernières semaines, Madame a découvert à deux reprises les pneus de sa voiture crevés. Elle dit que ce ne peut être que son agresseur et elle se demande comment il a pu avoir accès à son parking souterrain.

Elle a fait une pré-plainte en ligne puis elle a appelé le commissariat. Le policier lui a dit qu'il ne prendrait pas de plainte si elle n'a pas de traces physiques de violences, qu'il n'y a pas suffisamment d'éléments. Madame ne comprend pas ce refus et appelle le 3919 pour demander conseil.

Nous avons rassuré Madame en lui disant qu'elle est en droit de déposer plainte contre Monsieur pour violence psychologique et physique, qu'elle peut montrer à la police les sms et mails insultants et menaçants écrits par Monsieur. Que si les policiers font des recherches ils verront que cet homme a déjà été condamné il y a plusieurs mois et que sa condamnation à de la prison avec sursis court toujours.

Nous l'avons informée qu'elle peut parler à son médecin traitant de ce qu'elle subit, de la souffrance que cela engendre (tristesse, stress, difficultés d'endormissement, grande fatigue) et qu'elle peut également lui demander d'établir un certificat constatant son état. Que ce certificat pourrait, au cas où il y aurait une suite à sa plainte, être utilisé au pénal.

Madame est en hypervigilance depuis quelques semaines, elle souhaite aller se réfugier quelques temps chez sa fille aînée qui réside à Paris, non loin du service où elle vient d'être affectée depuis le COVID. Son agresseur ne sait pas où elle travaille puisque cette affectation est récente, de plus Monsieur ne connaît pas l'adresse de la fille de Madame.

Madame va pouvoir se poser tout en poursuivant ses démarches.

J'ai senti que Madame se détendait au fil de la discussion, qu'elle reprenait de l'assurance et de l'espoir. Elle sait qu'elle peut rappeler la ligne d'écoute lorsqu'elle le souhaite.

Madame a pu parler de ce qu'elle vit et être informée de ses droits.

## Lieu d'Ecoute d'Accueil et d'Orientation et Accueil de jour

Lieu d'écoute et d'accueil (LEAO) : L'association propose depuis sa création un Accueil (soutien psychologique, accompagnement juridique et social, lutte contre la précarité, aide à la recherche d'hébergement dans les cas d'urgence). Comme les années précédentes, en sus des entretiens individuels, 2 accueils collectifs se sont déroulés par semaine.

### Accueil de jour - Femmes Victimes de Violences :

Avec le centre Flora Tristan, L'Escale porte, depuis 2014, l'accueil de jour départemental Femmes Victimes de Violences (FVV : plan national triennal de lutte contre les violences). Les ateliers cuisine pour les femmes en hébergement précaire, les entretiens concernant le logement pour les femmes non hébergées se sont

poursuivis (femmes et enfants) ainsi que les permanences sans rendez-vous les mercredis et vendredis matin à l'association et à d'autres jours en centres hospitaliers ou de santé.

Une stagiaire éducatrice a été accueillie du 16/12/2019 au 06/03/2020.

## Accueil individuel des femmes victimes de violence au siège de Gennevilliers :

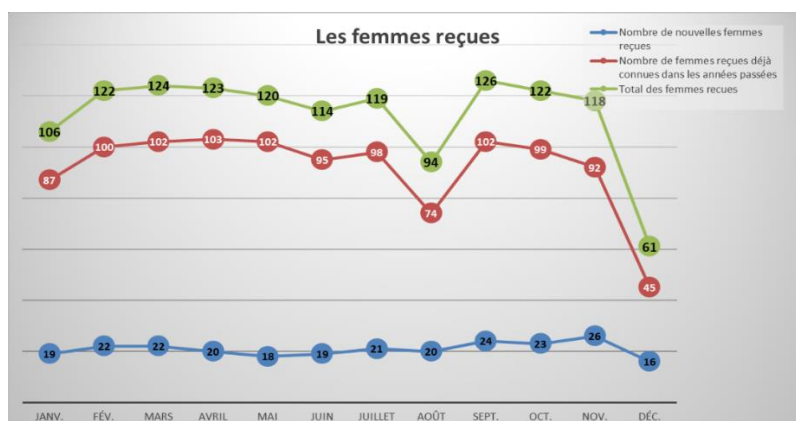
Pour une première orientation vers L'Escale, 4 demi-journées de permanences sans rendez-vous sont en place : lundi, mardi après-midi pour les accueils collectifs, mercredi et vendredi matin pour les permanences sans rendez-vous en individuel. Celles-ci permettent aux femmes d'être reçues rapidement (le jour même pour les urgences) ou au moment où elles se sentent prêtes, même plusieurs mois après leur appel.

Ensuite elles se voient proposer des entretiens individuels de suivi. La première fois, les femmes sont toujours reçues par un binôme de professionnelles : une psychologue et une travailleuse sociale.

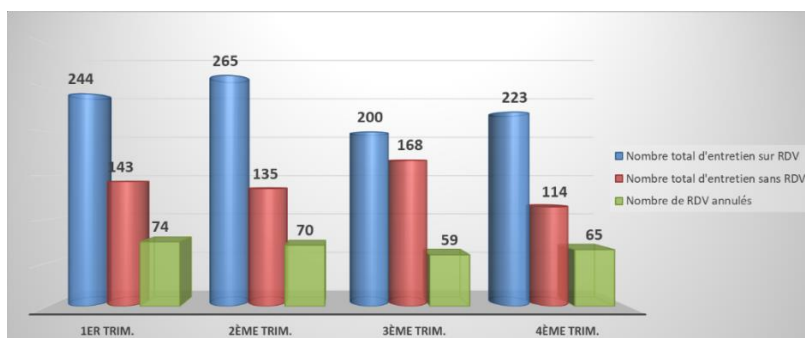
Pour certaines femmes, lorsque la situation est particulièrement complexe, le suivi s'organise en binôme avec un nombre d'entretiens pouvant aller jusqu'à 12 auxquels s'ajoutent de nombreux contacts ou participations à des réunions ou rendez-vous avec les partenaires (avocat.e.s, réunions de synthèse, CLE, CMP, PMI...).

L'accompagnement porte sur un suivi spécialisé sur le plan psychologique, juridique, social et dans le service de réinsertion par l'emploi/formation.

**A Gennevilliers, 1492 femmes ont été reçues en entretien soit 427 femmes différentes.** Parmi elles, 250 « nouvelles » femmes sont venues pour la première fois en 2019. On voit sur ce graphique l'impact des grèves de transport de décembre 2019. De plus, un poste de travailleuse sociale sur l'Accueil a été vacant à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2019 ce qui a évidemment limité le nombre d'entretiens et de femmes reçues.



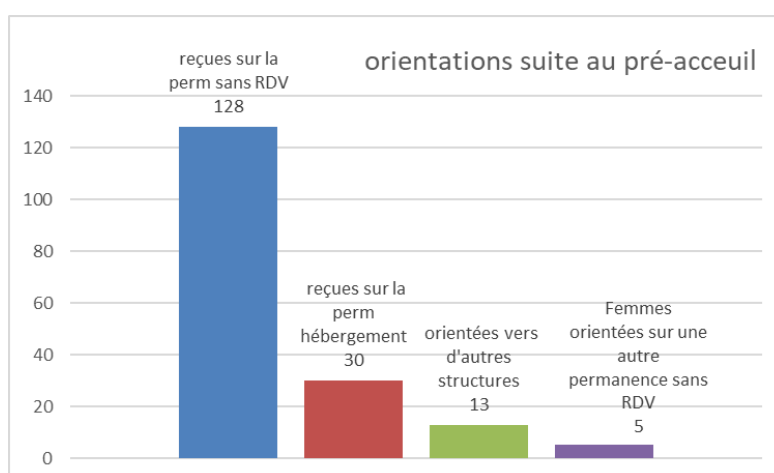
Cela représente 1492 entretiens réalisés en 2019. 560 entretiens sur les permanences sans rendez-vous en individuel et 932 entretiens de suivi (ici ne sont pas comptabilisés les accueils collectifs). 268 rendez-vous n'ont pas été honorés par les femmes. Le nombre d'entretiens fixés est donc de 1760.



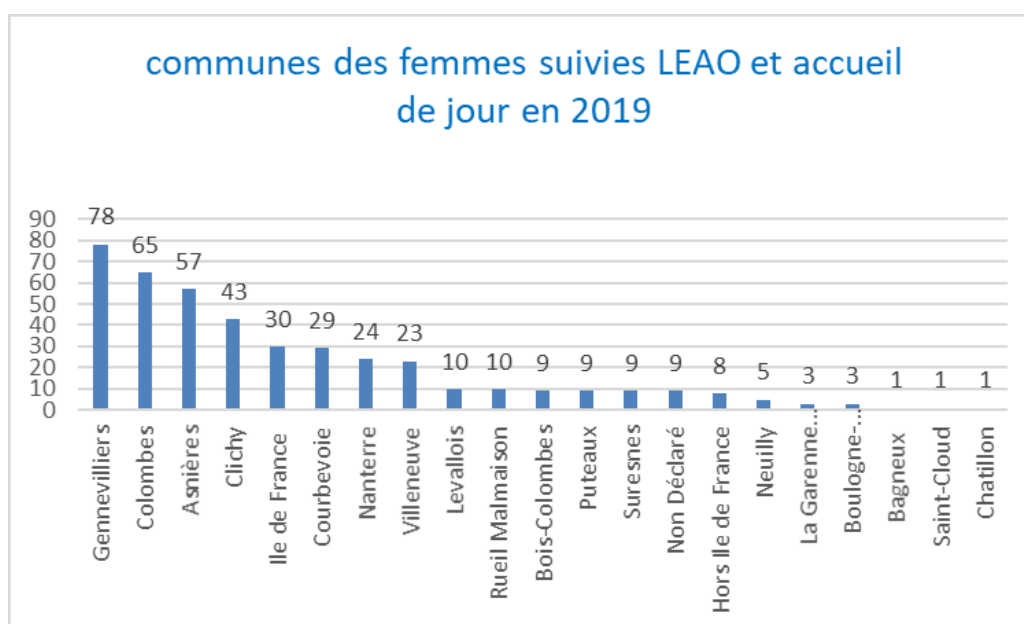
## Innovation 2019 : création des pré-accueils

Depuis 2018, la Direction a demandé de limiter à 4 ou 5 entretiens par matinée et permettre ainsi une meilleure écoute des femmes pour ces premières rencontres et éviter une surcharge mentale des professionnelles. Les femmes qui ne peuvent pas être reçues sont alors orientées vers les autres permanences sans rendez-vous à Gennevilliers ou vers les permanences décentralisées. Ce phénomène est dommageable pour les femmes qui viennent enfin décidées à parler et engendre aussi des frustrations au niveau des professionnelles. Des réflexions ont eu lieu fin 2018 et début 2019 pour améliorer ces permanences. Fruit de cette réflexion, **les pré-accueils** ont été mis en place au 1<sup>er</sup> avril 2019. L'ensemble des femmes venues sur les permanences sans rendez-vous sont depuis reçues en collectif afin de leur expliquer les missions et l'accompagnement proposé par L'Escale et analyser leurs besoins notamment s'il y a une mise en sécurité à faire. Dans ce cas, la femme est reçue dans le cadre de la permanence hébergement pour répondre à sa demande immédiate d'une recherche de structure pouvant l'accueillir. Elle sera ensuite reçue sur rendez-vous. Quelques femmes sont orientées vers l'association par erreur, elles ne sont pas victimes de violences. Ce pré-accueil permet aussi de faire des orientations vers les partenaires. La mise en place de ce pré-accueil permet ainsi de satisfaire les demandes des femmes et que toutes soient reçues en début de matinée.

A partir d'avril 2019, 147 femmes ont été reçues sur le pré-accueil. Ces femmes ont ensuite été orientées en fonction de leurs besoins et de leurs problématiques. Une même femme peut bien sûr bénéficier de plusieurs orientations.



## Origine géographique des 427 femmes suivies :



## Typologie des 250 nouvelles femmes suivies

Une femme peut être victime de plusieurs types de violences. Elles sont à 91% victimes de violences conjugales, 5% de violences intrafamiliales. Pour les 4% restant il s'agit de harcèlement au travail et de viols.

Les enfants victimes : 115 de ces nouvelles femmes ont déclaré que leurs enfants étaient maltraités soit 46% (forte progression par rapport à 2017 31%), 3 femmes qu'un de leurs enfants avait été enlevé ou avait subi une tentative d'enlèvement d'enfant.

Ces 250 femmes victimes sont :

- à 62% âgées de 25 à 39 ans, 28% de 40 à 59 ans, 7% de 18 à 24 ans et 3% de + de 60 ans
- 42% sont françaises, 58% d'une autre nationalité dont 15% se déclarent sans titre de séjour souvent du fait du conjoint qui a refusé qu'elles fassent les démarches de régularisation
- 63% sont mariées, 22% en vie maritale, 9% divorcées mais toujours victimes de leur ex-mari ou avec un nouveau partenaire violent, 3% célibataires, 3% pacsées, dé-pacsées ou séparées.
- 46,8% vivent toujours avec l'auteur des violences, 53,2 % ne vivent plus avec l'auteur lors du premier entretien, et sont parties récemment ou depuis plusieurs mois mais souvent toujours en danger ou en recherche de solutions
- 93,6% ont au moins 1 enfant
- 4% sont enceintes lors du premier entretien
- 59% sont sans emploi
- 58 % sont toujours au domicile. 42 % sont en hébergement précaire (tiers, hôtel, foyer, 115) : la femme et ses enfants ont dû fuir le domicile pour être en sécurité. Attribution du domicile à la victime, éviction de l'auteur des violences, désolidarisation du bail locatif devraient être la règle quelle que soit la situation matrimoniale.

Démarches juridiques lors du premier entretien :

Au niveau pénal : 26% ont fait une ou plusieurs mains courantes, 42% des femmes ont déposé plainte pour violence ; 32% n'ont fait aucune démarche pénale. 7 femmes ont ensuite retiré leur plainte sous l'emprise ou les menaces de l'auteur des violences.

Au niveau civil : 66% n'ont fait aucune démarche juridique lorsqu'elles viennent pour la première fois à l'association. 4% ont entamé la procédure de divorce, 3% ont saisi le Juge des Affaires Familiales pour les droits de visite et d'hébergement des enfants. 1 seule femme a fait les démarches pour bénéficier d'une Ordonnance de Protection.

Les demandes des femmes :

Une femme a souvent plusieurs demandes :

- 202 (46%) recherchent un accompagnement psycho-social vers la sortie des violences
- 112 (26%) demandent des informations juridiques pour déposer plainte, entamer une procédure de divorce ou concernant l'exercice de l'autorité parentale.
- 98 (23%) sont en demande d'hébergement.

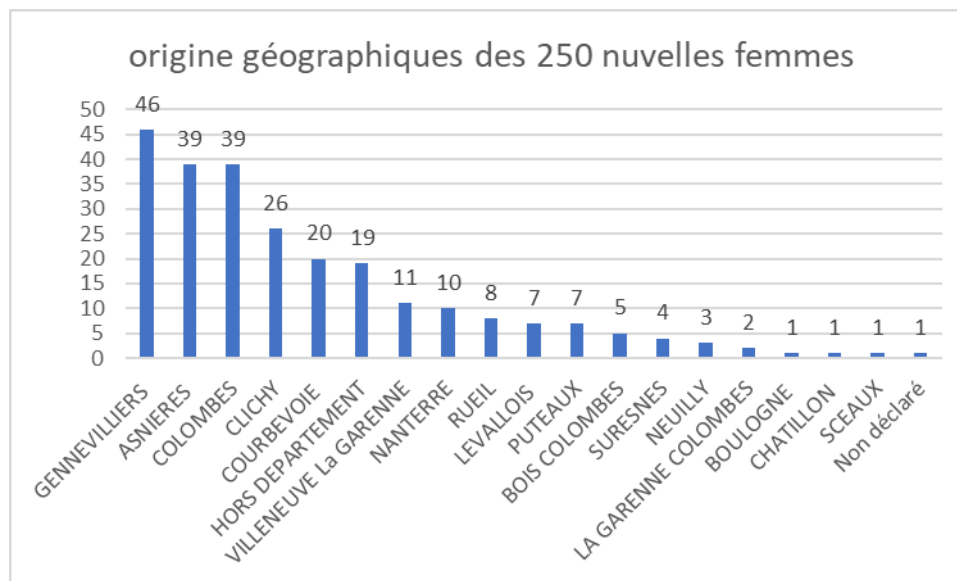
Elles trouvent très souvent pour la première fois un lieu d'écoute et de soutien où leur parole ne sera pas remise en doute.

Origine géographique des nouvelles femmes :

Les 250 « nouvelles femmes », accueillies à L'ESCALE résident majoritairement dans une ville du nord du département (soit 90%). Les femmes qui souvent contactent la ligne d'écoute FVV92 ou le standard de l'association sont orientées vers l'association spécialisée la plus proche de leur domicile. Parfois une femme préfère s'éloigner de sa ville afin d'assurer sa sécurité.

La violence à l'égard des femmes reste un phénomène de société lié au statut de la femme, à la relation homme-femme et s'exerce quels que soient la ville et le niveau socio-économique de ses habitants.

L'observation des graphiques ne doit pas laisser penser qu'il existe des zones moins exposées à la violence que d'autres. Le travail de proximité réalisé par L'ESCALE dans les lieux où se trouvent ses bureaux, ses permanences ou ses hébergements intervient, bien entendu, comme l'emplacement géographique, le niveau de collaboration ou de relais des différents partenaires.



#### Parcours d'une femme accompagnée au LEO

Madame est âgée de 31 ans et a 2 enfants. Elle a été orientée sur notre permanence sans rendez-vous par son avocate. Elle nous a sollicitées pour être conseillée et soutenue compte-tenu des violences que son mari exerce à son encontre.

Mme est française, elle a un travail et est en congé parental au début de l'accompagnement. Monsieur travaille, il est propriétaire du logement dans lequel ils vivent. Voilà 12 ans qu'ils se sont mis en couple, ils se sont mariés peu de temps après. Deux mois après le mariage, Monsieur a commencé à exercer des violences sur Madame. Elle nous a fait part de violences psychologiques, verbales, physiques et économiques. Une des conséquences des violences a été une dépression l'année dernière et elle a dû faire un séjour d'une semaine en psychiatrie.

Depuis la naissance de leur premier enfant, Monsieur aurait intensifié les violences tant psychologiques que physiques sur sa femme en prétextant qu'il ne voulait pas d'enfant. L'aîné n'aurait jamais été accepté par son père. Il subit des violences psychologiques depuis plusieurs années, il est régulièrement rabaissé, dénigré, son père crie beaucoup sur lui. Cet enfant a développé plusieurs allergies. Par ailleurs, une expertise destinée à l'autorité judiciaire décrit cet enfant « en état de détresse psychologique caractérisée par des difficultés de socialisation et une fragilisation des assises narcissiques ». Ce garçon bénéficie d'un suivi spécialisé.

Quand nous la rencontrons, Madame est très fatiguée et n'en peut plus des violences qu'elle subit et souhaite partir du domicile car Monsieur exerce depuis peu des violences physiques sur l'aîné. Le deuxième enfant est témoin des violences exercées sur sa mère et sur son frère.

Madame a accepté d'être mise en sécurité au service urgence de l'Escale avec ses enfants. Ce n'est qu'une fois partie du domicile qu'elle a pu déposer plainte pour les violences qu'elle et son fils subissent. Cet enfant ne supportant pas l'hébergement co-partagé, ils n'y sont restés qu'une semaine et sont ensuite partis se réfugier pour la période des vacances d'été chez les parents de Madame. Madame est heureusement soutenue par sa famille.

A son retour Madame nous a recontacté. Elle a d'abord été hébergée dans sa famille puis elle a été hébergée dans un hôtel du 115. Monsieur la harcelait au téléphone et par mail. Madame a de nouveau déposé plusieurs

plaintes et nous l'avons soutenue dans une demande d'ordonnance de protection. Du fait de ses faibles revenus, elle a pu bénéficier d'une aide juridictionnelle partielle pour la demande d'OP, pour la procédure de divorce et pour le pénal. Suite à ses plaintes, les médecins de l'Unité Médico Judiciaire ont conclu à deux certificats d'ITT, l'un de 3 jours et le second de 7 jours. L'audience correctionnelle aura lieu prochainement. En attendant, Monsieur est sous contrôle judiciaire, il a interdiction d'entrer en contact avec sa femme et peut voir ses enfants 1 jour toutes les 2 semaines.

Nous avons orienté Madame vers l'atelier justice mis en place au sein de notre service, ce qui lui a permis de se familiariser avec la partie juridique. Madame a obtenu une ordonnance de protection, Monsieur a fait appel de cette ordonnance.

Très vite, Madame a émis le souhait de pouvoir parler de son vécu. Nous l'avons orientée vers l'accueil collectif animé au sein de notre service par une psychologue et une travailleuse sociale. Madame a pu exprimer ses souffrances et échanger avec les professionnelles et les autres dames participant à cet accueil collectif. Petit à petit elle a repris confiance en elle, suffisamment pour faire face au quotidien et aux différentes démarches.

Nous avons également orienté Madame vers notre partenaire « Huissières de France » afin de faire établir un constat d'huissier car Monsieur avait exercé des cyberviolences : piratage de son téléphone et certains comptes de réseaux sociaux de Madame. Elle a pu déposer plainte contre Monsieur pour accès frauduleux à un réseau informatique.

Sur nos conseils, Madame a pris contact avec l'Aide Sociale à l'Enfance. Parallèlement nous avons effectué un Signalement auprès des services sociaux pour signaler les violences sur le fils aîné. Madame participe également à l'atelier parentalité car sa parentalité a été mise à mal par les violences conjugales et le dénigrement de ses compétences devant ses enfants. Cet atelier l'aide beaucoup.

Madame a également pu participer à l'atelier logement de notre service car elle n'a pas obtenu le domicile, acquis par son agresseur avant mariage. La situation étant difficile à l'hôtel, Mme après un dépannage familial a trouvé un logement dans le parc privé pour une année. Le loyer est élevé, elle reprendra contact avec notre collègue en charge du service logement afin de la soutenir dans ses démarches pour trouver un logement social.

Madame s'est saisie de toutes les orientations proposées par l'Escale, elle va de mieux en mieux, elle a même repris son travail à temps partiel et projette de devenir auto-entrepreneuse dans sa branche.

## Accueil individuel sur les permanences décentralisées en milieu hospitalier et médical

Des études montrent que les violences conjugales débutent pour 40% au cours de la grossesse et que les victimes ont tendance à signaler des actes de violences extrêmement graves (coups, strangulations, menaces de mort, agressions sexuelles...). Ces femmes enceintes ont alors un risque important de développer des troubles psycho-traumatiques chroniques ainsi que leur bébé et ne doivent pas rester abandonnées à leur sort et à leurs symptômes. La grossesse est un moment où les femmes ont un accès régulier aux soins et peuvent interagir avec les professionnels de santé. C'est pourquoi la grossesse devient une période idéale pour prévenir et dépister les violences. Les identifier peut permettre de mettre en place une protection et une meilleure prise en charge. L'association s'est donc investie sur le terrain des services de maternité de l'hôpital Louis Mourier à Colombes, Beaujon à Clichy et Max Fourestier à Nanterre.

L'Escale est partenaire du Réseau Périnatal 92 depuis 2007 et a construit dans un travail de partenariat rapproché le projet de permanences hospitalières. Après avoir organisé une formation action de 5 jours en 2009, puis publié un guide à destination des professionnel-le-s de santé, l'association a analysé en 2011 le parcours de 10 femmes victimes de violences conjugales. L'étude a mis en évidence l'importance des services de santé, souvent les premiers professionnels témoins de la violence au sein des couples. Elle révèle également à quel point ils sont peu préparés à repérer et constater ce type de violences.

L'association a donc décidé de poursuivre ses actions de sensibilisation et d'amélioration du repérage des violences en faveur des femmes enceintes ou avec enfants de moins de 3 ans.

### ***Historique des permanences décentralisées en milieu hospitalier et médical :***

- 2014 : ouverture des permanences hebdomadaires au sein des hôpitaux Louis Mourier à Colombes, Beaujon à Clichy et Max Fourestier à Nanterre avec participation aux staffs.
- 2015 : ouverture de permanences toutes les 2 semaines au Centre Municipal de Santé d'Asnières et au Centre Santé de la Croix Rouge à Villeneuve
- 6 mars 2015 : signature de la convention avec les hôpitaux, le réseau périnatal 92, l'ARS92, la DDSP
- 2017 : Dès janvier 2017 ouverture de permanences toutes les 2 semaines sur l'hôpital franco-britannique à Levallois Perret et à l'hôpital Rives de Seine à Neuilly
- Mai 2018 : ouverture de la permanence toutes les 2 semaines à l'hôpital Foch à Suresnes
- 22 novembre 2018 : signature d'une nouvelle convention avec les 8 hôpitaux du nord et du sud du département, le réseau périnatal 92, l'ARS92, la DDSP et le Conseil départemental 92.

Au vu de l'intérêt de ces permanences Santé, l'association Flora Tristan Solidarité Femmes également membre de la FNSF a ouvert 2 permanences dans le sud du département aux hôpitaux d'Antony et Antoine-Béclère de Clamart en 2017 et 2018 et une troisième permanences en 2019 à l'hôpital Des 4 villes à Saint Cloud. D'autres associations de la FNSF sur d'autres départements vont mettre en place des permanences en milieu hospitalier.

### **Bilan 2019**

Des réunions et actions de sensibilisation auprès des professionnel-le-s de santé (médecins, infirmières, sages-femmes, assistantes sociales, psychologues.) sont effectuées par la directrice et/ou la référente départementale violences et/ou la coordinatrice santé mais également par les psychologues ou travailleuses sociales.

#### Actions de sensibilisation et de formation aux violences faites aux femmes et au repérage auprès des professionnel.les de santé.

1. 17/01/2019 : Les « Jeudis de Neuilly » hôpital Rives de Seine sensibilisation des professionnel.les de l'hôpital et de médecins de ville : 30 personnes.
  2. 24/01/2019 : Sensibilisation de l'équipe des Urgences de l'hôpital Foch à Suresnes : 12 personnes
  3. Formation de base par ½ journée de l'équipe maternité de l'Hôpital Rives de Seine, à Neuilly
    - a. le 25/01/2019 : 18 personnes
    - b. le 01/02/2019 : 19 personnes
    - c. le 08/02/2019 : 21 personnes
  4. 28/05/2019 : Colloque organisé par l'UAPE sur le thème « Tonton est un bon papa » intervention d'une psychologue de L'Escale sur les traumatismes des violences sur la parentalité : 26 personnes
  5. 25/11/2019 : action au sein de l'hôpital Foch afin de toucher tous les professionnel.les de l'hôpital et les patients : 200 personnes
  6. 11/06/2019 : Sensibilisation des professionnel.les de la santé lors du colloque « Dépister les violences chez une femme enceinte », organisé par le Réseau Périnat 92 : 30 personnes
  7. 11/12/2019 : sensibilisation des sages-femmes en 5ème année à l'école de Suresnes : 31 personnes
- Au total : 9 actions et 387 professionnel.les formés.ées.**

Tableau récapitulatif 2019 :

2019	Beaujon Clichy	Foch Suresnes	Mourrier Colombes	IHFB Levallois	Fourestier Nanterre	Rives de seine Neuilly	CMS Asnières	Croix Rouge VLG	Total
Nb de permanences	37	15	33	21	34	18	20	16	194
Nb heures de permanence	105	45	101	60	133	54	60	28	586
Nb entretiens durant les permanences	60	13	50	10	56	17	5	12	223
Nb entretiens/échanges avec personnel de l'hôpital	15	1	19	5	8	16	1	9	74
Nbre de femmes différentes reçues lors des permanences	42	12	46	10	40	12	4	3	169
Nb de femmes nouvelles reçues lors des permanences	18	8	26	9	24	10	4	2	101
Nb femmes orientées vers suite permanences	18	0	12	0	20	0	0	0	50
Nb de victimes de violences conjugales	41	13	43	10	40	11	4	7	169
Nbre de victimes autres formes de violences	4	1	5	1	3	2	2	0	18
Nb de femmes sans ressources	8	3	26	0	13	1	0	0	51
Nb femme sans emploi	21	7	33	4	20	5	2	1	93
Nbre de femmes quartiers politique ville	21	2	7	0	6	0	0	3	39
Nbre de femmes étrangères	31	3	12	0	25	7	5	2	85
Nbre de femmes enceintes ou ayant accouchées < à 3 mois	12	4	7	1	2	4	1	0	31
Nombre de staff	9	8	8	8	6	9			48
Nombre d'heures de staff	16	17	20	20	12	27			112
Nb de situations évoquées en staff	105	137	216	63	68	165			754
Nb de situations nouvelles évoquées en Staff	40	60	75	15	19	62			271
Nb de situations de violences repérées en staff	31	25	50	10	25	34			175
Nb de situations nouvelles de violences repérées en staff	19	11	28	5	11	18			92
<b>Nombre heures permanences + staff</b>	<b>121</b>	<b>62</b>	<b>121</b>	<b>80</b>	<b>145</b>	<b>81</b>	<b>60</b>	<b>28</b>	<b>698</b>

#### Participation mensuelle aux staffs médico-psycho-social des maternités pour 6 hôpitaux :

Le staff réunit tous les professionnels internes et externes à la Maternité en lien avec le suivi d'une femme enceinte en situation précaire, difficile ou de violence pour améliorer l'accompagnement. Du fait des échanges avec l'Escale les situations de violences sont mieux repérées.

**En 2019, on constate que pour 23 % (16% en 2018) des situations présentées en staff, des violences conjugales ou intra-familiales ont été repérées. Les professionnelles de L'Escale ont participé à 48 staffs ce qui représente 112 heures.**

#### Permanences santé sur 8 lieux :

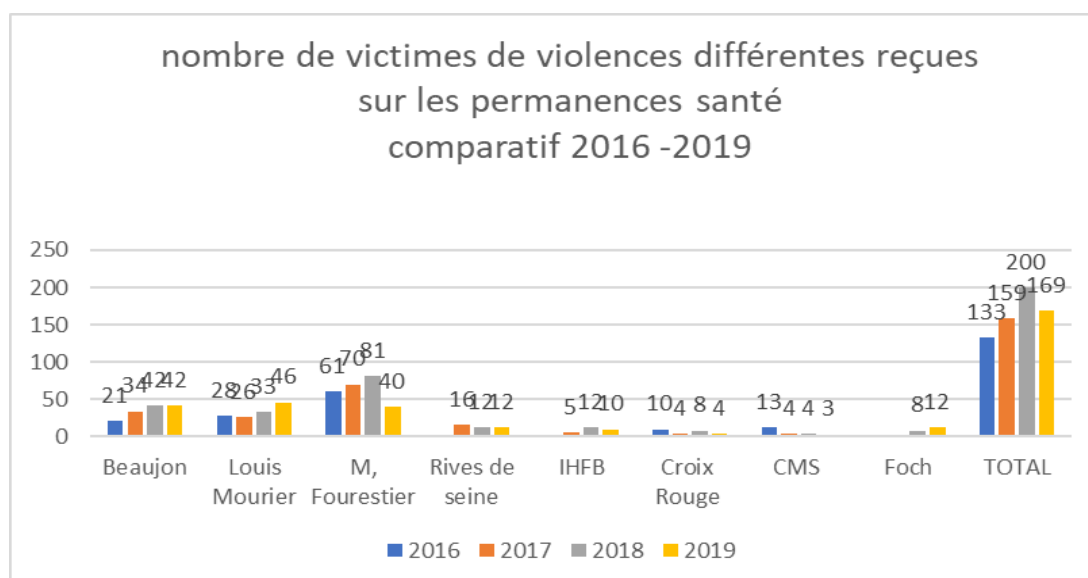
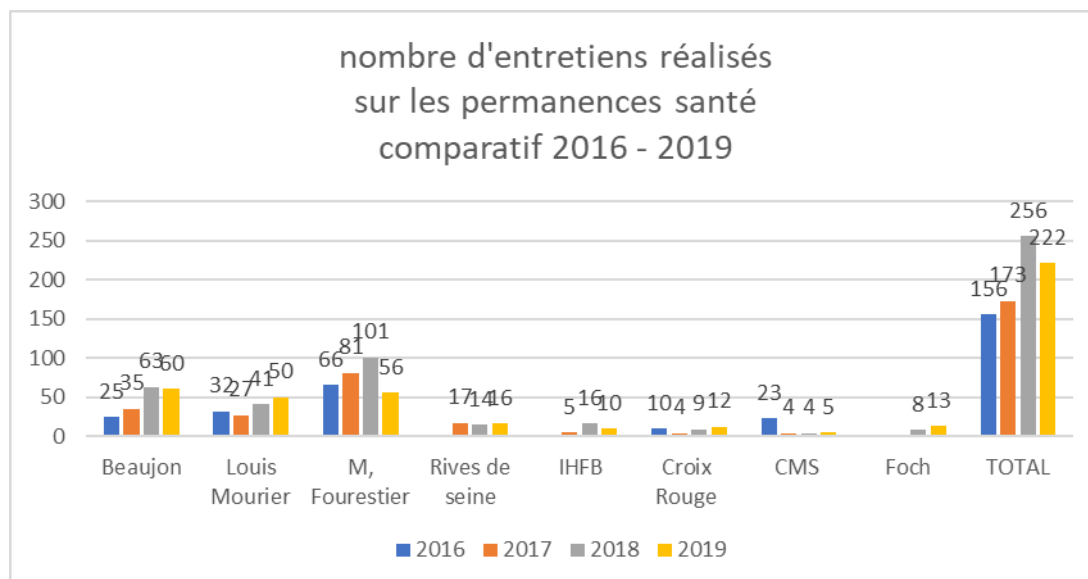
Ces 8 permanences sont assurées par les travailleuses sociales de l'Escale Solidarité Femmes dont 1 assurée par la Référente Violences. Elles sont ouvertes aux femmes suivies au sein du service de gynécologie obstétrique, à l'ensemble des services hospitaliers ou médicaux (consultations, hospitalisation) mais aussi aux femmes repérées par d'autres professionnels hors hôpital et pour qui les structures de santé sont un lieu plus accessibles.

On note cependant que certaines femmes dont les situations ont été évoquées en staff mais pour lesquelles les violences n'avaient pas été identifiées, ont été par la suite suivies par l'Escale.

On constate aussi que certaines femmes rencontrées lors des permanences santé ne viennent qu'une fois mais reviennent vers notre association pour un suivi plusieurs mois après. Notre présence au sein des hôpitaux et centres de santé permet donc aux femmes victimes de violences de connaître notre association et de pouvoir se saisir d'un accompagnement quand elles y sont prêtes.

**En 2019, les professionnelles de L'Escale ont assuré 194 permanences ce qui représente 586 heures. Comme pour toutes nos activités les grèves des transports nous ont amené à annuler plusieurs permanences.**

## Evolutions 2016 à 2019



A l'hôpital Max Fourestier, la professionnelle chargée de la permanence depuis plusieurs années a quitté l'association et cela a eu comme conséquence une baisse de la fréquentation. En effet, être identifiée par les équipes des hôpitaux est extrêmement important.

### Accueil individuel à la permanence décentralisée de la Maison pour la Vie Citoyenne et l'Accès au Droit de Suresnes

Suite au partenariat développé avec la ville de Suresnes, L'Escale a ouvert en 2016 une permanence hebdomadaire tous les lundis après-midi au sein de la Maison de la vie Citoyenne et du Droit. Cette permanence est ouverte aux femmes victimes de tous types de violences, de la ville et des villes alentours. Les femmes bénéficient d'un suivi vers la sortie des violences pour elles et leurs enfants. L'accueil sur la permanence qui a lieu tous les lundis après-midi est sur rendez-vous. Les femmes doivent appeler le Point d'Accès au Droit de Suresnes pour prendre un rendez-vous.

La travailleuse sociale est présente les lundis toute la journée et reçoit le matin les femmes qu'elle accompagne hébergées dans la ville.

STAT SURESNES	Total
Nb de permanences	33
Nb entretiens pour femmes victimes de violences non hébergées par L'Escale	62
Nb entretiens femmes hébergées au CHU ALTHO	37
<b>Total nombre d'entretiens au PAD</b>	<b>99</b>
Nbre de femmes différentes reçues lors des permanences	61
Nb de femmes nouvelles reçues lors des permanences	27
Nb de femmes sans ressources	13
Nb femme sans emploi	25
Nb de victimes de violences conjugales	52
Nbre de victimes autres formes de violences	9
Nbre de femmes enceintes ou accouchées depuis moins de 3 mois	5
Nb heures pour SURESNES	256

## Accueils collectifs au siège de l'association

Les accueils collectifs ont été créés en juin 2007 afin de répondre à deux objectifs :

- satisfaire la demande de certaines femmes souhaitant rencontrer d'autres femmes ayant vécu des expériences similaires,
- apporter une dimension collective à la prise en charge des femmes.

Mis en place à titre expérimental, ce dispositif a connu des évolutions, et a suscité tout un questionnement qui se poursuit encore aujourd'hui.

Cette permanence collective sans rendez-vous est assurée tous les lundis et mardis après-midi, chaque semaine de 14 h 30 à 17h00. Les femmes sont libres d'y venir et repartir quand elles le souhaitent. Elles ont le choix d'intervenir ou non, de revenir sur cet espace collectif, de s'inscrire dans un accompagnement individuel ou les deux.

Les femmes sont accueillies et reçues collectivement par un binôme travailleuse sociale et psychologue. Les deux professionnelles gèrent la dynamique et le bon fonctionnement du collectif.

Cet accueil réunit des femmes qui se situent à des moments différents de leur parcours de sortie de la violence et favorise la réflexion commune et le partage de l'expérience. Il offre aux femmes la possibilité de se revaloriser, d'envisager le changement et de se projeter dans un futur proche. Il s'agit d'un espace de solidarité et de rupture de l'isolement, où se rencontrent des femmes de toutes origines sociales et culturelles. Les femmes que nous accueillons sont d'horizons très divers. Chacune arrive avec sa propre histoire familiale et de couple, son vécu dans la violence et son niveau d'analyse de la situation.

Celles vivant encore au domicile avec leur conjoint peuvent ne pas être encore dans une dynamique de départ mais trouvent dans la régularité des rencontres avec d'autres les éléments d'une prise de conscience, les supports pour s'approprier de nouveaux repères. Elles intériorisent la dimension sociale à travers le collectif, cela leur permet de mieux supporter les difficultés. Elles découvrent que des alternatives à leur enfermement dans la souffrance existent.

De nombreuses thématiques, que chacune connaît bien, sont abordées : notamment liées au retentissement psychique des agressions : le sentiment amoureux, la dépendance affective, la honte et le secret qui entoure les violences, la culpabilité, la peur, les excuses trouvées au partenaire, la difficulté à être lucide, l'espoir qu'un changement soit possible, etc.

**En 2019, 104 accueils collectifs ont réuni 301 femmes (235 en 2018) dont 192 différentes.**

Un groupe dynamique s'est constitué les lundis après-midi et les femmes reviennent très régulièrement. Le mois de décembre a été perturbé par les grèves des transports : aucune femme n'est venue.

## Service de lutte contre la précarité

La notion de précarité s'étend à une frange de la population de plus en plus large. Elle ne fait plus seulement référence à des groupes marginaux mais atteint aussi « les couches de la population considérées comme parfaitement adaptées à la société moderne et victimes malgré elle de la conjoncture économique et de la crise de l'emploi » (S. Paugam).

La précarité est un ensemble de situations et de fragilité qui touche différents domaines de l'existence comme le logement, l'emploi, la santé, le couple, la famille. Elle entraîne une dégradation des conditions de vie. Les femmes victimes de violence qui cumulent emplois précaires, bas salaires et chômage sont les plus touchées.

### Accompagnement social et professionnel

La spécificité de l'accompagnement pour la recherche d'emploi proposé par l'Escale est de prendre le temps d'écouter les femmes, de prendre en compte les violences exercées à leur encontre et les conséquences, de travailler sur les freins.

La recherche d'emploi ou de formation est primordiale et elle ne peut être dissociée d'un travail de revalorisation de l'estime de soi ainsi que d'un soutien social et administratif.

En effet, dans un contexte de violences, les femmes doivent mettre en place les démarches pour en sortir (dépôt de plainte, procédures civiles...), être présentes pour les enfants et affronter différentes difficultés: la recherche de logement ou d'hébergement, les problèmes de santé, des ressources insuffisantes qui sont des freins à leur recherche d'emploi. Il est donc nécessaire d'effectuer en parallèle un soutien juridique et veiller à l'ouverture de droits (RSA, APL...).

Lors des entretiens, un bilan est réalisé sur le parcours scolaire et professionnel des femmes. Nous analysons les différents emplois et formations possibles en fonction de leur situation. Un plan d'accompagnement leur est ensuite proposé. Puis nous élaborons avec les femmes CV et lettres de motivation. Nous recherchons ensemble l'emploi le plus adapté sur les sites Internet tel que celui du pôle emploi.

De plus, l'Escale travaille à une orientation vers les centres formations.

L'objectif de l'accompagnement social et professionnel proposé par l'Escale est d'amener les femmes vers une autonomie sociale, financière et professionnelle.

Les femmes peuvent être victimes de violences dans la sphère privée mais aussi professionnelle.

Une des portes de sortie pour mettre un terme aux violences est de trouver un emploi et ainsi d'acquérir une autonomie financière. Cette démarche est tellement importante pour elles, qu'elles peuvent occulter certains « signaux de danger » et être ainsi dans l'incapacité de se protéger. La nécessité de quitter cette violence peut les amener à accepter un emploi sans garantie (contrat) ni respect de la part des employeurs. Elles s'exposent donc de nouveau à la violence.

Cette activité est assurée à temps partiel par une travailleuse sociale du service Accueil.

**Parmi les femmes suivies en 2019, 24 femmes ont été orientées vers le service de lutte contre la précarité et 20 femmes y ont été suivies pour un total de 64 entretiens réalisés et 39 annulés.**

Le poste de la travailleuse sociale en charge de l'emploi a été vacant à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2019 d'où une baisse du nombre d'entretiens et de femmes suivies.

4 femmes ont été orientées vers le service emploi mais n'ont pas donné suite. La difficulté principale réside dans le fait que de nombreuses femmes vivent toujours dans la violence, ce qui obère leur parcours professionnel, du fait des traumatismes qu'elles ont subis ou qu'elles continuent à subir.

**Parmi elles, 6 ont obtenu un emploi dont certaines après une formation, 5 sont entrées en formation, soit 55 % des femmes suivies ont amélioré leur situation socio-professionnelle.**

Origine géographique de ces 20 femmes suivies :

Asnières-sur-Seine	4 femmes
Clichy-la-Garenne	2 femmes
Colombes	4 femmes
Courbevoie	1 femme
Gennevilliers	5 femmes
Malakoff	1 femme
Montrouge	1 femme
Nanterre	1 femme
Rueil Malmaison	1 femme

Typologie des 20 femmes accompagnées et les freins à la reprise d'une activité professionnelle

Age	18-24 ans	2	10 %
	25-39 ans	9	45 %
	40-59 ans	5	45 %
Niveau scolaire	Inf. et primaire	4	20 %
	collège	4	20 %
	lycée et BAC	6	30 %
	BAC + 2 à BAC +5	6	30 %
Revenus	inf. à 499€	10	50 %
	500 à 999€	4	20 %
	1000 à 1500€	5	25 %
	+ de 1500 €	1	5 %
Expérience Professionnelle	moins de 5ans	8	40 %
	5 à 10ans	2	10 %
	plus de 10 ans	10	50 %

**Lieu de vie :** En 2019, sur ces 20 femmes, 13 ne vivent plus avec leur conjoint violent et 7 sont toujours au domicile avec l'auteur de violences.

Concernant les femmes qui sont séparées du conjoint violent 13 femmes sont hébergées en hôtel par le 115 (65% des femmes suivies) dont 7 femmes avec leurs enfants (au total cela concerne 10 enfants. Elles ont été contraintes de quitter le domicile conjugal pour des raisons de sécurité, le conjoint violent étant resté dans les lieux.

**Ressources :**

- 14 femmes n'avaient aucune ressource au début de l'accompagnement.
- 2 femmes bénéficiaient des allocations familiales,
- 1 du RSA,
- 1 femme indemnisée par Pôle Emploi,
- 1 femme avait l'Allocation Temporaire d'Attente
- 1 recevait la pension alimentaire de son ex-conjoint.

**Les freins à l'emploi :**

- La garde des enfants : 6 femmes étaient en difficulté pour retrouver un emploi car elles ne disposaient pas de mode de garde pour leurs enfants.
- Problèmes de santé notamment du fait des violences subies, problèmes aggravés pour certaines par leurs conditions de vie précaires (hébergement à l'hôtel, difficultés à s'alimenter correctement...)
- la régularisation de leur séjour sur le territoire français. De nombreuses femmes que nous accompagnons à l'Escale se trouvent en situation irrégulière du fait des violences administratives exercées par le conjoint violent (refus de finaliser ou d'engager les démarches de regroupement familial, ...). Dans le parcours de régularisation, les femmes qui obtiennent un accord de la préfecture

pour la délivrance de leur premier titre de séjour doivent patienter de nombreux mois sous récépissé avant de se voir délivrer leur titre de séjour. Le récépissé de demande de titre de séjour est d'une durée de trois à six mois, il autorise les femmes à occuper un emploi mais il est rare qu'un employeur embauche une femme dont le récépissé prend fin au bout de quelques mois. Ces femmes occupent donc des missions d'intérim ou des CDD de courte durée. Par ailleurs, les femmes ne peuvent pas percevoir les allocations versées par la CAF (allocations familiales, RSA, Prime d'Accueil du Jeune Enfants...). Ces restrictions maintiennent les femmes dans une grande précarité financière et sociale. Ce fut le cas de 6 femmes accompagnées dont 3 avaient à leur charge leurs enfants.

### **Actions engagées avec les femmes dans le cadre de la recherche d'emploi et les évolutions des situations socioprofessionnelles :**

L'évolution socio-professionnelle des femmes est significative. L'accompagnement social reste complémentaire de l'accompagnement psychologique. Il favorise une prise en charge globale de la situation de la femme victime de violence.

- Actions engagées avec les femmes

10 Curriculum-vitae et 5 lettres de motivations ont été réalisés.

5 inscriptions à Pôle emploi soient 10 au total

4 femmes ont obtenu un emploi en CDD

2 femmes ont obtenu un CDI.

5 femmes sont entrées en formation dans les domaines suivants : alphabétisation, bionettoyage, ateliers sociolinguistique, informatique (Emmaüs connect) CAP petite enfance, restauration collective, hygiène en restauration collective

Les évolutions :

Evolutions des situations des 25 femmes	Total	%
Ouverture de droits	4	20 %
Evolution positive des ressources	10	50%
Accès à un hébergement et logement	8	40 %
Inscription à pôle emploi	5	25 %

Lieu de vie : 3 femmes ont été re-logées. 5 femmes ont obtenu des places d'hébergement autres que 115

Ressources après accompagnement :

- 6 femmes n'ont toujours aucune ressource.
- 2 femmes bénéficient des allocations familiales,
- 4 femmes bénéficient du RSA (1 avant),
- 1 femme indemnisée par Pôle Emploi (1 avant)
- 6 bénéficient d'un salaire (0 avant)
- 1 bénéficie de la garantie Jeune

**Maintien du partenariat en 2019** avec les acteurs de l'insertion professionnelle notamment le PLIE de Gennevilliers, les PLIE des communes du Nord des Hauts-de-Seine, la Table de Cana, Hauts de Seine Initiative pour l'insertion professionnelle, les missions locales, les Ecoles des Femmes de Gennevilliers et Clichy.

Activités annexes au suivi emploi : Orientations en vue d'améliorer l'estime de soi et la prise de confiance indispensable à l'insertion professionnelle. Dans ce sens, nous proposons aux femmes accompagnées des ateliers qui contribuent à renforcer leur estime de soi. Ces temps collectifs permettent aussi aux femmes de créer du lien social et ainsi de sortir de l'isolement.

Atelier	Nombre de participantes en suivi emploi
Equithérapie	2
Activités sportives avec l'UFOLEP	1
Week-end auto-défense verbale et physique	1
Atelier Estime de soi Courbevoie	1
Atelier Pélagie (arts plastiques)	1

Ce bilan montre la pertinence des actions proposées à travers des suivis personnalisés qui tiennent compte du parcours de violence (à titre d'exemple un travail autour de l'estime de soi avant la réalisation d'un CV et d'une lettre de motivation). Des contacts avec des structures partenaires (Pôle Emploi, Mission Locale, organismes de formation etc.) sont régulièrement engagés et poursuivis autour de chaque situation. Les orientations vers le droit commun sont effectuées dès que possible.

En conclusion, on peut dire que les violences occasionnent des années de souffrances, de mise à l'écart, de soumission, d'oubli de soi, de mise entre parenthèses de projets personnels et professionnels. Les femmes victimes de violences conjugales, qu'elles soient insérées ou non sur le plan de l'emploi, connaissent des situations professionnelles qui induisent une certaine précarité sociale et économique et renforcent les rapports sociaux de domination – rapports sociaux qui, par un effet de boucle, contribuent à légitimer la précarité du travail féminin.

#### FOCUS sur une situation d'accompagnement socioprofessionnel :

Mme B. est reçue pour la première fois à la permanence d'accueil pour femmes victimes de violences en octobre 2018. Elle est orientée vers notre association par un médecin qu'elle a consulté suite à une scène de violences.

Originaire du Maroc, Madame réside en France depuis plusieurs années. Elle vit avec leur fils alors âgé de 4 ans au domicile de son compagnon, dont il est propriétaire.

Madame nous fait part des violences psychologiques, économiques et physiques exercée quotidiennement à son encontre. Leur enfant est présent lors des scènes de violences et son père exerce aussi des violences psychologiques à son encontre (cris, insultes, dénigrement...)

Sans ressource, Madame B. est en situation précaire : elle n'a pas de droit sur le domicile familial et elle a travaillé pendant des années pour son compagnon sans être rémunérée.

Lors des entretiens, nous observons une femme très fragilisée par des années de violences : ses mains tremblent, elle pleure en entretien et semble perdue. Un accompagnement socio-psychologique lui est proposé et nous transmettons une information préoccupante à l'Aide Sociale à l'Enfance concernant les éléments d'inquiétude que nous avons pour le fils de Madame, information préoccupante qui donne lieu à une évaluation de l'ASE.

Lorsque l'évaluation ASE commence, Madame nous dira s'être enfin sentie entendue et comprise et avoir pris conscience que la violence quotidienne qu'elle subit depuis des années peut prendre fin. Soutenue par les différents professionnel.les, Madame se mobilise pour faire évoluer sa situation : elle effectue les démarches pour renouveler son titre de séjour, obtient une domiciliation auprès du CCAS de sa commune et dépose une demande de logement social.

Elle réalise toutes ces démarches alors qu'elle vit encore au domicile avec son fils et son conjoint violent. En parallèle, nous travaillons avec Madame une mise en sécurité afin qu'elle et son fils puissent trouver un lieu d'hébergement calme qui leur permettra de sortir des violences. Dans un premier temps, Madame est hébergée au sein du dispositif urgence de l'association Flora Tristan pendant deux semaines avant d'être orientée vers un hébergement en hôtel via le Samu Social des Hauts de Seine.

A Flora Tristan, Madame B. trouve le soutien nécessaire pour déposer plainte. Plus tard, elle nous dira que ces deux semaines de transition avant l'hébergement en hôtel lui ont été très bénéfiques. En effet, elle a trouvé un cadre sécurisant et l'écoute nécessaire pour pouvoir envisager de déposer plainte, démarche qui lui semblait impossible auparavant.

Très vite, Madame a exprimé le souhait de travailler afin de retrouver une autonomie financière. Nous avons commencé par faire un point sur ses expériences passées, ses souhaits pour l'avenir et ses besoins. La rédaction de son C.V a permis à Madame de reprendre confiance en elle. En effet, après des études universitaires dans son pays d'origine, Madame a enseigné en classe primaire pendant de nombreuses années et elle a également exercé en tant que formatrice d'enseignants.

Compte-tenu de sa situation de grande précarité, Madame a souhaité s'orienter, dans un premier temps, vers des emplois « alimentaires » qui ne nécessitent pas forcément de qualifications mais lui permettront de subvenir à ses besoins et ceux de son fils. Elle envisage, néanmoins, de faire reconnaître ses diplômes obtenus à l'étranger afin de pouvoir évoluer vers des postes en adéquation avec son profil.

Dès que cela a été possible, nous avons orienté Mme B. vers notre partenaire Hauts de Seine Initiative afin qu'un accompagnement vers l'insertion professionnelle puisse être engagé.

## Permanence hébergement pour les mises en sécurité des femmes victimes de violences

L'ESCALE est membre du bureau du GCSMS qui gère le SIAO insertion 92 et travaille en partenariat avec le SIAO urgence (115 des Hauts-de-Seine) pour une meilleure prise en compte du public spécifique Femmes Victimes de Violences.

Le 02 mars 2012 une convention a été signée par la préfecture (UT-DRIHL 92), le SIAO 92, les associations l'Escale et SOS Femmes Alternative gestionnaire du Centre Flora Tristan, toutes deux membres de la Fédération Nationale Solidarité Femmes.

Elle permet un accès direct des femmes victimes de violences aux hébergements spécialisés avec transmission des données nécessaires à la mission d'observation du SIAO.

Par ailleurs, la convention entre la DRIHL, le SIAO prévoit l'évaluation par L'ESCALE et le centre Flora Tristan, de l'ensemble des demandes d'hébergement de femmes victimes de violences avec les préconisations nécessaires.

De ce fait, toute demande d'hébergement faite au SIAO92 pour les villes du nord du département et des départements pairs en province, concernant une femme victime de violences et/ou mentionnant des violences, est réorientée vers L'Escale et sa permanence hébergement.

Le protocole avec le 115 implique l'orientation pour un accompagnement des femmes par le dispositif d'écoute FVV 92 et d'accueil de l'ESCALE et le développement du partenariat en faveur du parcours des femmes (hébergement par le 115 pour les mises en sécurité si pas de places dans les 2 structures). Afin de mieux mesurer le flux des demandes et de mieux les traiter, l'Escale a mis en place en avril 2012 une « permanence hébergement » et un outil statistique interne de suivi. Sur financement de la DRIHL, une salariée répond aux demandes d'hébergement des femmes victimes de violences du Nord des Hauts-de-Seine par une évaluation de la notion de danger et fait des préconisations, en lien avec la chargée de projet « référente départementale violences ». La permanence est assurée tous les jours par une travailleuse sociale.

## Bilan quantitatif et qualitatif des demandes de mise en sécurité

353 femmes victimes avec 257 enfants ont fait une demande de mise en sécurité pour sortir des violences auprès de L'Escale en 2019. 276 demandes en 2018 soit 28% d'augmentation.

### Orienteurs :

Ce sont principalement les femmes elles-mêmes qui nous contactent (55%).

Les femmes qui viennent pour la première fois à nos permanences sans rendez-vous à L'Escale en demande d'hébergement sont orientées vers la professionnelle en charge de la permanence hébergement. Cela représente 15% des demandes.

Puis la permanence hébergement est sollicitée par les différents partenaires :

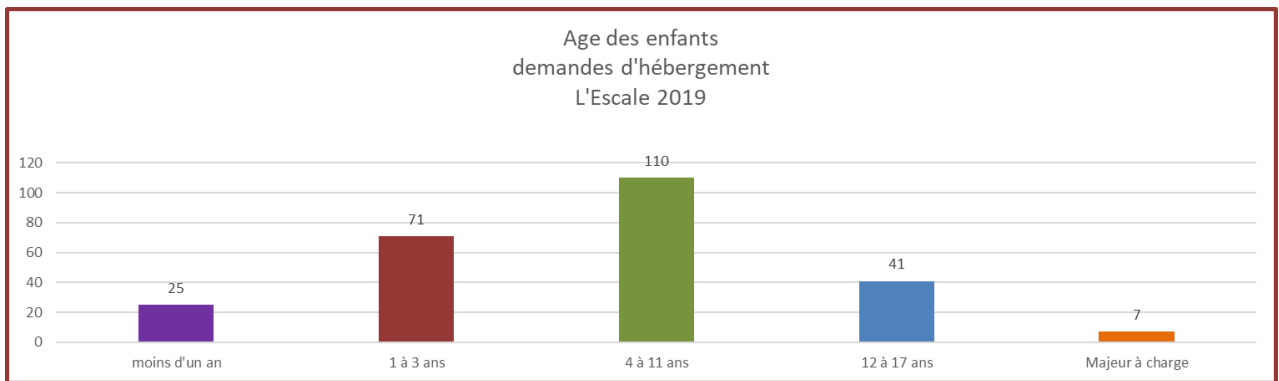
- les SST et CCAS (8,5 %)
- les commissariats (7%)

- les autres partenaires associatifs, mairie, hôpitaux, avocats.... (14,5%)

**Les femmes victimes de violences en demande d'hébergement :**

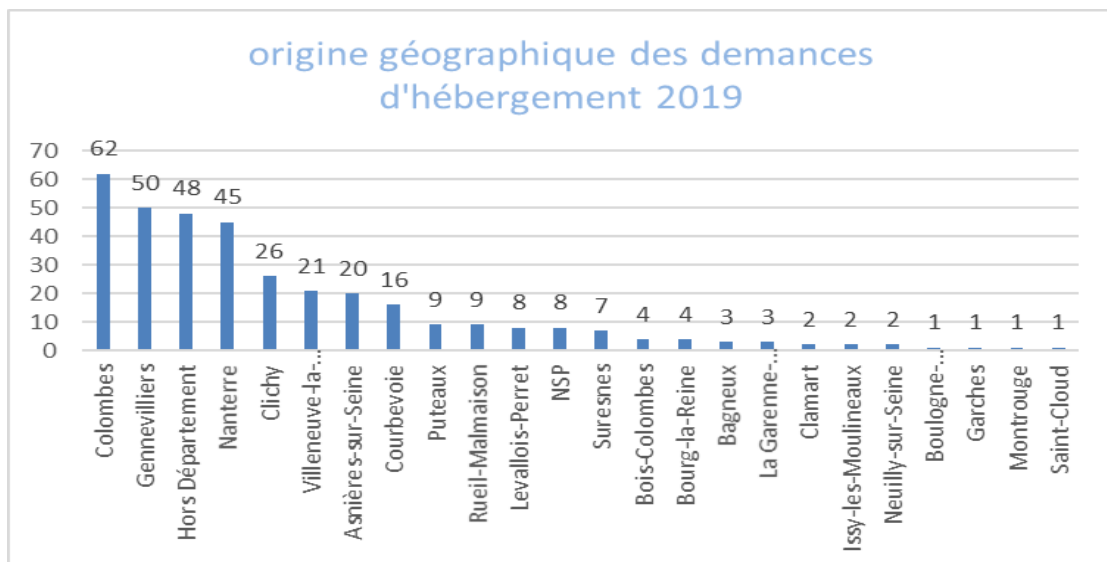
- Sont en moyenne âgées de 32 ans.
- 40% sont françaises ; 55% sont étrangères dont 44% sans papiers. Pour 5% des demandes nous n'avons pas l'information de la nationalité.
- 73% sont sans ressource
- 71% ont déjà quitté le domicile du fait des violences et nous sollicitent le lendemain ou quelques jours après avoir été recueillies chez amis, famille ou voisins.... 29% vivent encore avec l'auteur des violences conjugales quand elles appellent.
- 27 femmes étaient enceintes et 2 en situation de handicap au moment de leur demande d'hébergement.

**Agés des enfants qui les accompagnent :**



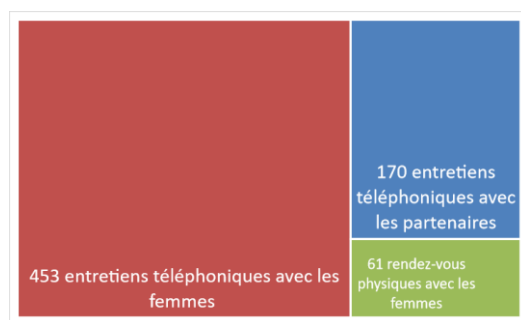
**Origine géographique de la demande :**

84 % des demandes d'hébergement proviennent de femmes originaires des Hauts-de-Seine. Les demandes venant des communes du Sud du département sont réorientées vers Flora Tristan SOS solidarité Femmes sauf en cas de nécessité d'éloignement géographique. Les demandes hors département 14 % sont souvent liées à des femmes qui ne sont plus en sécurité sur leur département et qui doivent se réfugier sur un autre département.

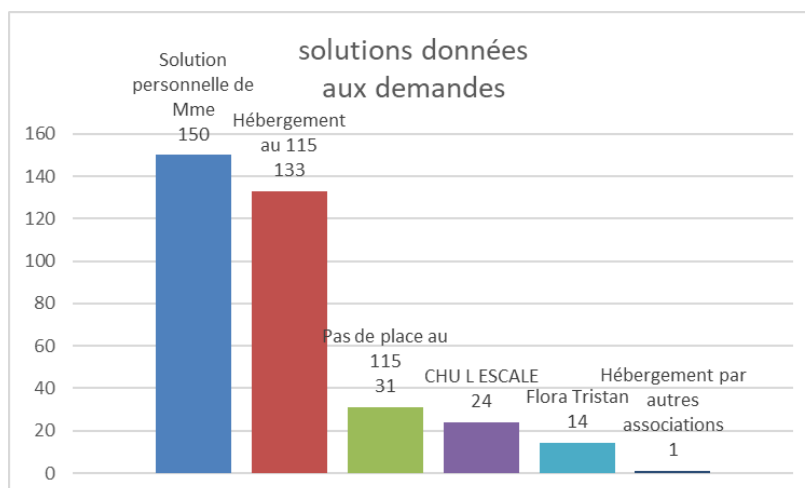


**Traitement de la demande :**

Les 353 demandes d'hébergement reçues ont donné lieu à 684 entretiens téléphoniques et physiques.



Les réponses apportées en terme de mise en sécurité :



Sur les 353 demandes d'hébergement, les associations ont pu répondre favorablement à seulement 39 demandes soit 11 %. Il faut donc trouver d'autres solutions.

En expliquant aux femmes qu'une orientation au 115 leur sera proposée, elles préfèrent un dépannage familial ou amical quand celles-ci ne sont pas complètement isolées. Cet hébergement, on le sait ne durera pas. Cela a été le cas pour 150 situations soit 42%.

Pour 133 demandes, la famille a été hébergée au 115 soit 37%.

En 2019, nous avons été confrontées au manque de place au 115 pour 31 demandes en dépit du fait que les femmes victimes de violences restent un public prioritaire. Certaines sont donc restées au domicile de ce fait. Les femmes appellent plusieurs fois dans les jours qui suivent jusqu'à ce qu'elles puissent avoir une place ou qu'elles trouvent une autre solution. 31 demandes ont été faites par 24 femmes différentes.

Les orientations :

Suite aux évaluations, les femmes sont orientées vers un accompagnement spécialisé par le service LEAO de L'Escale pour 288 demandes. Le numéro de la ligne d'écoute départementale FVV92 leur est communiqué pour 214 demandes soit 30%. Des orientations vers les partenaires sont faites pour 217 demandes soit 30%. Bien évidemment une femme bénéficie de plusieurs orientations.

**Suite à la mise en sécurité :**

En fonction de la situation des femmes elles peuvent être rappelées (55 appels post-mise à l'abri en 2019). 16 entretiens physiques ont été réalisés et 16 demandes d'hébergement ont été faites sur le logiciel SI-SIAO. Au total : 71 entretiens téléphoniques et physiques.

**Total des entretiens pour la permanence hébergement en 2019 : 755**

## Action Logement – Accueil de jour

Les femmes victimes de violences accompagnées par L'Escale peuvent bénéficier de plusieurs dispositifs spécifiques et originaux :

- Le CRIF : suite à un projet et une conférence organisée en octobre 2007 au Conseil Régional par L'Escale et le Relais de Sénart, la FNSF a signé une convention avec le CRIF et l'AORIF permettant aux femmes hébergées ou suivies par les associations du réseau Solidarité Femmes d'accéder à un logement.
- Les conventions « Relogement » communales : initiées en 2016 avec les villes de Gennevilliers, Colombes, Clichy-la-garenne et Villeneuve-la-Garenne. L'Escale-Solidarité Femmes a signé des conventions avec plusieurs villes du Nord des Hauts-de-Seine pour le relogement des femmes . Chaque ville s'engage à reloger 2 femmes suivies ou hébergées à L'Escale par an. Renouvellement d'une convention triennale en 2018 avec Gennevilliers et le 05/11/2019 avec Colombes.

Des échanges avec la ville de Suresnes aboutiront à une première signature d'une convention triennale le 20/01/2020.

### Action logement :

Les femmes victimes de violence ont pour la majorité dû quitter le domicile afin de se protéger et de protéger leurs enfants. Dans bien des cas, elles se retrouvent dans l'obligation de rechercher un logement autonome si elles veulent obtenir la garde de leurs enfants. De fait, elles deviennent des familles monoparentales, statut stigmatisé comme source de fragilité sociétale. Un des freins au relogement est entre autres lié aux dettes contractées par Monsieur dont la femme mariée est solidaire.

La travailleuse sociale analyse la situation sociale de la femme et sa situation d'emprise par rapport à l'auteur des violences. Un accompagnement pour toutes les démarches ( et labélisation ? ) en vue du relogement est effectué. Sur ces 36 femmes, 13 femmes étaient prêtes au relogement dès le 1<sup>er</sup> entretien puis grâce au travail réalisé 19 ont finalement été prêtes au relogement.

**En 2019, 36 femmes du service Accueil ont été accompagnées vers le logement 189 entretiens (132 physiques et 57 téléphoniques).**

Concernant le dispositif CRIF, 15 femmes ont été positionnées pour accéder à un logement, 11 femmes ont pu signer un bail, 3 femmes ont refusé le logement car à plus d'1h30 de leur travail et 1 logement a finalement été inutilisable. Aussi, 2 femmes ont été positionnées sur des résidences sociales, 1 femme a pu signer son bail et le dossier de l'autre femme a été refusé par le bailleur.

**12 femmes ont donc pu être relogées par le CRIF en 2019 soit 33% des femmes accompagnées.**

Concernant les conventions communes : 1 femme a été relogée par Clichy et 4 par Gennevilliers

## La spécificité du suivi psychologique

La psychologue se place du côté de la souffrance psychique de la personne victime qui a subi un traumatisme, des préjudices physiques et moraux et qui a été blessée dans son narcissisme. Il offre un espace contenant, rassurant dans lequel elle n'est pas d'emblée renvoyée à sa responsabilité et à ce qu'elle répète de son histoire, dans une écoute neutre et silencieuse. Il s'agit d'une écoute active, empathique et contenante qui ne laisse pas la victime seule face à sa détresse psychique, ses angoisses et l'état de confusion, de stress et de désorganisation dans lequel elle se trouve lorsqu'elle se présente à nous. Les femmes ont d'abord besoin de parler de ce qu'elles ont subi, de leur vécu de souffrance lié à la violence de leur conjoint et leur difficulté à se séparer. Cet espace leur permet de libérer leur parole, d'exprimer leurs émotions, leurs sentiments de culpabilité, de honte, d'impuissance, leurs peurs, leurs angoisses, de mettre des mots sur ce qu'elles vivent et ont vécu.

Il s'agit également d'aider les victimes à mettre à jour les stratégies perverses, les nommer, repérer ce qui vient d'elles et de leur vulnérabilité et ce qui est le fait de l'agresseur, de redevenir sujet avec des limites entre elle et l'autre.

Les femmes accueillies ne sont pas considérées comme de "pauvres" victimes passives et fragiles mais des femmes capables de trouver les ressources en elles pour se sortir de cette situation. Il est donc important de ne pas les infantiliser.

Le suivi psychologique est un processus évolutif, qui aide les femmes à franchir les étapes à leur rythme. Ce travail va également leur permettre d'apprendre à poser des limites, à être lucide sur elles-mêmes et sur leur compagnon, à se défendre, se protéger, récupérer une capacité critique, retrouver leur capacité de penser, de comprendre leur expérience, de prendre de la distance.

La personne sous emprise n'est plus maîtresse de ses pensées, elle est envahie par le psychisme de l'autre et n'a plus d'espace mental, elle est comme paralysée. Il lui faut une aide extérieure pour mettre fin à l'emprise, lui permettre de se dégager de cette relation aliénante, de prendre position et retrouver son existence propre. C'est ce à quoi sert ce travail psychologique spécifique.

Sortir les femmes de la victimisation nécessite souvent un suivi long (complexité de la situation, étapes à franchir, travail d'élaboration psychique, longueur des procédures juridiques, ...).

Les conséquences des violences et les effets du trauma sont pris en compte, notamment les symptômes liés au syndrome de stress post-traumatique.

Leur reconstruction passe par l'acquisition d'une nouvelle autonomie matérielle et sociale mais aussi psychique. Redevenir sujets et citoyennes avec tous leurs droits, respectées et considérées.

Certaines victimes n'auront besoin que d'une seule rencontre pour continuer à vivre malgré ce qu'elles ont vécu ; leurs ressources et leurs capacités psychiques étant suffisamment solides, à l'origine, pour « repartir ». Pour celles, parmi les victimes, qui ont été particulièrement détruites et traumatisées par leur agresseur, l'anéantissement est tel qu'elles ne peuvent plus penser par elles-mêmes. La violence conjugale qui n'a rien à voir avec une relation sadomasochiste, ni avec de simples disputes de couples, trahit le règne d'un abus de pouvoir au visage parfois très subtil et pas toujours aisément décodable (perceptible) par des tiers. Souvent les femmes victimes de violences conjugales ou de harcèlement sont étonnées que l'on puisse les croire sans preuves, car la famille ou l'entourage amical parfois ne les croient pas, les agresseurs eux-mêmes nient, et les font passer pour folle hystériques ou encore manipulatrices.

Il est primordial d'entendre ce que la victime a à dire de l'autre, des méthodes employées pour détruire. Le travail de la psychologue vise alors dans un premier temps à aider la victime à repérer ce qui est violent, pervers, interdit.

Une autre raison justifie d'entendre la victime parler de son agresseur : dans la violence conjugale, il faut être deux. La notion de responsabilité est à distinguer de la notion de culpabilité. Il faut, autant que possible, que la femme, souvent prise dans un cycle de violence depuis plusieurs années, comprenne par elle-même la place qu'elle occupe dans ce couple pour tenter d'en modifier le fonctionnement.

La violence conjugale est un processus dans lequel l'agresseur, plus ou moins inconsciemment, fait en sorte que l'autre ne pense pas et endosse sa culpabilité (c'est pourquoi beaucoup de femmes victimes se sentent coupables de ce qui arrive). Le but est de faire de l'autre un objet manipulable à souhait pour mieux le maîtriser, anéantir ses différences, ses désirs, et ce qui lui est spécifique. Un des objectifs est donc de remettre en marche le processus de pensée. Ne plus pouvoir penser évoque très nettement la notion de traumatisme psychique.

Parmi le nombre d'entretiens énoncé ci-dessus : en 2019, il y a eu **612 entretiens de suivi psychologique réalisés et 169 annulés ou pour lesquels les femmes ne se sont pas présentées soient 781 entretiens planifiés**. Ces entretiens sont menés par les 2 psychologues du service Accueil.

**Analyse de pratiques** : A partir de mai 2019, sur proposition de l'Union Régionale Solidarité Femmes Ile de France, une psychologue de l'association assure une séance mensuelle d'analyse de pratiques pour des

partenaires travaillant sur les violences conjugales dans le département des Yvelines. La séance a lieu à Montigny le Bretonneux. 6 séances ont été menées en 2019. L'association est fière de cette reconnaissance de son expertise en matière de violences conjugales. La professionnelle a été formée à cette pratique.

### Témoignage d'une femme suivie sur le plan psychologique

« J'ai été orientée vers l'Association l'Escalé par la médecine du travail, dans le cadre d'un soutien psychologique dans un contexte d'emprise. La requête de mon ex-compagnon, ayant saisi le Juge des Affaires Familiales pour obtenir un droit de visite pour notre fille, me maintenait dans la peur et la confusion. Et j'étais aussi très inquiète des conséquences du comportement dysfonctionnel de ce dernier sur l'équilibre psychologique de notre fille. Après des années de vie commune avec mon ex-compagnon et malgré la séparation, je continuais à vivre dans le stress et l'angoisse à l'idée d'être en contact avec ce dernier.

Avant de trouver un soutien auprès de l'Escalé, au-delà d'un quotidien insupportable au sens propre, il y avait ce sentiment de portes qui se ferment, de murs qui se dressent, d'incompréhension et de rejet. Je me suis heurtée au scepticisme de mes proches, de mes amis. Je doutais de mes propres perceptions par rapport à ce que je vivais et en ma faculté de jugement. En outre, je me sentais coupable d'un comportement ambivalent à l'égard de mon ex-compagnon et de n'avoir pas eu le discernement nécessaire pour identifier la façon dont j'avais été partie prenante de la situation que je subissais.

Le soutien psychologique que j'ai trouvé auprès de la psychologue de l'Escalé a joué un rôle déterminant pour que je puisse reprendre peu à peu confiance en moi. J'ai mis beaucoup de temps avant de réaliser qu'il s'agissait bien de violence conjugale, même si elle était plus souvent psychologique et morale que physique. Contrairement à l'aide que j'avais pu recevoir par ailleurs, cet accompagnement a pris en compte l'angoisse permanente qui était la mienne en dépit de la séparation et qui se manifestait en termes de stress post traumatique ainsi que la situation particulière d'emprise dans laquelle je me trouvais pour m'aider dans l'élaboration de ma réflexion. Au-delà de l'écoute, j'ai trouvé un positionnement, une résonance qui m'ont permis non seulement de déculpabiliser, mais encore et surtout de remettre en question mon fonctionnement personnel, mes limites et mes failles pour concrétiser mes propres solutions.

Le seul moyen de se soustraire à la violence est de rompre le lien de dépendance avec le conjoint, c'est un processus long, aussi difficile que douloureux. Ce sont des étapes qui ne sont pas toujours comprises par l'entourage. Il est essentiel de pouvoir trouver auprès de professionnelles, capables de repérer les situations de violences conjugales, une compréhension des mécanismes en jeu pour répondre de manière adaptée aux demandes d'aide d'une femme victime de violences».

### **La DISSOCIATION et LE STRESS POST-TRAUMATIQUE**

Dans la violence conjugale, comme dans toutes formes de violences exercées par un individu, l'altérité est déniée, l'autre n'est pas ou est possédé. A la différence d'un conflit conjugal dans lequel les deux partenaires en désaccord trouvent un mode de résolution par l'expression sur un même plan d'égalité, les violences conjugales se définissent comme un processus au cours duquel un partenaire exerce à l'encontre de l'autre une domination par des agressions violentes et destructrices.

L'équipe de l'Escalé reçoit des femmes qui ont subi un ou des traumatismes importants. Le traumatisme est la conséquence directe des violences et des menaces. Les femmes victimes de violences vivent dans la peur constante d'une agression qui menace leur intégrité physique et psychique.

Les agressions physiques et psychologiques entraînent alors un véritable choc au cours duquel la personne a peur de mourir. La confrontation au réel de la mort est vécue dans la terreur et l'effroi. Le cours de la pensée est figé, la victime se paralyse, elle est en état de stupeur. La peur de mourir entraîne un sentiment d'anéantissement de soi et de la capacité d'agir en vue de se défendre.

Un mécanisme de défense va alors se mettre en place afin d'atténuer l'effroi : c'est la dissociation. Il s'agit d'une fragmentation psychique qui permet à la victime de se soustraire à la menace d'anéantissement que représente la confrontation avec la peur de mourir. La dissociation incite la victime à se modifier, à défaut, à modifier l'événement extérieur.

### **Les conséquences immédiates de la dissociation sont :**

Un sentiment de torpeur : la personne se fige, se paralyse.

Une impression de déréalisation et de dépersonnalisation : l'événement semble irréel comme si il s'agissait d'un rêve ou d'un film. La perception du temps est vécue différemment, le plus souvent ralenti. Le sentiment de dépersonnalisation est lui caractérisé par l'expression être hors de soi, la personne se ressent comme spectatrice, se regardant de l'extérieur comme si elle n'était pas présente au moment des faits.

Une réduction du champ de la conscience : il devient difficile voire impossible de réfléchir ou de penser.

Une amnésie dissociative : la personne oublie certains éléments, certains faits relatifs à l'agression

La période post-immédiate qui suit les réactions initiales dure de 2 jours à 4 semaines. On parle d'un stress post-traumatique aigu si la durée des symptômes est de moins de 3 mois et d'un stress post-traumatique chronique si la durée des symptômes est de 3 mois ou plus.

80% des victimes de viols et d'actes de tortures et de barbaries développent un état de stress post-traumatique 24% pour l'ensemble des traumatismes.

La dissociation post-traumatique devient alors un symptôme qui entraîne un véritable préjudice dans la vie de la personne avec une perturbation sur le plan social, professionnel ou dans d'autres domaines importants de la vie y compris celui de la santé.

Ce n'est qu'en 1980 que le concept et le diagnostic de stress post-traumatique est introduit dans la 3ème version du Manuel diagnostique et statistique des troubles mentaux (DSM).

Deux conditions sont réunies dans l'entrée d'un état de stress post-traumatique :

- 1) Le sujet, a été témoin ou a été confronté à un ou des événements durant lesquels des individus ont pu mourir ou être gravement blessés ou bien durant lesquels son intégrité physique ou celle d'autrui a pu être menacée. Les menaces sont une atteinte morale qui peut constituer un choc.

- 2) La réaction du sujet à l'événement se traduit par une peur intense, un sentiment d'effroi et d'impuissance qui fige, paralyse le sujet.

On peut faire le lien avec les enfants exposés à la violence que subit leur mère. Les coups, les sons, les blessures ont un véritable impact traumatique qui va générer des conséquences graves sur la santé physique et psychologique des enfants. Un nombre important d'enfants va développer un stress post-traumatique. Un comportement désorganisé, incohérent ou agité peut se substituer aux manifestations de stupeur.

Voici comment le DSM, manuel diagnostique, définit et l'état de stress post-traumatique aigu et l'état de stress post-traumatique chronique :

### **Ces deux états de stress ont en commun 3 grands syndromes :**

#### Le syndrome de répétition :

L'événement traumatique est revécu de manière répétitive et envahissante. On parle de reviviscence traumatique en pensée, de flash-back, à l'exposition à un détail qui rappelle l'événement traumatique (ça peut-être une odeur, un son, une situation...) Chez les enfants le jeu répétitif peut exprimer des faits ou des aspects du traumatisme.

Il peut s'agir de rêve répétitif de l'événement. Ce sont des rêves effrayants qui provoquent un sentiment de détresse. Chez les enfants il peut aussi y avoir des rêves effrayants mais sans contenu reconnaissable.

Le vécu traumatique peut également surgir en sensation avec l'impression soudaine que l'événement traumatique va se reproduire.

Le syndrome de répétition correspond à une disposition naturelle du cerveau pour tenter d'intégrer l'événement traumatique mais ici il s'agit de reproduction à l'identique.

#### Le syndrome d'évitement :

C'est l'évitement systématique de tout ce qui peut éveiller la mémoire traumatique. C'est l'évitement des souvenirs, des émotions, des conversations associées au traumatisme, des lieux rappelant l'événement traumatique. La personne peut également éviter ses propres pensées.

On peut ainsi comprendre les femmes victimes de violences conjugales qui hésitent à aller au commissariat ou qui se rétractent en retirant leur plainte ou en stoppant les procédures judiciaires en cours (divorce, audience pénale...).

Le système des menaces proférées par l'agresseur marque, s'ancre dans la mémoire traumatique de la victime et se réactive dès qu'elle sort de la loi du silence la plongeant à nouveau dans l'emprise, l'isolement et la terreur.

Le syndrome d'activation neuro-végétatif :

Ce sont les difficultés d'endormissement, les difficultés de concentration, l'hyper vigilance, des réactions de sursaut disproportionnées au moindre bruit, éclat de voix, de l'irritabilité. A tous ces symptômes peuvent s'ajouter l'apparition de conduites addictives comme l'alcoolisme, la toxicomanie, les troubles alimentaires tels que l'anorexie et la boulimie. Il peut y avoir l'apparition de comportement d'automutilation.

Pour A. Miller, en l'absence de mots c'est à travers le corps que la souffrance s'exprime.

Chez les enfants, les colères, les comportements à risque, les mises en danger, donnent un indice du chaos dans lequel ils ont été plongés.

La plupart des personnes traumatisées parlent d'un « avant » et d'un « après » traumatisme, avec un sentiment de devenir étranger par rapport aux autres. La personne se trouve constamment en état d'alerte. Tout lui est dangereux et menaçant. Sa façon de penser, de concevoir le monde s'est modifiée. Elle se replie sur elle-même, délaisse progressivement ses activités personnelles et professionnelles. Le présent lui est devenu insupportable et l'avenir impensable.

Il est alors possible pour les équipes qui accompagnent des victimes de comprendre la discontinuité dans l'accompagnement. Elles sont absentes, aux prises avec les reviviscences traumatiques, en état de stress aigu, puis à nouveau présentes. Là encore on peut faire un lien avec les menaces : elles viennent aux rendez-vous puis disparaissent pendant un temps avant de revenir et de pouvoir exprimer une demande d'aide et de protection. Il est important d'accueillir les victimes même avec leurs absences en leur signifiant que l'on comprend l'isolement à laquelle le conjoint violent les soumet.

Dans la prise en charge des victimes, il est nécessaire d'accompagner la personne dans le repérage de tous les symptômes pour lui permettre progressivement d'en prendre conscience et de les ressentir (à quel moment ils apparaissent, dans quelle situation /endroit et à quelle heure). La conscientisation de l'événement traumatique en associant les faits, à la perception, à l'émotion et à la compréhension intellectuelle permettra de ramener de la cohérence dans l'histoire du sujet.

L'accompagnement des femmes victimes de violences implique la nécessité d'une prise en charge, à la fois thérapeutique, sociale et judiciaire. Les mots expriment les affects qui deviennent alors une réalité extérieure et sociale et non plus des sentiments diffus, chargés de honte et de culpabilité. Pour la plupart des femmes, les violences entraînent une précarisation sur le plan social et économique. La précarité renforce une situation d'insécurité et de fragilité qui touche différents domaines comme le logement, l'emploi, la santé, la famille.

La sécurité des femmes et des enfants par la protection judiciaire s'avère essentielle. Faire appel à la loi de la société afin d'être reconnue comme victime, redevenir sujet de droit et ainsi mettre fin à la dictature domestique imposée par l'agresseur.

Les mères se vivent comme incompetentes du fait des attaques quotidiennes de leur fonction maternelle.

Les femmes et les enfants ont besoin d'un temps de convalescence qui permettra aussi aux mères de renouer avec des fonctions protectrices.

Les violences ne s'arrêtent pas avec la fin de la vie conjugale. Le risque de maintenir des rencontres sans aucune protection entre le père et les enfants est de voir les violences et l'emprise perdurer. Les retours au domicile, les rétractations ont toujours lieu parce qu'il y a de la peur. L'articulation entre les procédures judiciaires pénales et civiles semble primordiale.

## Indicateurs qualitatifs

### ➤ **Nombre de femmes ayant évolué vers une autonomie psychique :**

161 femmes soit 38% ont évolué sur le plan psychologique sur plus de 50% des critères mis en place par l'association (sortie du silence, reconnaissance du statut de victime...)

171 femmes soit 40% ont évolué sur moins de 50% des critères

Pour 95 femmes soit 22% des femmes, l'évolution n'a pas été significative ou pas mesurable.

### ➤ **Nombre de femmes ayant fait évoluer leur situation juridique :**

155 femmes soit 36 % ont fait évoluer sur plus de 50% leur situation juridique

109 femmes soit 26 % l'ont faite évoluer sur moins de 50% des critères

Pour 163 femmes soit 38 % des femmes, l'évolution n'a pas été significative ou pas mesurable.

22% des femmes ont déposé plainte et 13% ont déposé une main courante lors de l'accompagnement.

29% des femmes ont fait une demande d'Aide Juridictionnelle et 28% une demande auprès du Juge des Affaires Familiales durant leur accompagnement.

### ➤ **Protection de l'enfance :**

La protection des enfants est une préoccupation permanente, en 2019, 19 signalements et Informations Préoccupantes ont été envoyées par L'Escale soit pour 4% des femmes accompagnées.

### ➤ **Nombre de femmes ayant évolué sur le plan administratif, hébergement et logement**

26 femmes ont amélioré leur situation par rapport à l'emploi et leur formation,

Mais la situation sociale des femmes reste précaire puisque, soutenues dans leurs démarches 212 femmes soit 50% n'ont pas pu améliorer leur statut et seulement 131 femmes soit 31 % ont vu une évolution positive supérieure à 50% (documents administratifs, logement, emploi, hébergement...). L'évolution sociale prend du temps. Les femmes dans un premier temps doivent dépasser les traumatismes des violences.

35 femmes soit 8% ont vu leur situation administrative évoluer. Le cliché consistant à dire que les femmes dénoncent les violences pour les papiers est ainsi balayé.

26 femmes ont eu une évolution positive supérieure à 8% de leur situation par rapport au logement (relogement, attribution du domicile, solibail...) et 86 soit 20% par rapport à un hébergement.

### ➤ **Mises en sécurité**

Après analyse de la situation et de la dangerosité, les femmes sont préparées à un départ dans les meilleures conditions possibles. 135 femmes accompagnées ont été mises en sécurité soit 32 %. Elles ont été orientées vers les hébergements de L'Escale, Flora Tristan 1% mais à défaut de place principalement vers les hôtels sociaux (115) pour 31% afin de se protéger et protéger leurs enfants et de fuir les violences.

## Domiciliation des femmes victimes de violences suivies et hébergées

L'Escale-Solidarité Femmes est titulaire d'un agrément pour la domiciliation depuis le 1<sup>er</sup> juin 2017, pour 120 à 150 femmes. L'objectif est de permettre aux femmes en danger sur leur commune d'origine de pouvoir être domiciliées à l'association. De même, pour les femmes dont le conjoint ou l'ex refuse de leur fournir un justificatif prouvant le lien avec la commune d'origine. Le tableau de domiciliation est tenu à jour par l'agent d'accueil-standardiste en plus du standard, de l'accueil des femmes et des tâches administratives. Des plages horaires ont été programmées pour le retrait des courriers des femmes domiciliées.

**Au 31/12/2019, 125 domiciliations sont actives. Au total 170 femmes ont pu bénéficier d'une domiciliation en 2019. Il y a eu 1455 passages de femmes pour récupérer leurs 3801 lettres.**

# Dispositif Téléphone Grave Danger

Le projet a été élaboré avec le parquet de Nanterre, en lien avec la Préfecture (DDSP, DDFE) et l'ensemble des partenaires dont les associations spécialisées comme l'Escale-Solidarité Femmes. Il a fait l'objet d'un travail en amont portant sur les critères d'évaluation du danger (2014) avec le parquet et la DDSP. La convention a été signée le 11 mai 2016. La fiche d'évaluation a été finalisée avec le parquet des Hauts-de-Seine et les premières évaluations ont débuté en mai-juin 2016.

Il a pour objectifs de :

- Participer activement à l'amélioration de la transmission d'information entre les différents acteurs/trices institutionnels ou associatifs afin de faciliter l'identification des victimes des violences exposées à un très grand danger.
- Faciliter l'attribution par le parquet des terminaux TGD et la transmission des données à Mondial assistance.
- Prendre en charge la victime de violences pour assurer son information, son orientation et son accompagnement.

A L'Escale, une référente TGD qui est aussi la référente départementale violences pour le nord du département, est chargée de recevoir les femmes orientées dans le cadre du dispositif TGD, d'évaluer la situation de ces femmes et de faire le retour de cette évaluation auprès du parquet avec une préconisation. Le parquet décidera de l'attribution d'un TGD ou d'un refus d'attribution.

A la remise de chaque TGD, la femme est accompagnée soit par la référente soit par la directrice de l'Escale.

## Les évaluations et attributions 2019 :

- 28 femmes en grand danger ont été orientées vers L'Escale Solidarités Femmes pour évaluation : 22 femmes par le Parquet, 3 orientées par les services Accueil et Urgence de L'Escale et 3 par les associations spécialisées dans l'accompagnement des femmes victimes de violences du 92.

34 entretiens d'évaluation ont été réalisés en 2019 pour 25 femmes. En effet, 3 femmes n'ont absolument pas répondu à nos multiples appels pour une évaluation. 2 à 3 entretiens sont nécessaires pour l'évaluation et finaliser le dossier (apport des pièces complémentaires, évaluation approfondie nécessaire pour certaines femmes, avec stress post traumatique important ou pas définitivement séparée du conjoint...). Un compte-rendu, après échanges avec la Directrice, de l'évaluation du danger et de la situation de la femme est transmis à la Procureure. En fonction du danger et de la disponibilité d'un téléphone, la procureure décide d'attribuer ou non un téléphone grave danger. Le téléphone grave danger est attribué pour une période de 6 mois qui peut être renouvelée en fonction de la situation.

- 11 décisions d'attributions de TGD pour des nouvelles situations de 2019 dont 2 attributions en 2019 à des situations connues en 2018 dont le téléphone était réservé pour la sortie d'incarcération de Mr. Une attribution a été faite dans le cadre de l'assouplissement des critères soit sans interdiction d'approcher. La femme a alors pu après bénéficier d'une Ordonnance de Protection et donc avoir son TGD maintenu.

- 1 renouvellement pour une bénéficiaire du TGD en 2018
- 2 renouvellements pour des bénéficiaires 2019.
- 2 téléphones sont réservés pour des sorties d'incarcération de l'ex conjoint.

Les évaluations et le suivi des femmes sur le dispositif TGD se font en lien très étroit avec le Parquet occasionnant de nombreux échanges par mail et par téléphone avec une gestion très rigoureuse de l'évaluation du danger pendant tout le suivi.

**Au 31 décembre 2019, 100% des téléphones sont attribués. 2 ont été empruntés à d'autres départements.**

## Le suivi et l'accompagnement sur le dispositif :

Toute évolution ou changement dans la situation de la femme tant au niveau juridique que social fait l'objet d'une information par mail à la Procureure. Un travail sur les violences subies ainsi que la mise en place de stratégies de protection est mis en place avec la femme lors des entretiens.

- 35 femmes sont accompagnées sur le dispositif TGD ; 472 entretiens physiques et téléphoniques.

Les femmes ayant un TGD sont suivies à raison d'une fois tous les 15 jours et disposent d'une ligne de téléphone portable dédiée à l'Escale, qui leur permet d'appeler en cas de nécessité (besoin d'écoute, conseils, incident technique avec le TGD...). La référente violences suit les femmes bénéficiaires du TGD et celles évaluées non bénéficiaires qui le souhaitent. Les entretiens sont des entretiens d'écoute, de soutien, de conseils juridiques mais aussi social.

Les femmes se voient proposer un accompagnement psychologique. Elles sont orientées vers une psychologue de L'Escale. 16 entretiens psychologiques ont été réalisés en 2019.

Une des stratégies de protection est notamment un changement de domicile ou d'hébergement. Quatre femmes ont été orientées vers le dispositif relogement.

**Soit un total de 488 entretiens pour les femmes suivies sur le dispositif TGD.**

- COPIL TGD

La Référente violences et la Directrice participent aux COPIL TGD 92. Elles préparent en amont les tableaux de suivi pour les réunions et des exposés de situations.

- 16/01/2019
- 15/04/2019
- 24/06/2019
- 30/09/2019

• Un « *Groupe TGD* » au niveau de la FNSF a été créé afin d'échanger et d'analyser les différentes pratiques départementales, de mutualiser certains outils et d'optimiser le dispositif. 3 journées de travail ont eu lieu en 2019.

- 14/01/2019
- 08/07/2019
- 16/09/2019

En 2020, 25 TGD devraient pouvoir être attribués. Se pose la problématique de l'accroissement du volume de travail d'où la nécessité d'un poste à plein temps. Il faudra solliciter les financeurs notamment le CRIF, le Conseil Départemental, FIPD et de la Cour d'Appel.

### Protection de la victime et protection de ses enfants ou comment s'exerce le continuum des violences à travers les enfants :

L'année 2019 nous a donné l'occasion de constater à nouveau à quel point la protection de la femme victime de violences est indissociable de celle de ses enfants. Ainsi, plusieurs situations de bénéficiaires TGD peuvent illustrer ce propos.

#### **1ère situation :**

Nous rencontrons Mme A., qui a deux enfants communs avec M. Ils sont séparés depuis 2 ans et M. s'est vu attribuer un droit de visite simple, à raison de deux samedis par mois. Il a également été condamné par le tribunal correctionnel de Nanterre pour les violences commises à l'encontre de Mme.

Mme explique que, depuis que M. Z. a eu connaissance de l'existence de son nouveau compagnon, il se montre de plus en plus agressif lors de la remise des enfants. Lors de la dernière remise, M. aurait même sorti un couteau de sa poche.

C'est dans ce contexte que Mme A. se voit attribuer un TGD.

Quelques jours plus tard, Mme A. déclenche l'alerte après avoir croisé M. Z. devant l'école des enfants. Après enquête de police, notamment par bornage du téléphone de M. Z., il est constaté que celui-ci ne respecte pas les conditions de sa mise à l'épreuve. Par ailleurs, les enfants ont été auditionnés et ont pu révéler des éléments d'inquiétude relativement à la parentalité de M. Z.

En conséquence, M. Z. est incarcéré pour non-respect des obligations lui incombant du fait de son sursis mise à l'épreuve, notamment celle lui interdisant d'entrer en contact avec Mme A.

En parallèle, Mme A. saisit le JAF d'un référé pour voir modifier les droits du père. Elle obtient ainsi l'exercice exclusif de l'autorité parentale et des droits de visite médiatisées sont instaurés au profit du père. Ainsi, à sa sortie d'incarcération, M. Z. ne peut plus, au prétexte de la remise des enfants, entrer directement en contact avec Mme A. Les visites sont dorénavant encadrées, pour la sécurité de Mme A. et celle de ses enfants.

### **2ème situation :**

Mme B. a 2 enfants communs avec son ex-compagnon. Malgré 2 condamnations correctionnelles et une interdiction d'entrer en contact avec elle, M. Y. se présente régulièrement au bas du domicile de Mme B., au prétexte de voir les enfants. Elle relate que lors des deux dernières venues de M. Y., elle a été victime d'agressions physiques (coups et strangulations), en présence des enfants.

C'est dans ce contexte que Mme B. se voit attribuer un TGD.

Elle engage alors une demande d'ordonnance de protection qu'elle obtient, ainsi que l'exercice exclusif de l'autorité parentale et des visites médiatisées pour le père.

Grace à cette décision, la sécurité de Mme B. est dorénavant assurée : M. Y. ne vient plus au bas de son immeuble et les visites auprès de ses enfants sont encadrées, de telle façon que Mme B. et M. Y. ne se croisent plus.

Mme B. dit se sentir beaucoup plus en sécurité depuis que les visites de M. Y. auprès des enfants ont lieu en lieu neutre, en présence de professionnelles, sans contact entre les parents.

### **3ème situation :**

Mme C. a 1 enfant commun avec son ex-compagnon. Le couple est séparé depuis 2 ans. Mme C. dit avoir constaté un retour des violences (violences physiques et menaces de mort) depuis que celui-ci a eu connaissance de l'existence de son nouveau compagnon.

Lors de la dernière remise de l'enfant, Mme C. décrit comment M. X. a tenté de la renverser avec sa voiture. C'est dans ce contexte que Mme C. se voit attribuer un TGD.

Mme C. engage alors une procédure devant le JAF puis déménage dans un autre département, en espérant que la décision JAF à venir l'autorise à garder cette adresse confidentielle et instaure des visites médiatisées pour qu'elle n'ait plus à croiser M. X.

Néanmoins, la décision JAF est défavorable à Mme C.

Elle se retrouve ainsi contrainte de révéler sa nouvelle adresse, ainsi que l'adresse de l'école de son fils et, par voie de conséquence, la commune et le département, dans lequel elle venait de s'installer avec son nouveau compagnon, loin de M. X. Tous ses efforts pour fuir les violences et se mettre en sécurité ont été alors inutiles.

Mme C. nous indique, quelques jours après la décision JAF, avoir aperçu M. X. en bas de son immeuble, tourner en voiture, alors que ce n'était pas un jour de visite à son fils.

Dans ce cas de figure, il apparaît qu'à travers les droits de visite classiques accordés au père, la sécurité de la mère, et plus largement de la famille, est remise en question.

Mme C. a interjeté appel de cette décision et espère pouvoir obtenir l'instauration de visites médiatisées, pour éviter tout contact avec M. X. Mme C. se dit rassurée d'être bénéficiaire d'un TGD, pour pouvoir enclencher l'alerte et obtenir l'intervention des forces de l'ordre rapidement en cas de besoin.

# Amélioration du parcours des femmes victimes de violences et du partenariat

Cette mission est portée par la référente violences départemental et la Directrice.

La mission de la référente violence départementale a pour objectif principal l'amélioration dans le Nord du département des Hauts-de-Seine de la chaîne partenariale de prise en charge des femmes victimes de violences, afin de raccourcir leurs parcours de sortie des violences. Les partenariats et la coordination concernent : les services de santé, de justice et de police, et les services d'hébergement et de relogement en lien avec le 115 et le SIAO, le travail avec les villes du département et la question des enfants. Le dispositif du référent départemental a été prévu durant les plans triennaux.

Il remplit deux fonctions :

- Celle d'observer les dysfonctionnements du maillage associatif et institutionnel sur un territoire donné et de formuler des propositions pour lever ces obstacles
- Celle de renforcer les partenariats existants et de nouer de nouveaux partenariats, afin d'améliorer les réponses en termes d'accueil et d'orientation des femmes, ainsi que le traitement des violences.

Après une étude préliminaire menée en 2010, les deux associations spécialisées Flora Tristan et l'Escale ont été choisies comme structures référentes départementales.

Ces fonctions sont déclinées selon les axes thématiques proposés dans le projet présenté, à savoir :

1. Santé, en particulier dans les hôpitaux et centre de santé municipaux
2. Justice-Police,
3. Hébergement, autour du SIAO (voir permanence hébergement)

L'information du public mais aussi la sensibilisation et la formation des partenaires à tous les échelons du département reste indispensable pour une meilleure connaissance du phénomène et pour permettre aux femmes victimes de violences d'être accompagnées dans les meilleures conditions. L'ESCALE agit donc en ce sens. Le travail de communication à réaliser autour du problème de la violence est fondamental. Il vise à :

- Informer sur l'importance des actions à mener par les professionnels qui pourraient y être confrontés ;
- Sensibiliser le grand public sur l'ampleur du problème et ses conséquences ;
- Partager nos connaissances sur le problème ;
- Faire connaître nos services.

L'ESCALE initie ou participe donc à toute activité de communication permettant de répondre à ces objectifs, au titre de l'association ou du dispositif FVV 92.

**En 2019, 30 actions de formation et sensibilisation ont été réalisées par la référente violences et les professionnelles de L'Escale à destination de 1235 personnes.**

## Formations et actions de sensibilisation :

### *Formations et sensibilisations dans le domaine de la santé :*

1. 17/01/2019 : Les « Jeudis de Neuilly » à l'hôpital Rives de Seine sont une sensibilisation des professionnel.les de l'hôpital et de médecins de ville : 30 personnes.
2. 24/01/2019 : Sensibilisation de l'équipe des Urgences de l'hôpital Foch à Suresnes : 12 personnes
3. Formation de base par ½ journée de l'équipe maternité de l'Hôpital Rives de Seine, à Neuilly
  - a. le 25/01/2019 : 18 personnes

- b. le 01/02/2019 : 19 personnes
- c. le 08/02/2019 : 21 personnes
- 4. 28/05/2019 : Colloque organisé par l'Unité d'Accueil Parents Enfants sur le thème « Tonton est un bon papa » intervention d'une psychologue de L'Escale sur les traumatismes et conséquences des violences sur la parentalité : 26 personnes
- 5. 25/11/2019 : Action au sein de l'hôpital Foch pour tous les professionnel.les de l'hôpital et les patients : 200 personnes
- 6. 11/06/2019 : Sensibilisation des professionnel.les de la santé lors du colloque « Dépister les violences chez une femme enceinte », organisé par le Réseau Périnat 92 : 30 personnes
- 7. 11/12/2019 : sensibilisation des sages-femmes en 5<sup>ème</sup> année de formation à l'école de Suresnes : 31 personnes.

**Soit 9 actions et 387 professionnel.les formés.ées.**

#### ***Formations d'agents communaux***

- 1. 11/03/2019 : formation de base ½ journée pour les agents de la Ville de Suresnes : 23 personnes
- 2. 02/12/2019 : formation de base d'1 journée pour les agents de la ville de Villeneuve-la-Garenne : 11 personnes

**Soit 2 actions et 34 agents communaux formés**

#### ***Formation des policiers :***

##### **➤ Convention départementale Préfecture/DDSP/Associations**

La convention départementale relative à la lutte contre les violences au sein du couple a été signée le 27 novembre 2007 entre le Préfet des Hauts-de-Seine, les deux associations spécialisées L'ESCALE et le centre FLORA TRISTAN et les 4 CIDFF des Hauts-de-Seine. Elle fixe le cadre spécifique du partenariat entre le Préfet, la Direction Départementale de la Sécurité Publique des Hauts-de-Seine et les associations. Elle a pour objectif de favoriser un accueil adapté au sein des services de police et faciliter l'orientation des femmes victimes de violences vers les associations spécialisées signataires en sensibilisant les fonctionnaires de police à la problématique des violences conjugales, en renforçant les partenariats pour les femmes victimes. Car en effet, les salariées des associations en charge de l'accompagnement des femmes victimes de violences ont constaté une nette amélioration de l'accueil des victimes dans les commissariats après la mise en œuvre des formations.

Pour l'année 2018, il n'y avait pas eu de financement par l'Etat. Les associations ont écrit au Préfet afin de solliciter un rendez-vous pour motiver la nécessité de renouveler les financements de la formation des policiers. Nous avons été reçues début 2019 et avons renouvelé la demande de subvention pour 2019. 6 journées de formation 3 sur le Nord, 3 sur le Sud ont été subventionnées en 2019.

- 1. 05/11/2019 : 24 policiers
- 2. 14/11/2019 : 18 personnes
- 3. 10/12/2019 : annulée suite aux problèmes de transport liés à la grève.

##### **➤ Financement par la Ville de Gennevilliers**

Dans le cadre de la lutte contre les violences faites aux femmes, la ville de Gennevilliers a choisi de financer une formation pour les policiers de leur commissariat. La formation d'une journée a été réalisée par L'Escale et le CIDFF 92 Nord.

03/10/2019 : 12 policiers de différents services (BLPF, SAIP, brigade d'intervention, plaintes, enquêtes) ont été formés

**Soit 3 actions auprès de 54 policiers.**

#### ***Autres actions de sensibilisation***

- 1. Sensibilisation du cabinet d'avocats Shearman et Sterling, à Paris, le 13/06/2019 : 26 personnes

2. Sensibilisation du personnel de la Crèche La Flotille, à Colombes, le 30/12/2019 sur les violences faites aux femmes et les conséquences sur les enfants : 12 personnes

**Soit 2 actions pour 38 personnes**

**Au total : 16 actions pour 513 professionnel.les**

### ***Actions de sensibilisation grand public***

Dans une volonté toujours affirmée de communiquer, d'informer, de prévenir et de sensibiliser les partenaires, les associations, les femmes, les jeunes et les habitantes des différentes communes du nord du 92, l'Escale a réalisé des actions pour la journée Internationale des droits des Femmes (8 Mars) et la journée du 25 Novembre (journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes) dans le cadre des fonctions de la médiation sociale. La Directrice, la référente violences mais aussi des professionnelles interviennent sur ces actions en animant les débats.

### **Actions autour du 8 mars : 245 personnes**

1. 08/03/2019 : Projection film et débat à Gennevilliers. 150 personnes dont le service Jeunesse de la ville
2. Lecture et mise en scène d'un extrait du texte « *Un porc tu nais* » de Leila Slimani par la troupe de l'atelier Théâtre de L'Escale puis débat :
  - a. le samedi 9 mars au Centre Socio-culturel du Petit-Colombes à Colombes : 20 personnes
  - b. le vendredi 8 mars à la Cave à Théâtre à Colombes avec d'autres mises en scène. Salle pleine : 50 personnes
  - c. le Centre Yannick Noah à Asnières sur seine : 25 personnes

### **Actions autour du 25 novembre : 477 personnes**

1. 19/11/2019: Action de sensibilisation aux violences conjugales pour les adultes en formation socio-linguistique à la Maison des Femmes d'Asnières-sur-Seine : 36 personnes
2. 19/11/2019 : Animation du débat autour du film « *Jusqu'à la Garde* » pour les agents de la ville de Suresnes : 35 personnes
3. 25/11/2019 : Participation à la « Table ronde » et animation du débat pour le grand public : 35 personnes. Plusieurs femmes victimes de violences accompagnées par L'Escale ont pris la parole pour témoigner
4. 26/11/2019 : Formation sur les conséquences des violences conjugales sur les enfants à Gennevilliers : 31 personnes
5. 26/11/2019 : Animation du débat pour le « Café des Parents » du centre Yannick Noah d'Asnières sur seine : 12 personnes
6. 26/11/2019 : Animation du débat autour du film « *Hors Jeu* » pour les collégiens de Colombes au Cinéma Hélios : 3 classes soit 96 personnes
7. 28/11/2019 : Animation du débat autour du film « *Jusqu'à la Garde* » pour les lycéens de Colombes : 108 personnes
8. 29/11/2019 : Animation du débat autour du film « *Jusqu'à la Garde* » pour les collégiens de Colombes au Cinéma Hélios : 74 personnes
9. 29/11/2019 : Animation du débat autour du film « *Jusqu'à la Garde* » pour les habitants de Colombes au Conservatoire : 15 personnes
10. 29/11/2019 : Colloque sur les conséquences des violences conjugales sur les enfants à Suresnes animé par une psychologue de l'association : 35 personnes

**Au total : 14 actions pour 722 personnes sensibilisées**

## Rencontres partenariales

Les rencontres partenariales ont pour objectifs d'améliorer le parcours des femmes, la compréhension de la problématique, de faire connaître l'accompagnement des femmes victimes de violences proposé par L'Escale et bien évidemment d'améliorer ou de créer du partenariat. La Référente Violence participe et est à l'initiative de nombreuses rencontres.

1. Rencontre partenariale avec le Point d'Accès aux Droits de Villeneuve La Garenne, , le 21/01/2019 ; 14/02/2019 et le 29/03/2019
2. Rencontres partenariales avec les services médicaux-sociaux, culturels de la ville de Suresnes : le 14/01/2019, 23/0/2019
3. Rencontre avec le service logement de la ville de Gennevilliers, le 01/02/2019
4. Rencontre avec le Directeur du Cabinet du Préfet avec les associations CIDFF nord et sud et Flora Tristan par rapport au financement des formations des policiers, le 08/02/2019
5. Rencontre partenariale avec le Centre Hubertine Auclert, dans le cadre de leur projet « *Diagnostic commissariat* » notamment sur le commissariat de Clichy, à Nanterre, 21/03/2019 : 5 personnes
6. Rencontre partenariale avec le CCAS de Villeneuve La Garenne, le 29/03/2019 : 4 personnes
7. Rencontre partenariale avec la Table de Cana? sur le projet Des étoiles et des Femmes, à L'Escale, le 01/04/2019
8. Rencontre avec une psychologue de l'ASE de Nanterre, le 01/04/2019
9. Rencontre partenariale commissariat Gennevilliers, le 19/04/2019 : 12 personnes
10. Mise en place de la Commission Intercommunale du Logement Boucle Nord, le 25/04/2019
11. Rencontre avec les élus de Colombes, mise en place des bons taxis et hôtels, le 07/05/19
12. Rencontre avec le CCAS de Colombes, le 14/05/2019 pour la mise en place de bons taxi et nuitées hôtelières avec la ville de Colombes : 5 personnes
13. Rencontre avec le Dr Titti Dingong association Eveil et Sens le 04/06/2019
14. Enjeux sociaux de la ville d'Asnières-sur-Seine, le 06/06/2019
15. Rencontre partenariale CAF de Gennevilliers, le 12/06/2019 : 4 personnes
16. Rencontre partenariale autour de la préparation des manifestations du 25/11/2019, à Colombes, le 27/06/2019 : 7 personnes
17. Rencontre partenariale avec le CSC Fossés Jean, à Colombes, le 09/07/2019 : 4 personnes
18. Rencontre partenariale autour de la préparation des manifestations du 25/11/2019 à l'hôpital Foch, à Suresnes, le 23/07/2019 : 10 personnes
19. Rencontre partenariale autour de la préparation de la formation au commissariat de Gennevilliers, le 03/09/2019 : 9 personnes
20. Rencontre avec le service Logement de la ville de Colombes le 10/09/2019
21. Réunion de travail avec le CIDFF pour la préparation des formations de policiers le 11/09/2019
22. 2 Rencontres partenariales avec le cabinet d'avocats Belkacem et Nouel sur le thème de l'impact des violences conjugales sur les enfants, à Colombes, le 12/04/2019 et le 27/09/2019
23. Rencontre partenariale autour de la préparation des manifestations du 25/11/2019 à Gennevilliers, le 18/09/2019 : 7 personnes
24. Rencontre partenariale avec le Parquet des Hauts-de-Seine, à Gennevilliers, le 24/09/2019 : 5 personnes
25. Rencontre avec la référente départementale Police et CIDFF pour préparation des formations policiers le 09/10/2019
26. Rencontre partenariale autour de la préparation des manifestations du 25/11/2019 à Villeneuve La Garenne, le 07/10/2019 : 4 personnes
27. Rencontre avec le bailleur OPH Courbevoie, le 21/10/2019
28. Rencontres avec les psychologues des commissariats d'Asnières et Nanterre à L'Escale le 07/11/2019
29. Rencontre avec le CCAS de Colombes, à Gennevilliers, le 15/11/2019 : 5 personnes
30. Rencontre partenariale autour de la préparation des manifestations du 25/11/2019 à Gennevilliers, le 20/11/2019 : 5 personnes

31. Rencontre partenariale avec la Directrice du SPIP 92, le 03/12/2019 : 3 personnes
32. Rencontre avec les élues du Conseil départemental le 2/12/2019
33. Rencontres avec le CCAS de Levallois dans le cadre d'un partenariat pour l'ouverture du « Refuge » aux femmes victimes de violences de Levallois le 05/11/2019, Inauguration du Refuge le 20/11/2019 ; Signature d'une convention entre L'Escale et le CCAS, rencontre partenariale autour du Refuge le 18/12/2019.

***Commissions départementales Droits des femmes et Egalité Femmes-hommes***

1. Sous – commission Violences sur le thème « Accueil des FVV et suivis des plaintes », à Nanterre, le 04/02/2019 et le 17/10/2019
2. Commission logement, hébergement des Femmes victimes de violences le 14/10/2019
3. Commission départementale contre les violences faites aux femmes le 25/11/2019
4. Commission sur la prévention des violences sexistes et sexuelles dès le plus jeune âge à la Préfecture de Nanterre, le 07/10/2019

***Conseils Locaux de Sécurité et de Prévention de la Délinquance CLSPD :***

La lutte contre les violences faites aux femmes s'inscrit dans la lutte et dans la prévention de la délinquance. La présence de L'Escale est importante dans ces instances pour l'amélioration du parcours des femmes victimes de violences et la collaboration partenariale sur les villes.

1. 10/01/2019 : Gennevilliers
2. 05/02/2019 : Colombes
3. 20/05/2019 : Suresnes
4. 04/06/2019 : Colombes
5. 12/09/2019 : Colombes
6. 15/10/2019 : Colombes
7. 29/12/2019 : Clichy-la-Garenne

***Signature du 1er Conseil Local de prévention des violences sexuelles et sexistes à Suresnes le 1er juillet ; réunions de travail les 20/05/19 et 03/06/2019.***

L'Escale-Solidarité Femmes assurent 2 permanences et a plusieurs hébergements sur la ville de Suresnes. Il y a un vrai partenariat avec cette commune, qui œuvre énormément pour l'égalité femmes-hommes et la lutte contre les violences. Félicitations pour ce travail.

***Immersion dans les commissariats:***

A l'initiative de la Déléguée Départementale aux Droits des Femmes et des référentes départementales violences de la Police, il a été proposé aux associations accompagnant des femmes victimes de violences de s'immerger pour une demi-journée au sein d'un commissariat. 7 salariées ont pu passer une demi-journée en commissariat notamment à Villeneuve-la-Garenne, Colombes, Clichy-la-garenne, Gennevilliers, Nanterre, Asnières sur Seine et Courbevoie. Cette immersion a permis de mieux faire connaître nos actions et notre façon de travailler et de découvrir le fonctionnement des commissariats. Parfois, ça a été l'occasion de mettre un visage sur un nom d'un partenaire régulier. A la suite de l'immersion, le commissariat de Clichy nous a fait à 2 reprises des dons de vêtements de femmes et de jouets.

***Rencontres, échanges et formations avec la FNSF et l'URSF Ile-de-France***

- Groupes de travail de la FNSF autour du logement : réunion plateforme logement le 30/01/2019
- Réunions de L'Union Régionale Solidarité Femmes Ile de France
- Université d'Automne en Savoie 3 et 4 octobre « Les enjeux du féminisme » 5 professionnelles y ont participé
- Rencontre partenariale avec le Centre Flora Tristan, à Gennevilliers, le 05/07/2019 : 6 personnes
- Colloque de la FNSF, à Paris, les 02-03-04/10/2019 à Saint-Denis (93) et Paris Animation d'un atelier « Grille d'évaluation des situations de danger imminent » : 45 personnes

- Rencontre partenariale « *Groupe TGD* » avec les associations référentes TGD de la FNSF, à Paris :
  - 14/01/2019 : 9 personnes
  - 08/07/2019 : 6 personnes
  - 16/09/2019 : 5 personnes
  
- Rencontre partenariale avec les référentes « *prévention/formation/sensibilisation* » des associations de l'URSF IDF, à Paris :
  - 17/01/2019 : 6 personnes
  - 04/04/2019 : 9 personnes
  - 11/07/2019 : 3 personnes

### ***Réunions et formations du dispositif FVV92***

L'Escale-Solidarité Femmes fait partie du dispositif Femmes Victimes de Violences 92, financé par le Conseil Départemental. 4 journées par an de travail, de réflexions et de formation sont organisées. Chacune des associations l'ADAVIP 92, AFED 92, Flora Tristan et L'Escale organise une journée.

Les conséquences des violences sur les enfants était le thème choisi pour les formations 2019 :

- Intervention d'Azucena Chavez, psychologue sur le déni de la maltraitance des enfants, en mars
- Intervention de l'aide sociale à l'enfance : Mr Spagnulo et Mme Chelles du STASE 7, en juin
- Intervention d'Edouard Durand, juge des enfants à Bobigny « Un mari violent est un père dangereux », en septembre
- Intervention de décembre annulée en raison des grèves de transport.

### ***Réunions et bilans avec les financeurs :***

Bilan des actions 2018 avec la DRDFE , le 31/01/2019

Comité Evaluatif de restitution de l'évaluation des contrats de Ville de l'EPT5 : 14/02/2019

Bilan d'actions 2018 avec l'ARS, le 05/03/2019

Réunion PDALHPD public prioritaire organisé par la DRIHL

Bilan avec la Fondation RAJA le 05/09/2019

Présentation des actions dans le cadre de la subvention de fonctionnement à la ville de Clichy le 30/09/2019

2 rencontres avec le service Politique de la Ville de Villeneuve-la-Garenne

Dialogue SIAO-DRIHL à la Préfecture le 15/11/2019

Contrôle du CGET subvention politique de la ville le 16/12/2019

### ***Réunions internes***

- Analyse des pratiques tous les mois en 2 groupes
- Réunions d'équipe : 1 réunion générale par mois, des réunions de service Hébergement hebdomadaire, réunions Accueil et des réunions de cadres toutes les 2 semaines.

## 2 - Les dispositifs et actions communs aux différents services

### Les actions collectives : outil privilégié de l'accompagnement des femmes victimes de violences

Au sein de l'association, un travail d'accompagnement visant l'autonomie est mis en place. Pour cela les différent-e-s professionnel-le-s fondent leur intervention éducative et sociale, sur le plan individuel mais aussi collectif. Au quotidien, l'intervention collective est une approche appréciée des femmes. Ainsi, plusieurs projets ont été mis en place. Ces interventions ont pour but de réunir différentes femmes autour de problématiques et de projets communs. Les femmes deviennent « actrices » de leur projet, le travail collectif leur permet « de modifier leur environnement plutôt que d'être déterminé par lui ». Le travail de groupe a également pour objectif de participer à la cohésion sociale et ainsi de faire émerger une solidarité entre femmes, de la sororité.

Les ateliers peuvent être portés par le service Accueil ou Hébergement et Logement. Les ateliers s'ouvrent aux femmes des différents services de l'association.

#### Atelier cuisine (Accueil de jour)

Le service Accueil propose un atelier cuisine tous les mercredis après-midi dédié aux femmes victimes de violences en situation d'hébergement précaire et notamment résidant au 115. Vivre à l'hôtel entraîne la difficulté matérielle d'y cuisiner et de conserver des aliments avec des conséquences sur la santé et celle des enfants. Le principal objectif étant de préparer des repas équilibrés dans un espace convivial auprès d'autres femmes partageant la même réalité sociale et de continuer si elles le désirent, d'aborder leur situation personnelle. La professionnelle se met à la disposition pour l'atelier car on ne peut savoir si 1 ou plusieurs femmes viendront.

Un accueil enfants est organisé parallèlement pour que les enfants soient pris en charge

Les femmes sont sans ressource et bénéficient d'une aide alimentaire auprès d'associations caritatives grâce aux orientations des professionnelles de l'Escale. L'équipe, soucieuse de l'état de santé de ces femmes, prodigue des conseils simples et pratiques. Elles font des courses avec la référente, ces ingrédients sont payés par l'association. Les femmes quand elles le peuvent amènent aussi des denrées. Cet atelier a pour objectif de créer un lieu chaleureux pour favoriser les échanges et de la solidarité entre femmes. L'atelier cuisine doit être aussi une sphère publique bienveillante, de reconnaissance et de droit. La solidarité qui se développe au sein de cet atelier se prolonge à l'extérieur. Parfois, les femmes deviennent amies et se voient en dehors. L'isolement est brisé et du lien social recréé.

#### Enquête début 2019 :

Début 2019, une enquête a été réalisée par la référente de l'atelier cuisine. 35 femmes étaient alors hébergées au 115, 30 ont répondu à l'enquête téléphonique. Il ressort de l'enquête que 37% des femmes ont une activité professionnelle qui empêche de venir à l'atelier. Pour les autres, il a été constaté un manque d'information sur cet atelier ; en effet, 13 ont déclaré ne pas avoir eu ou retenu cette information. Durant les 2 mois de

l'enquête, 7 femmes ont fréquenté l'atelier. Un autre frein pour 2 femmes étaient les frais de transport car étant sans ressources elles risquaient d'avoir des amendes. Il a été décidé de donner des tickets de métro pour venir à l'atelier pour les femmes sans ressources.

### **L'atelier cuisine en 2019 :**

- 35 ateliers représentant 97 heures de présence de la professionnelle,
- 6 ateliers pour lesquels aucune femme n'est venue,
- 76 femmes ont participé et revenaient plusieurs fois soient 19 femmes différentes. 3 femmes ont été très assidues et ont participé respectivement à 16, 11 et 10 ateliers.

Typologie des 19 femmes : 8 sont primo-arrivantes et sans papiers, 16 sont sans emploi et 14 sans aucune ressource. 18 femmes sont accompagnées par le service Accueil et 1 par le CHRS Urgence. Toutes sont hébergées au 115. 11 femmes ont au moins 1 enfant. Leur moyenne d'âge est de 35 ans.

Plusieurs femmes ont arrêté de fréquenter l'atelier suite à un nouvel hébergement avec cuisine (4 femmes), à un emploi à plein temps (2 femmes), à un changement d'hébergement au 115 à 2 heures de l'association (1 femme) et suite à un départ en Province (1 femme).



### **Ateliers collectifs logement (Accueil de jour)**

Cet atelier, mis en place fin 2018, a été élaboré à partir du constat que la problématique du logement était très présente dans les accompagnements proposés à l'Escale, et que les femmes concernées étaient demandeuses d'informations. L'objectif de cet atelier logement est de travailler avec les femmes sur les notions ainsi que les démarches liées au logement, afin de faciliter leurs propres démarches et à terme leur relogement.

Chaque atelier logement se déroule sur deux séances complémentaires. La première séance permet d'aborder la thématique de façon ludique, grâce au jeu Kijoulou, et dure environ 2h30. La deuxième séance, plus théorique, a lieu quelques semaines plus tard et dure environ 2h00. Les deux séances se rejoignent, en ce sens où il s'agit pour chaque femme de se projeter concrètement. Les séances ont lieu en soirée à partir de 18h30 afin que les femmes qui travaillent et les plus prêtes au relogement puissent y venir.

Au total : 1 atelier de 2 séances en mai 2019 pour une participation de 5 femmes pour 13 inscrites.

Au terme de l'atelier, les femmes le souhaitant ont pu prendre un rendez-vous avec l'assistante sociale chargée spécifiquement du logement, afin d'entreprendre un accompagnement individuel dans ce domaine. Par ailleurs, les femmes ont pu nous communiquer qu'elles avaient apprécié l'atelier, et notamment que les séances les avaient aidées à comprendre davantage les mécanismes du logement en Ile-de-France notamment en tant que victimes de violences.

### **Atelier Théâtre (Hébergement)**

. Tous les ateliers ont pour objectif d'aider les participantes à se reconstruire et à élaborer autour de leur situation personnelle. Ils sont particulièrement bénéfiques pour les femmes qui y participent et constituent autant d'outils pour les professionnelles dans l'accompagnement au quotidien. C'est dans ce sens que l'idée de ce nouvel atelier a émergé.

En effet, cet atelier démarré en 2018 est quelque peu différent de ceux déjà existants, avec une idée de transversalité dans les thématiques et les angles pris pour aborder et travailler les situations des femmes qui y participeront. En plus de s'inscrire dans la continuité du travail des autres ateliers, le « projet théâtre » propose de déboucher sur une création, qui est entièrement l'œuvre des participantes, et d'en faire une représentation.

#### Les objectifs :

- Permettre en premier à un grand nombre de femmes, accueillies, accompagnées, hébergées par L'Escale de participer à une création.
- Permettre aux femmes une remise en marche, de développer leur imaginaire et leur créativité.
- Produire une pièce de théâtre dont les femmes seront les créatrices.
- Proposer une représentation, pour laquelle les femmes seront les organisatrices, devant un public réunissant d'autres associations, partenaires, citoyens.
- Interpeller et sensibiliser autrement, sur la question des violences faites aux femmes.

#### Les intervenants

Hervé GUILLEMOT : journaliste de formation, il a essentiellement exercé cette profession à RFI (Radio France Internationale). Depuis plusieurs années, il est auteur, comédien, adaptateur et co-fondateur de « Pompes & Macadam ».

Une travailleuse sociale de l'association L'Escale : elle est en lien permanent avec les autres professionnelles notamment les psychologues. Elle rédige un compte rendu de chaque rencontre à destination des autres professionnelles.

#### Le déroulement

L'atelier était prévu en trois grandes parties distinctes, qui s'inscrivent dans une continuité : l'écriture, le jeu, communication et organisation des représentations. Pour chacune de ces parties, le groupe une fois constitué sera fermé, pour permettre une dynamique constante et sécurisante. Cependant, les femmes sont libres de participer à une phase du projet ou plusieurs. Finalement, une troupe de 5 femmes puis 4 a perduré avec un investissement fort sur l'ensemble du projet.

L'écriture et l'élaboration du texte par les participantes, les répétitions, et les retours des représentations ont donné lieu à 32 séances.

Le projet a été, dès son démarrage, conçu avec un volet de sorties pour familiariser le groupe avec le monde du théâtre :

- Théâtre des Abbesses : « King Kong Théorie »
- MJC-Théâtre de Colombes : pièce présentée par l'atelier théâtre
- Théâtre de Gennevilliers : visite des locaux double scène et coulisses
- Palais des Glaces : spectacle « A nos amours » de Sophia Aram, avec rencontre avec l'artiste après représentation
- La Cave à Théâtre de Colombes : « La fine équipe » présentée par l'atelier de l'association
- Théâtre du Rond-Point : « Une histoire de femme », avec rencontre avec le metteur en scène Pierre Notte et la comédienne
- Espace Beaujon : « Mots d'elles », avec rencontre avec la comédienne Isabelle Lacordaire

Dans le cadre de la journée des Droits des Femmes et de la Journée Internationale de lutte contre les violences faites aux femmes, plusieurs représentations ont été données :

08/03/2019 Représentation au théâtre du Kalam à Colombes  
09/03/2019 Représentation au centre socio culturel du Petit Colombes  
15/03/2019 Représentation au centre Yannick Noah à Asnières sur seine  
28/11/2019 Représentation à la MJC TC de Colombes

Devant le succès de ces représentations et le parcours de ces femmes, la troupe ne pourra se décider à arrêter et continuera son aventure et son travail professionnel en 2020.

**Remerciements à ces 4 femmes qui se sont investies et ont travaillé énormément. Les voir debout sur scène jouer et clamer leurs textes, aborder les violences faites aux femmes est un bel exemple ! Merci à vous qui nous avez tant émus.es et avez montré tant de courage et de force !**

## **Atelier Estime de soi : Formation à la prise de parole en public et à l'estime de soi, pour une meilleure intégration dans le monde professionnel (Hébergement)**

### Contexte

Les femmes victimes de violences conjugales subissent dévalorisation, isolement et contrôle de la part du conjoint violent. A terme, pour ces femmes, l'image et l'estime de soi sont dévastées. Bien souvent le conjoint violent tente et éventuellement parvient à empêcher la femme de travailler, ce qui met celle-ci dans une dépendance économique. Si elles travaillent, il est fréquent que l'argent leur soit confisqué par le conjoint. De plus l'équilibre émotionnel des femmes victimes de violences est mis à mal et cela a des répercussions dans leur activité professionnelle, elles ont les nerfs à vif et supportent mal les tensions dans le monde du travail.

La reconstruction passe par la possibilité de retrouver une activité professionnelle et/ou de pouvoir l'exercer dans de bonnes conditions.

Ce travail permet aux femmes de partager leur expérience, de travailler à un niveau collectif. Il prend en compte les données socioculturelles dans le but d'amorcer une réflexion politique autour de la place des femmes dans la société.

Les enfants sont sous la responsabilité de baby-sitters (mandatées par une agence avec laquelle l'association travaille) sur chaque lieu d'hébergement. 23 enfants ont été gardés en 2019.

### Objectifs de l'atelier Estime de soi

Redonner aux femmes confiance en elles et équilibre émotionnel, se relaxer, se dynamiser, partager expériences et projets.

Pour cela différents axes sont développés en parallèle : espace de parole et d'élaboration collective, entraînements à la confiance en soi et à la gestion du stress.

**En 2019, 8 ateliers « Estime de soi » ; 30 femmes ont participé.**

Les femmes ont élaboré plusieurs textes qu'elles utilisent pour témoigner de leur expérience et formaliser des demandes destinées à apporter des réponses aux violences.

## **Ateliers Justice : préparation aux audiences (LEAO)**

Les objectifs :

1/Apprendre à préparer le dossier à remettre à son avocat : identification des informations utiles à donner, comprendre qu'une audience se prépare essentiellement en amont avec son avocat.

2/Connaître le déroulement d'une audience devant le juge aux affaires familiales, devant le tribunal correctionnel, devant le juge des enfants.

3/Apprendre comment s'adresser aux juges : Quel comportement adopter ? Comment répondre aux questions posées ?

4/Simulation d'une audience : Se préparer aux types de questions que les juges peuvent poser, se préparer à être en présence de son adversaire, se préparer à entendre la plaidoirie de l'avocat adverse.

Les femmes se voient proposer cet atelier par leur référente et s'y inscrivent. Ces ateliers sont très prisés par les femmes qui en ressortent avec une meilleure compréhension du déroulement d'une audience et préparées à celle-ci.

Au 4<sup>ème</sup> trimestre, une bénévole a été missionnée pour un Accueil-enfants en parallèle de l'atelier justice afin de faciliter la participation des femmes avec enfant notamment en bas âge.

### **L'atelier justice en 2019 :**

- 20 ateliers représentant 50 heures de présence de la professionnelle,
- 82 femmes y ont participé

## **Equithérapie (LEAO)**

Depuis 2016, en partenariat avec le Comité Départemental d'Equitation des Hauts de Seine et le Centre Equestre des Chanteraines à Villeneuve La Garenne, des séances d'équithérapie sont proposés aux femmes accompagnées ou hébergées de l'association.

L'équithérapie est une pratique fondée sur la présence du cheval comme médiateur thérapeutique ; dans ce cadre, l'aide apportée peut être d'ordre psychique ou physique. L'objectif principal n'est pas de monter, c'est la relation avec le cheval, le contact corporel qui jouent un rôle majeur. Les activités sont adaptées au public femmes victimes de violences. Le stage comprend aussi de l'équitation plus classique, avec pour objectif de découvrir les chevaux, d'en prendre soin, d'apprendre à les mener et à les monter avec un encadrement spécialisé et professionnel, tout en respectant le rythme de chacun.

La monitrice est diplômée en équithérapie et en éthologie du cheval (formation notamment aux haras de la Cense).

Les séances ont lieu le mardi de 11 heures à 13 heures, en dehors des congés scolaires, au Centre équestre de Villeneuve la Garenne dans le parc des Chanteraines.

Au cours des séances sont successivement abordées la présentation du centre équestre, les questions de sécurité, les disciplines sportives équestres, la connaissance du cheval, son habitat, l'éthologie, les différents matériels (selle, filet) et leur mise en place, la monte (la position, la tenue, les rênes, les gestes pour guider le cheval), les allures, et autres (races chevalines, différentes robes ...) ; quelques séances sont davantage centrées sur l'équithérapie proprement dite.

### **Bilan 2019 : 11 séances, 62 participations pour 24 femmes différentes**

- Premier atelier : (mars 2018-juin 2018) 41 participations (13 femmes différentes) pour les 7 séances et la fête du club. Un pique-nique convivial avec la monitrice a clôturé les séances. Quatre femmes ont participé à la fête de fin d'année avec le spectacle équestre des différents groupes et à un repas partagé. Le jeune enfant de l'une d'elle a pu bénéficier d'une promenade poney découverte à cette occasion.
- Deuxième atelier (novembre 2018 -juin 2019) : pour les 4 séances, 21 participations, (11 femmes différentes) au total. Une des participantes a obtenu le Galop 1 !

## **Stage d'auto-défense verbale et physique féministe (Hébergement)**

Chaque année, L'Escale propose un stage d'auto-défense verbale et physique. Les femmes hébergées et accompagnées par le service Accueil sont invitées à y participer. Organisé sur un week-end de 2 jours complets de 9h à 17h, c'est un stage très bénéfique. L'auto-défense féministe est un ensemble d'outils qui permet aux femmes d'apprendre à poser des limites et à se défendre verbalement et physiquement tout en prenant en compte le regard que pose la société sur les femmes. Le stage est animé par une intervenante extérieure en coanimation avec 2 professionnelles de L'Escale.

**En 2019, 2 stages ont eu lieu les 25-26 mai et le 7-8 septembre sur un lieu d'hébergement** disposant d'un jardin afin de profiter de l'extérieur pour les entraînements. 12 femmes ont participé.

## **Des actions ponctuelles**

### *Avec le Planning Familial « Libérer la Parole sur la sexualité » Janvier et Février 2019*

3 animations d'1h30 ont été réalisées à la pension de famille et sur le service LEAO avec pour objectifs :

- de libérer la Parole sur la sexualité de façon ludique, créative et participative.
- briser les tabous
- réaffirmer le droit à dire non et au consentement.

6 animations réalisées – 18 femmes – 8 heures d'action

Une belle et nécessaire action à renouveler !

*Citizen Day chez L'Oréal le 25 juin 2019* : 3 femmes de l'accueil et 3 femmes de la pension de famille ont profité d'une journée bien-être.

### *Journée à la mer le 17 juillet 2019*

31 femmes et 32 enfants des différents services de l'association ont profité de cette sortie. 6 professionnelles ont accompagné le groupe vers Deauville-Trouville. Dans le train, nous avons distribué des activités aux enfants afin de les occuper pour les 2 heures de train : jeux de carte, ,scoubidou, élastiques, coloriages, puzzles. Après avoir distribué des jeux de plage et de la crème solaire, et fixé un point de rencontre avec les femmes près de la plage de Deauville, nous avons laissé les possibilités aux femmes de se promener dans la ville ou de profiter de la plage. Plusieurs groupes se sont organisés et les femmes sont allées principalement sur la plage. Il faisait vraiment très beau, et les enfants sont allés se baigner avec leurs mères. Pour le goûter, nous nous sommes tous retrouvé.e.s autour d'une glace. Les femmes et les enfants se sont régalez ! Nous avons ensuite repris le train pour repartir sur Paris. Retour vers 21h-21h30.



### *Participation à la Nuit des Relais le 25 novembre 2019 :*

Pour encourager les femmes à venir participer à l'évènement de la Nuit des relais au Grand Palais, l'URSF IDF a travaillé avec l'UFOLEP, qui propose un atelier sport à L'Escale. 1 femme et 1 professionnelle ont participé.

## **Parentalité et ateliers à destination des enfants**

Les deux plans triennaux 2017-2019 de mobilisation et de lutte contre les violences faites aux femmes (5ème plan) et de lutte et de mobilisation contre les violences faites aux enfants (1er plan) dénoncent conjointement le fait que «les violences conjugales ont des conséquences graves, parfois fatales sur les enfants qui y sont exposés et en deviennent ainsi pleinement victimes».

Les femmes et les enfants sont victimes des violences conjugales. L'Escale milite pour la reconnaissance des enfants comme victimes à part entière et non pas seulement comme témoins. Les enfants ont les mêmes traumatismes que les femmes. Les mères doivent décrypter les conséquences des violences sur leurs enfants et les aider.

### **Quelques conséquences des violences sur les enfants :**

Énurésie, encoprésie (primaires et secondaires) anxiété, colère, peur, régulation inadaptée des émotions, hypervigilance, déficience verbale et intellectuelle, destruction de biens, cruauté envers les animaux, difficultés de séparation.

Mésestime de soi, retrait émotionnel, perfectionnisme, confusion et ambivalence, , mauvais résultats scolaires, crainte d'être victime ou abandonné, sentiment d'être responsable ou de devoir intervenir, convictions stéréotypées sur les sexes, comportement de séduction et manipulations, etc.

Pour les plus grands : Actes agressifs, comportements à risque (drogue, alcool, scarifications), difficultés scolaires (baisse des résultats, absence, décrochage), retrait émotionnel, perfectionnisme, fugues, grossesse précoce, prostitution, délinquance, dépression, suicide, etc.

Les violences conjugales ont bien évidemment des répercussions pendant la grossesse, enfant possiblement né d'un viol conjugal, risque élevé de fausse couche, risque de décès néo-natal, accouchement prématuré, souffrance fœtale, hypersensibilité au stress, etc.

L'Escale fait régulièrement des Informations Préoccupantes (IP) à l'Aide Sociale à l'Enfance pour des enfants en danger et aussi des Signalements au Procureur, dans le souci de demander une aide spécifique pour ces enfants.

Les femmes sont attaquées dans leur parentalité voire pour certaines dépossédées de cette fonction par l'auteur des violences. Un travail et des échanges sur les relations mère-enfants et la parentalité sont indispensables. L'arrêt des violences passent aussi par un travail sur la parentalité et avec les enfants.

## **Ateliers parentalité (Hébergement et Accueil)**

Dans un premier temps, il a paru essentiel d'apporter un soutien aux mères qui le souhaitent. Il fallait apporter une réponse aux observations cliniques que nous offrait le suivi individualisé. Cet atelier est l'occasion d'échanges avec les mères, où il est possible de manifester son intérêt et son souci pour l'enfant et mettre en valeur une qualité d'enfant, ou de la relation mère-enfant.

Objectifs :

- requalifier les mères,
- les soutenir sans porter de jugement
- proposer un espace de parole, basé sur le principe de l'écoute et du respect mutuel

Les enfants qui ont la possibilité de rester en contact avec leur père continuent très souvent à être soumis à un discours disqualifiant vis-à-vis de leur mère et perdent leurs repères à chaque retour du foyer paternel. Par ailleurs, les femmes prennent conscience que la famille idéale, qu'elles ont fantasmée comme une famille unie, a fonctionné comme un leurre, un écran qui leur a permis de supporter les souffrances infligées. Elles sont restées, disent – elles « pour les enfants, parce qu'ils ont besoin d'un père ». Elles se trouvent soudainement confrontées à la solitude. Elles sont démunies devant une situation qu'elles n'ont pas pu anticiper. Désormais, le fait qu'elles élèvent seules leurs enfants et qu'elles doivent en assumer toutes les responsabilités s'impose à elles.

En parallèle des ateliers parentalité, des baby-sitters sont présentes afin de libérer les femmes des contraintes liées à la garde de leurs enfants.

L'atelier parentalité traitant des problématiques liées à la petite enfance s'est déroulé à raison d'une séance de deux heures tous les mois. Les thèmes abordés étaient souvent en lien avec les violences, leurs conséquences, la solitude dans la parentalité, les relations avec les enfants, les questions d'autorité, la vie quotidienne des enfants (alimentation, école, sommeil, jeux.).

- Le sommeil, les devoirs du soir, l'angoisse de séparation de l'enfant, l'absence du père
- Les relations mère/enfant, les violences conjugales

- Le besoin d'indépendance de l'enfant, l'allaitement, la nourriture
- L'alimentation, le sommeil, les violences
- Les relations que l'on a avec ses enfants, les relations fusionnelles

La bénévole a mis fin à son action en juin 2019.

Changement à partir d'octobre 2019 : L'Escale-Solidarité Femmes a cherché un nouveau partenaire pour animer les ateliers parentalité. L'association Eveil et Sens basée à Gennevilliers est devenue partenaire pour cet atelier parentalité. L'approche pédagogique est différente : un groupe fermé est constitué pour 7 séances. Sont proposés des activités, jeux de rôles ludiques, pratiques et interactifs pour accompagner les mères vers une parentalité ferme et bienveillante, leur proposer à travers ce qui sera fait et dit des outils afin qu'elles puissent aider leurs enfants à développer des compétences psychosociales telles que :

- la coopération
- la capacité à trouver des solutions
- la gestion du conflit
- la confiance en soi
- développer l'empathie
- le respect de soi et de l'autre
- la responsabilité
- la motivation etc...

Deux groupes distincts sont créés sur 2 sites : un pour les femmes hébergées et un pour les femmes accompagnées et logées. Nous avons des retours très positifs de la part des femmes. L'animation de ces groupes est facturée.

**En 2019, 8 ateliers parentalité ont été réalisés. 35 femmes ont participé.** Des baby-sitters assurent la garde des enfants durant ces séances, 46 enfants en ont bénéficié. Plusieurs ateliers ont été annulés au premier semestre pour raison de santé de l'animatrice bénévole. Un atelier a été annulé en décembre à cause des grèves de transport.

## Accueils Enfants (LEAO) 2019

Les enfants vivant dans un contexte de violences conjugales sont des victimes. Ils vivent dans le stress, la peur, l'incompréhension et sont traumatisés par les violences au sein de la cellule familiale.

Le double objectif de cet accueil est de permettre :

- aux femmes d'être reçues seules en entretien et d'avoir une parole libre et sans conséquence sur l'enfant
- aux enfants d'avoir un lieu d'accueil dans un cadre rassurant, hors de la violence

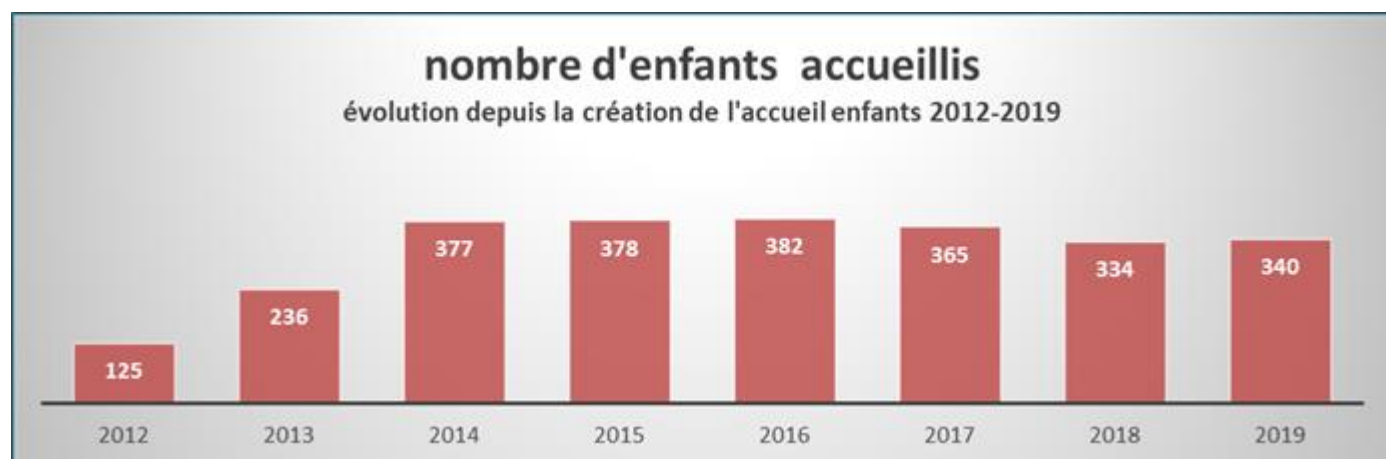
Fonctionnement :

Une chargée d'accueil est présente pour les enfants pendant les entretiens avec leur mère, ainsi que pendant l'atelier cuisine. Un espace adapté est aménagé dans les locaux, soit dans la salle d'attente, soit dans le hall d'entrée (quand la salle est occupée). Les enfants sont accueillis avec attention, ils profitent de cet espace pour se détendre, jouer, échanger. A cette occasion il est possible de prendre du temps d'adaptation pour les enfants n'ayant jamais quitté leur mère (travail sur l'angoisse de séparation). Dans cet espace qui est collectif, l'enfant est aussi amené à prendre en compte l'autre, sa personne, et à l'appréhender comme un sujet ayant ses propres désirs.

Développement de l'accueil enfants :

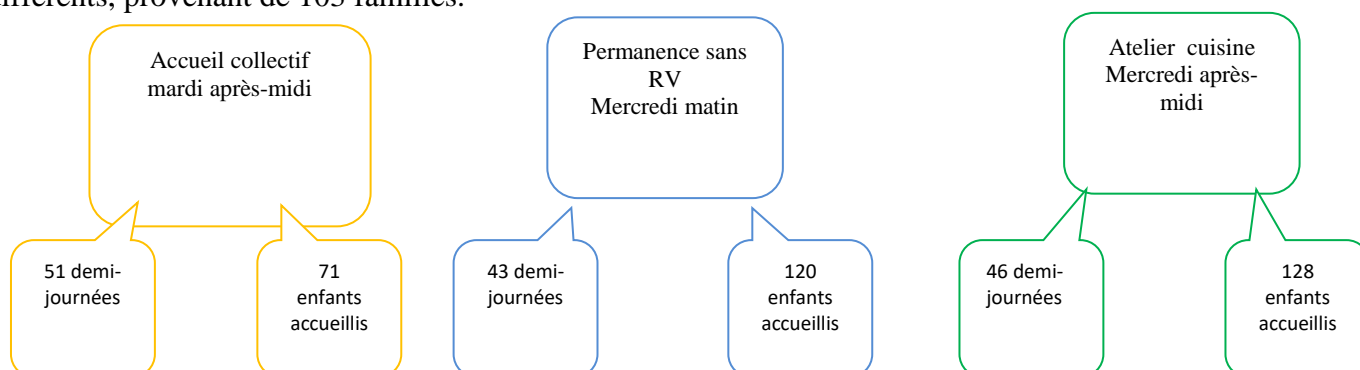
L'Accueil enfants a débuté en juin 2012, à raison d'une demi-journée par semaine le mercredi matin, concomitant à la permanence de premier accueil sans rendez-vous pour les femmes victimes de violences. Il s'est développé progressivement : le mardi après-midi (à partir d'octobre 2012, pendant l'accueil collectif), et le mercredi après-midi à partir de juin 2013, lors de l'atelier cuisine (femmes hébergées à l'hôtel). La permanence du mercredi prévue au départ lors d'une journée où les enfants n'étaient pas scolarisés est très

importante car nous voyons régulièrement arriver ce jour-là des enfants (fratries parfois nombreuses) dans le cas de mères en danger ayant récemment quitté le domicile conjugal. Ces accueils sont alors extrêmement précieux, ils permettent aux enfants de trouver un cadre rassurant, hors de la violence, et offrent un moment apaisé de transition entre le domicile conjugal et l'hébergement d'urgence. Le nombre d'enfants accueillis le mercredi après-midi dépend aussi de la participation des usagères à l'atelier cuisine. Ces permanences sont tenues tout au long de l'année (hors jours fériés et congés). En 2019 une bénévole a assuré l'accueil certaines demi-journées le vendredi, lors de la 2e Permanence sans rendez-vous et lors de l'Atelier Justice.

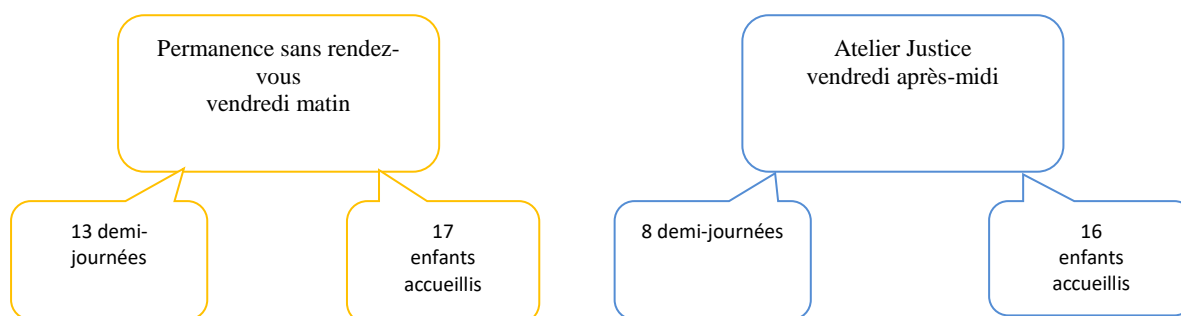


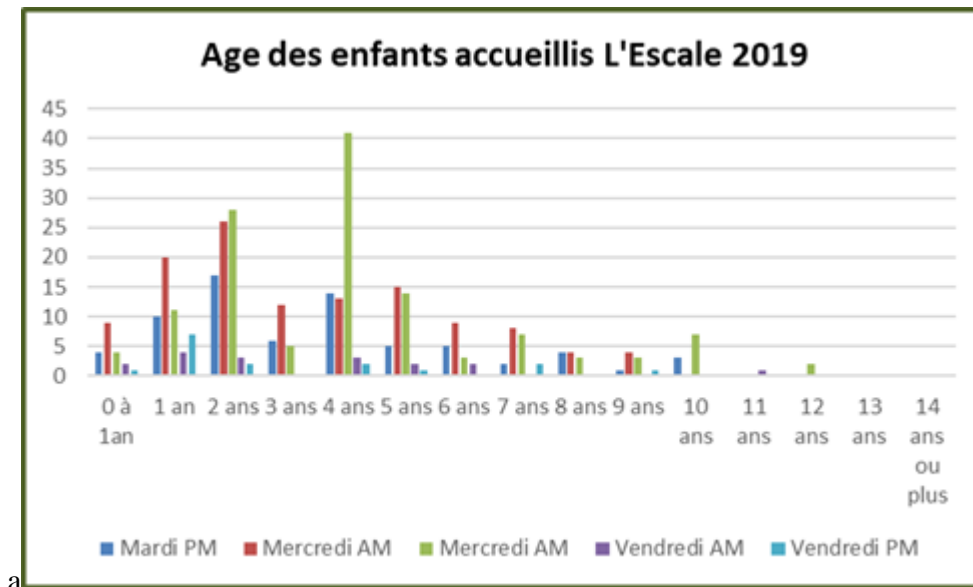
### Bilan 2019 :

161 accueils ont été réalisés au cours de l'année 2019. Ils ont concerné 352 enfants dont 158 enfants différents, provenant de 103 familles.



### Accueils enfants avec une bénévole (Création en 2019) :





## Ateliers art thérapie pour enfants (Hébergement)

L'art thérapie : « *Comment parler de ces choses communes, comment les traquer plutôt, comment les débusquer, les arracher à la gangue dans laquelle elles restent engluées, comment leur donner un sens, une langue : qu'elles parlent enfin de ce qui est, de ce que nous sommes.* » Georges Perec.

L'art thérapie est une méthode de soin et d'accompagnement de la personne par l'intermédiaire du processus de création et dont le but est d'amener à une transformation intime et personnelle de la personne prise en charge quel que soit le média utilisé. Objectifs principaux des ateliers :

- Apporter un cadre et une atmosphère sécurisante
- Initier à la découverte d'un médium artistique
- Travailler sur la confiance et la valorisation de soi
- Laisser l'imaginaire de chacun s'exprimer puis s'élaborer en création
- Amener les enfants à être autonomes dans leur exploration artistique
- Permettre à chacun de trouver sa place dans le groupe
- Permettre aux décharges pulsionnelles et agressives de s'exprimer dans le jeu
- Donner accès à la symbolisation des problématiques par le biais de la création.

Outils :

Marionnette, improvisation théâtrale, collage, conte, écriture, mouvement-danse, masque...

Les ateliers d'Art thérapie ont lieu une fois par semaine, le vendredi en fin de journée. Deux groupes sont proposés chaque semaine :

- Un groupe pour les plus jeunes, de 3 à 5 ans
- Un groupe pour les plus grands, de 6 ans à 8 ans

Chaque groupe se réunit toutes les semaines pour une durée de 45 minutes. Le choix de constituer deux groupes permet de proposer des activités et des modes d'expression plus adaptées à chaque âge.

Les mères sont accueillies autour d'une boisson chaude et gâteaux par une professionnelle de L'Escale. Des échanges ont lieu sur les violences subies, leurs conséquences sur les enfants et leur parcours vers la sortie des violences. Ce temps permet aussi de sortir les femmes de l'isolement et de créer une sororité.

**Bilan 2019 :** 23 ateliers pour chaque groupe d'âge ont été réalisés ; 71 participations d'enfants pour ces ateliers dont des fratries, accompagnés par 46 mères. 4 familles ont été assidues à l'art-thérapie. 12 enfants différents ont bénéficiés de l'art-thérapie.

Ont été confectionnés des masques, des livres-jeux, utilisation de marionnettes, jeux de balles, du chant, de comptines, peinture, pâte à modeler...

## Maintenance technique et intendance

L'Escale Solidarité Femmes est locataire de ses bureaux et des appartements d'hébergement. Un entretien régulier et une démarche d'embellissement des appartements accueillant les femmes sont nécessaires. La maîtresse de maison et l'ouvrier d'entretien forment un binôme. Leurs missions sont très larges et ils savent être à l'écoute des usagères quant à leurs conditions de vie dans les hébergements et de l'ensemble du personnel de l'association.

Au 31/12/2019, L'Escale gère 25 appartements, un pavillon, un immeuble de 4 étages pour la pension de famille et les 2 bureaux de l'association.

La maîtresse de maison et l'agent d'entretien sont chargés d'aménager de façon fonctionnelle les hébergements de L'Escale : les parties communes (salle à manger, salle de bain, cuisine) et parties privatives (chambres, placards de rangements), (pour) que chaque femme puisse garder son intimité.

Ils travaillent en collaboration avec l'équipe de travailleuses sociales et les cheffes de service de l'hébergement et pension de famille. Ils visitent et interviennent régulièrement afin d'éviter les multiples problèmes dus à l'usure et aux difficultés quotidiennes générées par la rotation au sein des hébergements.

A chaque entrée et sortie des femmes sur les hébergements, un état des lieux est établi par la maîtresse de maison et signé par l'usagère.

En 2019, 34 états des lieux d'entrée ont été réalisés (dont 7 changements d'hébergement en interne) et 30 états des lieux de sortie. La maîtresse de maison réexplique les règles de confidentialité des adresses, de l'interdiction des visites et le savoir vivre ensemble en cohabitation. Elle explique le fonctionnement des appareils et fait découvrir les lieux. Ce qui amène la maîtresse de maison à réaménager et à équiper chaque chambre vacante en fonction des besoins des futures femmes et enfants qui intégreront les hébergements.

Des travaux de remise en peinture ont donc été effectués sur plusieurs hébergements :

- 3 appartements du CHRS
- 1 appartement de l'Urgence
- 4 appartements du CHU ALTHO

En 2019, L'Escale loue six nouveaux appartements (3 T1, 1 T1 bis, 2 F3) pour le CHU ALTHO. Lesquels ont été intégralement aménagés et équipés par la maîtresse de maison et l'ouvrier d'entretien dans le respect des délais courts qui leur sont demandés. Ils s'occupent des achats, de l'installation, des aménagements et des devis nécessaires pour les interventions des entreprises.

Après l'échange de deux appartements (urgence et communautaire) d'une même commune et de même composition, l'appartement devenu dispositif urgence a été en partie réaménagé, remeublé et a également bénéficié d'une remise en peinture et d'un grand nettoyage, ces interventions ont été effectuées par des sociétés extérieures.

Suite à une demande faite en 2017, nous sommes dans l'attente d'un échange d'appartement prévu en 2020.

La maîtresse de maison est en lien direct avec les bailleurs, gardiens, assureurs, intervenants techniques. Elle est également chargée de l'ouverture des contrats de consommation et elle s'assure du bon respect de la mise aux normes de sécurité des hébergements et des locaux professionnels. 4 interventions des bailleurs ont eu lieu pour des pannes de chaudières.

Elle intervient régulièrement sur les hébergements afin d'assurer un climat relationnel au sein de la cohabitation en mettant en place des plannings d'entretien et de maintenance, des fiches techniques pratiques d'hygiène et vérifie le bon respect du règlement. Elle participe aux réunions organisationnelles sur les appartements en présence de travailleuses sociales.

Un nouveau véhicule électrique professionnel, a été mis à disposition des professionnelles du pavillon. Nous y avons donc fait installer un portail électrique afin d'en faciliter l'accès.

Une vingtaine d'interventions de plomberie et d'électricité ont eu lieu dans l'ensemble des hébergements. Six constats de dégâts des eaux ont été déclarés auprès de notre assurance habitation, suite à quoi, des travaux de remise en peinture ont été effectués ou sont en attente.

La maîtresse de maison est en charge du planning des agents d'entretien, de leurs interventions et des commandes de produits d'hygiène et de matériel dont ils ont besoin. Elle est responsable de la bonne tenue des appartements et peut faire intervenir des prestataires extérieurs en cas de nécessité.

L'ouvrier d'entretien intervient sur les hébergements afin de s'assurer qu'il n'y a aucun dysfonctionnement technique. Il intervient lors des réparations qui sont du ressort de la responsabilité locative. Il aménage, répare et conçoit des aménagements. Il est force de proposition sur les aménagements.

L'agent d'entretien intervient dans les bureaux de l'association, les appartements du service Urgence dans lesquels il y a beaucoup de changements de femmes et au pavillon quotidiennement. Elle est aussi chargée de la blanchisserie.



# 3 - HEBERGEMENT

Depuis sa création en 1992, L'Escale propose des places d'hébergement pour les femmes victimes de violences avec ou sans enfants. Les violences sont principalement des violences conjugales mais les femmes hébergées peuvent aussi être concernées par d'autres formes de violences (mariages forcés, violences intrafamiliales, violences sexuelles, mutilations sexuelles).

L'année 2019 a été marquée :

- Par l'ouverture de 16 places sur le dispositif CHU ALTHO, grâce à la location de 6 appartements supplémentaires dont 4 studios.
- L'augmentation de 8 places au CHRS financées par la DRIHL.

La mise en place des différents services proposés, repose sur le constat quotidien des conséquences multiples des violences, des graves menaces qui pèsent sur certaines femmes et nécessitent des moyens de mise en sécurité. Les femmes victimes de violences sont des femmes en danger et l'accès à l'hébergement doit pouvoir être immédiat. Aussi, dans le cadre d'une convention avec la DRIHL et le SIAO insertion, **l'accès direct** aux services d'hébergement de l'Escale est la règle avec information du SIAO sur les entrées et les sorties à l'exception du dispositif CHU ALTHO pour lequel les candidatures émanent du SIAO92.

Dès qu'une place se libère, les candidatures en provenance de la permanence hébergement (demande de femmes en direct, de travailleurs-euses sociaux-ciales du département, des communes, de la CAF, des services de santé ou hôpitaux du nord des Hauts-de-Seine, des partenaires du dispositif « FVV92 »), du service accueil de l'Escale, du SIAO urgence (115) sont étudiées.

Les critères pour la prise en compte des candidatures sont les suivants :

- Les femmes sont victimes de violences ou sortent d'une situation de violences : elles se trouvent au domicile ou ne le sont plus mais continuent à être harcelées malgré la séparation avec l'ex conjoint, leur agresseur ou les proches de celui-ci,
- La composition de la famille correspond aux possibilités d'accueil,
- La femme accepte, pour elle et ses enfants, l'accompagnement social et psychologique,
- La femme accepte un hébergement en cohabitation.

Parmi les nombreuses demandes d'hébergement qu'elle reçoit, L'Escale priorise les situations particulièrement graves dites « de mise en sécurité » des femmes et/ou des enfants les plus en danger (violences sur enfants relevées ou enfants en danger du fait de l'exposition aux violences) ou de femmes victimes de violences en situation de vulnérabilité (grossesse, handicap ou avec un enfant en situation de handicap).

Les candidatures sont examinées et validées en commission d'admission. Celle-ci est composée des cadres de l'association (psychologues, cheffes de service et Directrice) et d'une travailleuse sociale du service dans lequel se fera l'admission. Les femmes orientées sont préalablement reçues par la cheffe de service et une professionnelle en entretien de préadmission.

L'accompagnement proposé dans les services d'hébergement vise :

- À aider la femme à sortir de la situation de violence
- A mettre en sécurité femmes et enfants
- A permettre la reconstruction des femmes et des enfants. .

Les Moyens :

- L'hébergement dans un cadre sécurisé, accueillant et rassurant

- Le suivi socio-éducatif avec élaboration d'un projet individuel comportant des aspects : insertion, juridique, parentalité
- La prise en charge psychologique
- L'accompagnement social et vers un logement autonome (récupération du logement, relogement par le biais de nos partenariats commune et FNSF)
- La prise en charge des enfants (santé, parentalité, scolarisation, organisation des gardes, loisirs).

## BILAN GENERAL

Au 31/12/2019, L'Escale-Solidarité Femmes dispose donc de 101 places ; 3 places CHRS insertion restent à ouvrir.

En 2019, 301 personnes ont été hébergées dans les différents dispositifs (218 personnes en 2018) pour un total de 34 712 nuitées (32 735 nuitées en 2018). L'augmentation des nuitées est liée à l'augmentation des places d'hébergement en 2019.

	CHRS Urgence	CHRS Insertion	Maison communautaire ALT	CHU ALTHO	Total
nombre de femmes	59	17	22	20	118
nombre d'enfants	73	24	51	35	183
nombre de personnes	132	41	73	55	301
nombre de nuitées	6367	6 076	10 637	11 632	34 712

### ***PROBLEMATIQUE DE L'ALLONGEMENT DES DUREES DE SEJOUR :***

Sur l'ensemble des hébergements, et de façon plus aigüe au service d'Urgence, l'occupation prolongée des familles au-delà du délai imposé est un problème qui s'installe.

Le facteur essentiel est la tension dorénavant installée en Ile de France dans le domaine de l'hébergement. Le manque de places dans le dispositif 115 et l'absence de réponse aux demandes de CHRS non spécifiques pour faire suite à l'urgence, nous contraignent à prolonger les prises en charge au-delà de la durée imposée. Ainsi, en 2019, plusieurs familles hébergées au service d'urgence sont restées hébergées pour des séjours dépassant les 3 et 6 mois : 9 familles ont été hébergées plus de trois mois, 4 familles plus de 6 mois et 9 familles plus de 4 mois en 2019. Le nombre de prises en charges augmentant, les sorties possibles dans des hébergements ou dans les hôtels 115 diminuant, notre dispositif d'urgence, donc de mise en sécurité, est actuellement sous tension.

### ***AUTRES FACTEURS AUGMENTANT LE TEMPS DE PRISE EN CHARGE AU CHRS :***

Il est important de noter que d'autres facteurs font également obstacle à la sortie, notamment l'impact traumatique des violences sur la santé des femmes victimes. Certaines de ces femmes présentent en effet des traumatismes importants suite à de graves violences, voire des parcours dans lesquels les violences sont présentes depuis l'enfance. Ils, entraînent des troubles psychiques parfois lourds (jusqu'à la décompensation psychique). Pour ces femmes, une sortie vers une place en hôtel 115, risque de faire apparaître des détériorations du point de vue psychique comme physique. En réponse à ces situations, seule une sortie de l'Escale vers de l'hébergement stable et prenant en compte la spécificité FVV est envisageable.

Pour les femmes hébergées dans le dispositif CHRS insertion, les troubles psychiques consécutifs aux violences sont également un frein à l'insertion et impacte également la durée de séjour. Maintenir une personne dans nos hébergements, plutôt que dans un logement autonome, est une décision prise de manière collégiale, en tenant compte de l'expertise des travailleuses sociales et psychologues de l'association. Etant

donné notre spécificité on ne peut s'abstenir de prendre en compte la temporalité nécessaire à la résorption à minima du traumatisme.

La précarité des familles accueillies est également un facteur à prendre en compte dans cette problématique. En effet, sur les deux services CHRS l'accueil est inconditionnel. De nombreuses familles n'ont ni ressources, ni situation administrative régularisée (service urgence 2019 : 27 familles sur 59 ne disposent d'aucune ressource). Nous nous appuyons sur les associations caritatives locales, mais ce n'est pas toujours à la hauteur des besoins des familles. La majorité des familles accueillies sur le service d'urgence ne peuvent payer la participation financière appliquée (10% des ressources). En 2019, au service CHRS (urgence/insertion) 36 femmes ont été soutenues par des tickets services. Ces éléments soulignent la précarisation du public accueilli.

Par ailleurs, de nombreuses femmes ont subi des violences administratives ; elles n'ont pu régulariser leur situation administrative sur le territoire Français : cumulé à la précarité, cela retarde d'autant l'autonomie de ces femmes et donc leur capacité à intégrer un logement autonome.

### ***METTRE EN LUMIERE LA NECESSITE DU SOIN SPECIFIQUE POUR LES ENFANTS VICTIMES :***

L'équipe professionnelle de l'Escale fait face à une problématique de prise en charge des enfants qui vivent dans le contexte des violences conjugales. En effet, la majorité des enfants accueillis sur les hébergements arrivent avec des signes d'agitation ou d'hébétéude. On a pu observer que le fait de se poser avec leur mère en sécurité améliore significativement leur comportement dans les quinze jours après leur arrivée. Mais ces enfants nécessiteraient, dans leur grande majorité, des soins spécifiques.

A l'Escale, les enfants ayant grandi dans un contexte de violence conjugale sont considérés comme des victimes. Dans un contexte où les violences sont récurrentes, ou elles s'exercent devant eux, ils peuvent intérioriser des actes et propos malveillants et les reproduire par ailleurs ces enfants grandissent avec la terreur de perdre mère. La clinique a déjà pu démontrer que dans ce contexte les enfants pouvaient développer des troubles post-traumatiques impactant négativement leur comportement et développement.

Une fois mis en sécurité leur parcours n'est pas terminé, ces enfants sont souvent déscolarisés un certain temps puis rescolarisés dans une autre commune.

Par ailleurs les violences conjugales peuvent également impacter les compétences parentales de la mère qui ont été dénigrées, attaquées, dans leur parentalité par l'auteur des violences, ce qui ne favorise pas la reconstruction de l'enfant. (Une aide éducative peut être nécessaire.)

Le développement du partenariat visant la prise en charge des enfants victimes de violence est une de nos priorités mais là encore, les familles font face à des obstacles entravant la prise en charge ; d'une part notre région souffre d'une saturation des lieux de prise en charge en pédopsychiatrie, les délais pour obtenir un est beaucoup trop long.

L'autorisation du père qui partage l'autorité parentale est une obligation pour que l'enfant accède à la prise en charge médicale, quand celui-ci fait barrage aux soins rien ne peut se mettre en place pour les enfants. Le maintien de l'autorité parentale dans le cadre des violences conjugales est donc également un obstacle à la prise en charge des enfants. De même, le maintien du lien avec le père, au travers des droits de visite, est aussi un élément pouvant faire obstacle au processus de reconstruction.

Cette problématique du soin spécifique pour les enfants victimes des violences nous tient à cœur. Nous souhaitons qu'elle soit mise en lumière car nous avons la conviction qu'aider ces enfants à se reconstruire est un des moyens pour lutter contre la reproduction des violences et la délinquance. Un manque de place dans les CMPP et des délais d'attente trop long ne favorise pas la prise en charge des traumatismes des enfants.

### ***GESTION DE LA CO-HABITATION :***

Des réunions ont été mises en place afin de réguler la cohabitation sur les appartements. Celle-ci ne va pas de soi, une vigilance est nécessaire à plusieurs niveaux.

***Les réunions organisationnelles :*** elles ont lieu à l'entrée de chaque nouvelle famille, sur les appartements. Sont présentes la référente de la famille, la maîtresse de maison et les femmes qui vont cohabiter. Ces réunions ont pour but d'organiser au mieux la vie en cohabitation. Elles visent à partager l'espace et établir

clairement les règles de vie commune. Les informations de première nécessité sont données, les numéros de secours, ainsi que celui de l'astreinte (active de 17h30 à 9h30). Le rôle de la maîtresse de maison et de l'homme d'entretien sont définis, les règles de sécurité de nouveau formulées.

**Les réunions gestion de conflit :** ces réunions ont lieu sur les locaux de l'association. Elles ont lieu lorsque les femmes nous font part de conflit entre hébergées. Ces réunions sont menées avec les référentes et la psychologue. L'objectif est d'apaiser le conflit et leur donner des clés pour communiquer, pas de chercher qui a raison. La psychologue est là pour accompagner les femmes dans l'analyse du conflit. Cela leur permet parfois de prendre conscience que les violences passées viennent impacter leur capacité à communiquer et influent sur leurs interprétations des faits lors des différends qui surgissent dans la cohabitation. Ces réunions sont aussi un moyen d'aborder les violences vécues et leurs conséquences.

### ***PARTENARIAT AVEC LE PLIE DE GENNEVILLIERS***

L'équipe hébergement travaille en partenariat avec le PLIE de Gennevilliers pour l'insertion professionnelle des femmes. Une salariée du PLIE est mise à disposition et vient sur un des lieux d'hébergement qui permet de recevoir les femmes. Le but est de favoriser la rencontre, la sécuriser pour les plus fragiles dont l'estime de soi a été atteinte par les violences. Il s'agit du premier rdv ensuite les rendez-vous se font au PLIE. En 2019 les chiffres ne sont pas pertinents car il y a eu une longue vacance de poste au sein du PLIE.

### ***SUIVI PSYCHOLOGIQUE A L'HERBERGEMENT :***

Les femmes hébergées ne sont plus en principe sous le joug de leur conjoint. La séparation, à la fois attendue et redoutée, a fini par se produire. Quelques femmes présentent un état post-traumatique qui peut être rapproché, lorsque les violences ont été particulièrement graves, d'un état de dévastation psychique retrouvé chez les personnes ayant subi par exemple une situation de guerre.

Rappelons que dans le cas de violences conjugales : « la communication est perverse et n'est pas un pont entre deux individus qui tentent de se comprendre, de se rejoindre par le langage. Elle est plutôt l'outil qui va permettre à l'un des partenaires de dominer habilement l'autre, de se l'attacher, de se l'assujettir et éventuellement de le détruire ». Il s'agit d'un mouvement de destruction de la vie psychique en l'autre, suivi de sa réappropriation par le destructeur.

Le suivi permet de lutter contre un sentiment de dévalorisation extrême, une perte de l'estime de soi, des ressentis de honte et de culpabilité, des affects dépressifs et parfois un ressenti de confusion mentale perçu comme une forme de folie. Certaines femmes souffrent également d'une désorientation temporelle et spatiale qui se traduit par une confusion des jours et des semaines : les rendez-vous sont manqués, elles viennent à des dates ou à des horaires différents. Elles présentent une incapacité à se projeter dans l'avenir, se plaignent d'insomnies, d'angoisse, d'hyper vigilance, de cauchemars...

Dans ces conditions, comment trouver un emploi, accéder à l'indépendance nécessaire pour avoir un logement, gagner cette fameuse autonomie à laquelle elles sont en permanence assignées ?

Le temps de l'hébergement sera un temps entre parenthèses où tout est mis en œuvre pour « un nouveau départ » : un temps de réflexion, de questionnement, d'amorçage d'une reconstruction.

Les entretiens individuels doivent permettre de s'interroger sur la nature du lien qui a uni le couple, sur les représentations qui l'accompagnent, sur le moment où est apparue la violence, mais aussi sur les difficultés liées à la parentalité. Il s'agit d'identifier les dysfonctionnements ayant conduit à la relation d'emprise et de violence. Il s'agit de rétablir la femme dans sa position de sujet désirant, de lui rendre la faculté d'évaluer ses propres désirs et besoins et de restaurer la confiance en ses propres ressources ainsi que l'estime de soi.

Une prise en charge psychologique de qualité est rendue possible par la mise en place d'un travail pluridisciplinaire qui prend en compte la réalité externe, à savoir les difficultés sociales auxquelles les femmes sont confrontées, mais qui interrogera également la problématique psychique à l'œuvre afin d'apporter des éléments de réponse au drame vécu.

Depuis quelques années, la prise en charge psychologique des femmes hébergées à l'Escale évolue, s'adaptant au plus près à leurs besoins et à leur demande. Ce qui était un espace de soutien et d'accompagnement peut évoluer en espace thérapeutique.

Nous avons été particulièrement attentives à prendre en compte les syndromes de stress post traumatique que nous observons de plus en plus fréquemment et qui se chronicisent, car les événements traumatiques auxquels les victimes ont été confrontées se sont répétés jours après jours sur une longue durée.

Nous avons choisi de nous intéresser à une prise en charge psychothérapeutique spécifique dont la littérature scientifique confirme les bons résultats : l'EMDR.

Rappelons que l'ESPT se traduit par un syndrome de répétition : la scène est revécue comme si elle était toujours présente. Des pensées intrusives se manifestent, des cauchemars engendrent des troubles du sommeil par crainte de s'endormir. Des troubles neurovégétatifs sont présents, des comportements d'évitement se mettent en place. Un syndrome dépressif se développe. Une des stratégies du psychisme est de mettre à distance les affects afin de séparer la pensée des émotions. Les symptômes les plus invalidants sont les troubles dissociatifs dont la fonction est de se couper du contact avec la réalité afin de supporter l'insupportable.

Ils pourront se traduire par des symptômes proches de la psychose. La victime va se sentir étrangère à elle-même. Elle peut avoir l'impression qu'elle devient folle ou qu'elle est folle, ce qui va conduire certaines d'entre elles à taire leurs symptômes. Cette fragmentation permet à la victime d'échapper à la conscience totale du désastre : Chaque fragment de personnalité n'a plus qu'un fragment de l'événement à gérer ce qui permet à la victime de perdre partiellement conscience de la confrontation avec la mort.

S'il n'y a pas de prise en charge spécifique les fragments deviennent des états de personnalité.

Les troubles dissociatifs peuvent entraîner des amnésies et des fugues dissociatives. La victime peut souffrir d'hallucinations. Ces troubles peuvent aller jusqu'à des troubles de l'identité qui peuvent se traduire à travers l'expression de personnalités multiples.

Dans ce contexte, la tentative d'autonomisation et de réinsertion peut être compromise. C'est pourquoi dans ces cas très spécifiques, une thérapie EMDR est proposée. Cette thérapie est indiquée dans les cas de traumatismes et de nombreuses études ont pu mettre en évidence son efficacité.

Le retraitement va s'intéresser aux images, aux émotions, aux pensées, aux sons et aux représentations liées à l'événement. Il s'appuie sur des mécanismes neurobiologiques et le thérapeute procède par des stimulations oculaires bilatérales en alternance. Au terme du traitement les pensées et émotions négatives qui sont rattachées aux souvenirs traumatiques seront transformées, digérées, neutralisées et permettront au sujet d'avoir une conscience positive de lui-même.

Nous en sommes aux prémices de ce travail et la mise en place d'indicateurs nous permettra d'en évaluer les résultats.

Les psychologues assurent évidemment également le rôle de soutien aux équipes et à la résolution des problématiques. Elles participent également aux réunions de synthèse et autres réunions autour des situations.

## CHRS URGENCE

L'admission se fait sur le critère du danger immédiat, on y accueille des femmes sortantes du domicile, c'est un accueil inconditionnel sans critère de ressources et indépendamment de leur situation administrative.

Il y a 16 places réparties sur 3 appartements (2 F4 et 1 F3) dans 3 communes.

Durée de séjour : 15 jours renouvelable 1 fois.

Les candidatures et accueils se font en accès direct.

Pour assurer cette mise en sécurité, l'Escale, en tant qu'adhérente de la FNSF, fait partie d'un réseau nationale de mise en sécurité permettant d'avoir accès aux places libres dans les structures spécifiques FVV sur l'ensemble du territoire. Certaines des femmes accueillies au service Urgence doivent en effet impérativement être éloignées de leur agresseur afin d'assurer leur sécurité et celle de leurs enfants.

Sur l'année 2019 nous avons ainsi fait 6 demandes de mises en sécurité sur le réseau. Nous avons répondu à une demande en accueillant une femme originaire de Loire Atlantique.

Sur ces 6 demandes d'éloignement, 3 ont abouti, une proposition a été refusée par la femme hébergée, une autre est restée sans solution, et une femme a trouvé sa propre solution avant d'obtenir une proposition. L'Escale peut donc accueillir dans son CHRS 40% de femmes en provenance d'autres départements ou régions

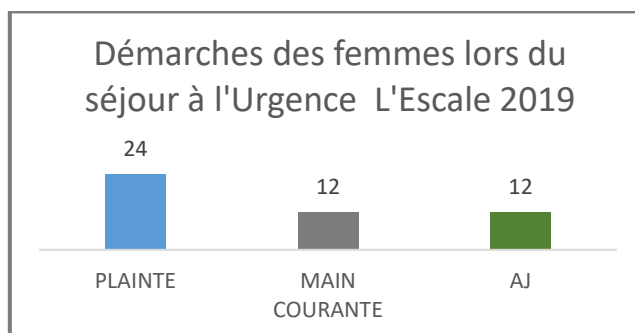
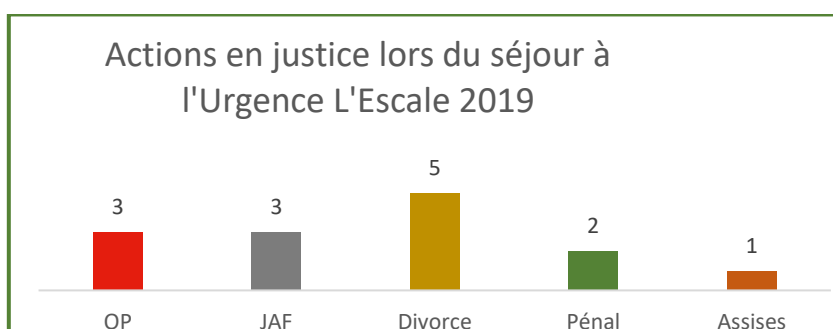
### **ACCOMPAGNEMENT :**

Un accompagnement pluridisciplinaire est mis en place par les deux professionnelles et la psychologue ; il s'agit d'apporter aux femmes une écoute concernant les violences subies et de leur permettre de comprendre le processus des violences (suivi individuel auprès d'une psychologue, accueil collectif) ; un suivi est également mis en place en fonction des besoins concernant les démarches sociales et juridiques. Dans leur grande majorité les hébergées méconnaissent leurs droits ce qui implique un important travail de partenariat pour la régularisation, les ouvertures de droit, les actions en justice ou auprès des commissariats (dépôt de plainte, main courante, aide juridictionnelle...). Un partenariat s'est développé avec les autres lieux d'hébergement spécifique, les organismes spécialisés dans l'emploi et la formation professionnelle, les services d'aide sociale à l'enfance, les services médicaux.

Les femmes arrivent, pour la grande majorité, démunies avec seulement quelques effets personnels. Peu d'entre elles disposent de ressources, soit que celles-ci aient été confisquées par leur conjoint ou ex-conjoint ou qu'elles aient été maintenues dans l'ignorance de leurs droits, voire maintenues dans une situation administrative illégale. Les professionnelles orientent les femmes vers les œuvres caritatives mais cela ne suffit pas, elles sont donc également soutenues par l'association qui leur délivre des tickets services (alimentation, hygiène). Les professionnelles disposent également d'un petit vestiaire et de kits hygiène, constitués notamment par des dons extérieurs (entreprises, commissariat, associations...). L'Escale est amenée à soutenir les familles financièrement, de manière régulière, pour des frais de santé, des démarches en vue des régularisations.

Pour les femmes accueillies en urgence les premières démarches à mettre en œuvre sont souvent les démarches juridiques. Cet accompagnement nécessite une grande mobilisation des professionnelles, qui accompagnent les femmes aux commissariats, aux rendez-vous avocats ainsi qu'aux audiences, ceci afin de sécuriser les femmes et à la demande des femmes.

Pendant l'hébergement à l'urgence, les femmes ont fait les démarches suivantes:

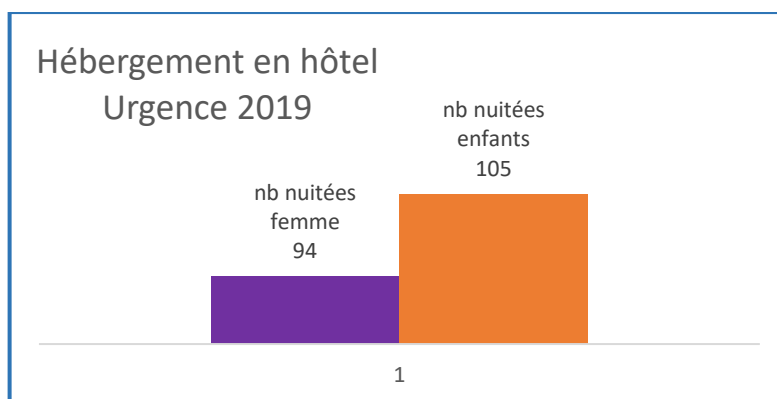
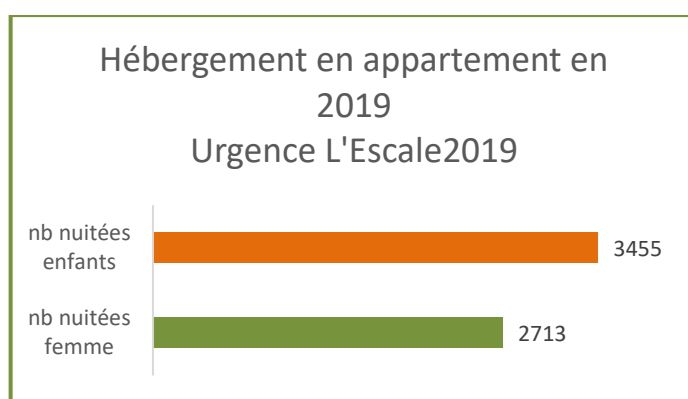


Concernant les démarches administratives, en 2019 : 27 familles sur 52 ne disposaient d'aucune ressource, 10 femmes sont arrivées sans ressources alors qu'elles avaient des droits et ont été accompagnées dans leur ouverture de droits (CAF, RSA, PUMA).

Lorsque les femmes sortent de l'Urgence, les professionnelles du service assurent un suivi post-hébergement sur une période maximum de six mois.

**ACTIVITÉ:** création de 4 places en 2019

- 59 femmes et 73 enfants ont été hébergés au CHRS URGENCE en 2019, comparé à 2018 il y a donc une augmentation du nombre de femmes (44 femmes et 49 enfants en 2018) et les familles ont un nombre d'enfants plus élevé.
- Cette augmentation a donc eu une répercussion sur le nombre de nuitées 2019 qui s'élève à 6367 nuitées (5827 nuitées en 2018), dont 199 nuitées d'hôtel (149 en 2018).
- Le taux d'occupation est de 109 %



L'Escale bénéficie d'un crédit non reconductible pour des nuitées d'hôtel afin de pouvoir faire une mise en sécurité lorsqu'il n'y a plus de disponibilité dans nos appartements et/ou au 115. Une femme en grand danger peut donc être accueillie pour quelques nuits en hôtel avant de pouvoir intégrer un appartement.

Toutefois, en 2019, malgré la convention qui nous lie au 115 pour l'accueil des Femmes victimes de violence, les professionnelles n'ont pu obtenir de places pour des femmes sortantes du domicile, et ce, sur une période allant de juin à la fin de l'année. La direction et les équipes ont dû s'adapter à cette situation inédite et hautement insatisfaisante qui génère un surcroît de stress pesant pour toutes.

### **SORTIE DE L'URGENCE**

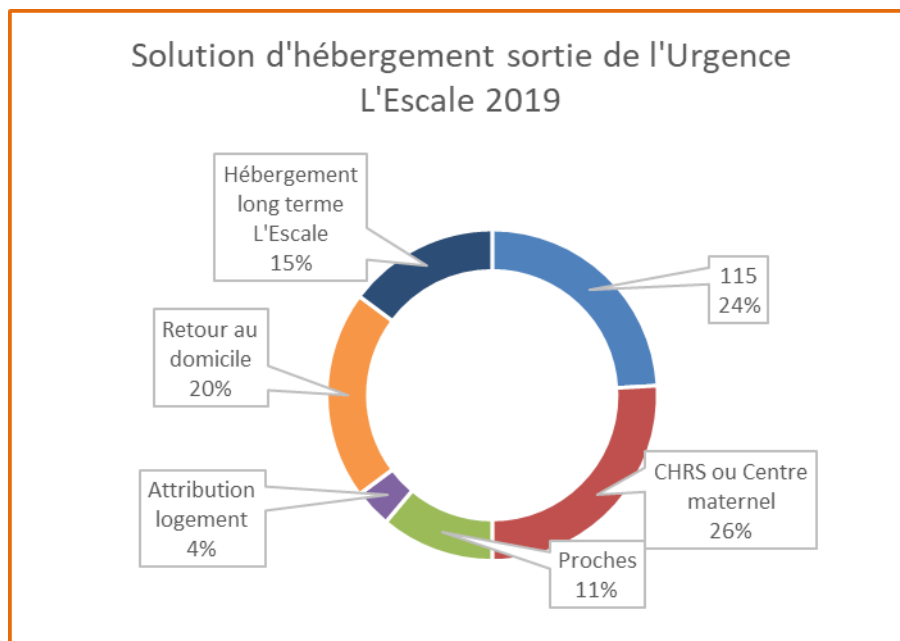
En 2019, 124 femmes et enfants sont sorties du dispositif CHRS Urgence

- Aucun relogement en 2019 à la sortie du service Urgence
- 13 sorties vers hôtel 115 et 6 sorties chez des proches (famille, amis...) pour un total de 46 personnes.

- 14 sorties vers des hébergements de type CHRS ou centre maternel et 8 sorties vers un autre hébergement de L'Escale (CHRS Insertion ou ALT), pour un total de 51 personnes
- 11 retours au domicile conjugal et 2 femmes ont obtenu l'attribution du domicile conjugal et ont ainsi pu rentrer chez elles, pour un total de 27 personnes.
- 5 femmes étaient présentes sur l'hébergement au 31/12/2019 pour un total de 8 personnes

En 2019, 36 demandes d'hébergement ont été saisies dans le logiciel SIAO. A défaut de places d'hébergement suffisantes, que ce soit dans nos structures spécialisées pour les femmes victimes de violences ou dans des structures généralistes, les femmes sont orientées vers un hébergement en hôtel par le 115. A défaut de places stables certaines femmes refusent et retournent au domicile. D'autres préfèrent une solution précaire comme l'hébergement temporaire chez de la famille ou des amis.

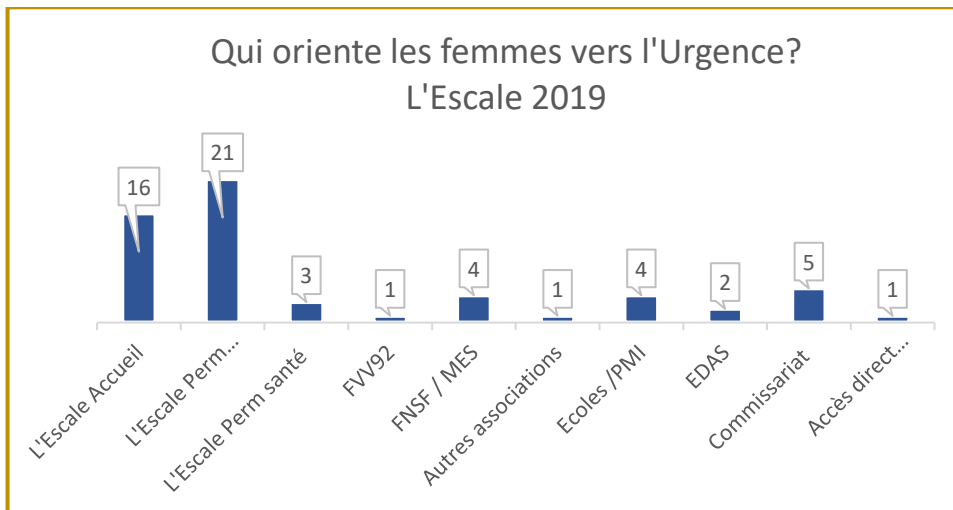
Le retour au domicile fait partie de la problématique des violences conjugales, l'emprise est l'une des explications. En 2019, 3 fois plus de femmes sont retournées au domicile. Il y a parfois la précarité des solutions en termes d'hébergement qui conduisent les femmes à retourner au domicile mais l'expérience des situations de violences conjugales nous ont appris que le 1<sup>er</sup> départ n'est pas forcément le départ définitif. Ce passage à l'Urgence permet aux femmes et à leurs enfants d'avoir été mis en sécurité pendant un temps. Ce délai peut leur permettre de prendre conscience qu'elles sont victimes de violences et de prendre connaissance des possibilités légales. Ainsi lorsqu'elles retournent au domicile, à la suite d'un séjour à l'Urgence, elles s'insèrent souvent dans un suivi par le service Accueil.



**PARTENAIRES ORIENTATEURS:**

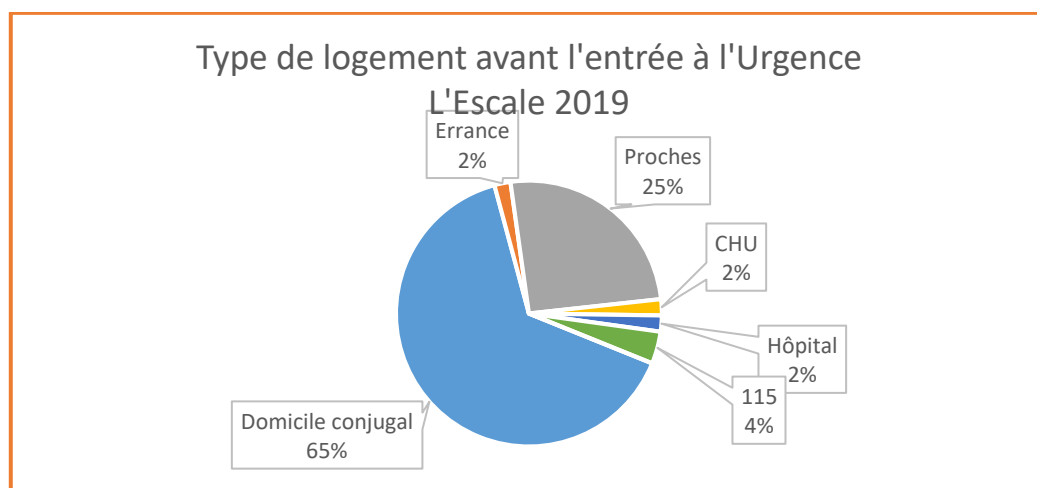
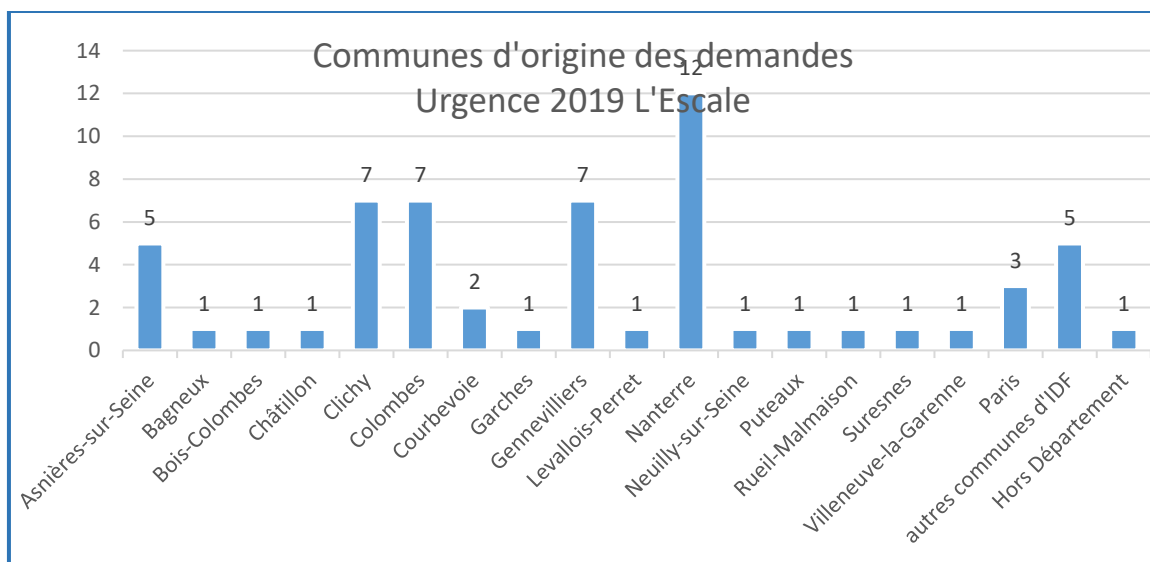
Nos partenaires (SST, associations, commissariats, hôpitaux) nous interpellent dans le cas de situations qui nécessitent une mise en sécurité, un éloignement géographique. L'Escale est une association reconnue dans le Nord des Hauts-de-Seine, les partenaires rencontrant des femmes victimes de violences savent qu'ils peuvent nous contacter pour des mises en sécurité. On peut noter en 2019 une augmentation des orientations effectuées par les commissariats (5). Les formations effectuées par les professionnelles de L'Escale auprès des services de police des Hauts de Seine favorisent sans aucun doute ces orientations ainsi que le travail des 2 référentes violences départementales de la police.

Le service Accueil de l'Escale et la permanence hébergement sont toutefois les services qui orientent le plus vers l'Urgence : 37 femmes en 2019.



### **ORIGINES GEOGRAPHIQUES:**

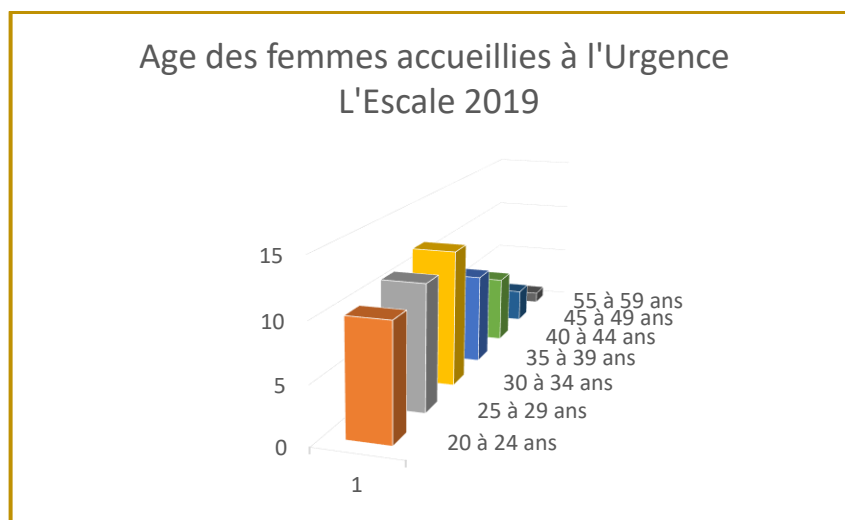
Les femmes accueillies au service Urgence sont majoritairement domiciliées dans les Hauts-de-Seine. Nous accueillons également des femmes venant d'autres départements pour des mises en sécurité, ou hébergées temporairement pour les mêmes raisons, chez des amis. 35 femmes victimes de violences hébergées au service Urgence viennent du Nord du département (soit 79.5 % de l'ensemble des femmes hébergées).



65% des femmes accueillies en 2019 étaient au domicile conjugal, 6% étaient en situation d'hébergement, 25% chez des proches ; nous accueillons donc en grande majorité des femmes sortant du domicile.

### ÂGE DES FEMMES ET DES ENFANTS

Le service Urgence accueille des femmes jeunes dont la moyenne d'âge est de 32 ans, les enfants ont pour moitié moins de 3ans (33 enfants), les autres entre 4 et 17 ans (40 enfants).



L'Escale assure des permanences au sein des services maternités des hôpitaux du Nord des Hauts-de-Seine. En 2019, 7 mises en sécurité ont été nécessaires pour des femmes en suivi de grossesse.

#### Focus sur une situation CHRS Urgence :

Madame a pris contact avec notre association en août 2019, sur la permanence sans rendez-vous. Elle nous a été orientée par un commissariat. En rentrant à son domicile elle aurait constaté que son mari avait changé les serrures. Madame a frappé à la porte et a appelé monsieur sur son téléphone mais elle n'a eu aucune réponse. Elle explique avoir ainsi souvent dormi devant la porte de son domicile. Les violences conjugales auraient commencé très rapidement après le début de la vie commune en novembre 2018. Elle décrit des violences psychologiques (dénigrement, insultes, culpabilisation, obligation de porter le voile, interdiction de se maquiller, menaces de mort) ainsi que des violences sexuelles (viols conjugaux). Madame explique avoir également subi des violences économiques : monsieur aurait obligé madame à lui verser chaque mois l'intégralité de son salaire sous la menace. Lorsqu'elle refusait, il se serait alors montré violent verbalement et physiquement. Enfin, madame décrit également des violences physiques (coups de poing, coups de pieds, gifles, strangulation).

Compte tenu des violences conjugales et de la situation de danger décrites par madame, un hébergement d'Urgence lui a été proposé.

Madame vivait auparavant chez ses parents en Algérie et travaillait, ayant obtenu un diplôme universitaire, elle était indépendante financièrement et avait une vie confortable.

Madame explique qu'elle a rencontré monsieur en 2010. Monsieur est le frère d'une collègue. Monsieur vivait alors en France et madame en Algérie. Monsieur se rendait en Algérie une à deux fois par an. Madame faisait également des allers/retours en France pour venir voir son compagnon. Le couple s'est marié religieusement et Madame est arrivée en France définitivement en 2018. Le mariage civil a eu lieu à la mairie en 2019. Aucun enfant n'est issu de leur union.

En dépit de sa situation administrative irrégulière, Mme a été embauchée en CDI en tant qu'employée.

Lors des entretiens, madame a pu exprimer la souffrance engendrée par la situation. Lorsqu'elle évoque les violences conjugales qu'elle aurait subi, elle pleure énormément. Madame apparaît très angoissée. Elle explique être en vigilance constante, elle a peur quand elle marche dans la rue. Elle indique éprouver des difficultés à manger et à dormir. Monsieur se serait par ailleurs présenté sur le lieu de travail de Madame à plusieurs reprises afin de l'intimider et la menacer.

Madame a déposé plusieurs plaintes et main courantes pour dénoncer les violences conjugales. Elle dispose de certificats médicaux et d'attestations de témoins. Grâce aux conseils de son avocate, Mme saisit le juge aux affaires familiales du tribunal de grande instance de Nanterre afin que celui-ci délivre une ordonnance de protection.

Pour s'opposer aux demandes de madame, Mr expose que la validité de son visa est expirée et que son épouse, de nationalité algérienne souhaite obtenir la délivrance d'une ordonnance de protection uniquement pour régulariser sa situation administrative. Il dit lui avoir annoncé sa volonté de divorcer ; une procédure en nullité du mariage serait en voie de finalisation.

Le Juge aux affaires familiales a refusé d'accorder à madame une ordonnance de protection considérant que la preuve des violences n'est pas établie. Pourtant comme le dit la loi pour une ordonnance de protection la victime n'a pas à prouver des violences certaines, mais vraisemblables. De plus, Mme avait des certificats médicaux et attestations de témoins. Madame a donc poursuivi ses démarches juridiques afin d'entamer une procédure en divorce. A ce jour, madame est toujours accompagnée par l'Escale dans ses démarches, afin de poursuivre le travail lié aux violences subies et ainsi lui permettre d'être soutenue dans ses démarches juridiques et de régularisation administrative.

Elle a depuis été orientée vers le dispositif 115, dans l'attente d'une place d'hébergement d'insertion de longue durée.

## CHRS INSERTION

L'admission se fait sur évaluation de la dangerosité et c'est également un accueil inconditionnel. Ce sont des femmes (avec ou sans enfant) qui connaissent des situations sociales, économiques et psychologiques très précaires qui justifient un accompagnement à long terme. Le travail d'accompagnement psychosocial mis en place durant le séjour a pour objectif l'autonomisation et la réinsertion sociale. Un accompagnement psychologique lié aux violences est également proposé aux hébergées.

Il y a 16 places réparties sur 3 appartements (1 T3 et 2 T4) et trois communes. En 2020, il restera à trouver un nouvel appartement pour pouvoir ouvrir 3 places supplémentaires agréées par la DRIHL en 2019.

Durée de séjour : six mois renouvelable 1 fois.

### **ACCOMPAGNEMENT :**

Le Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale a comme missions principales :

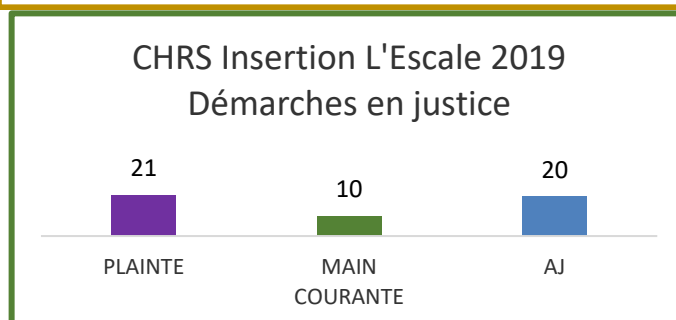
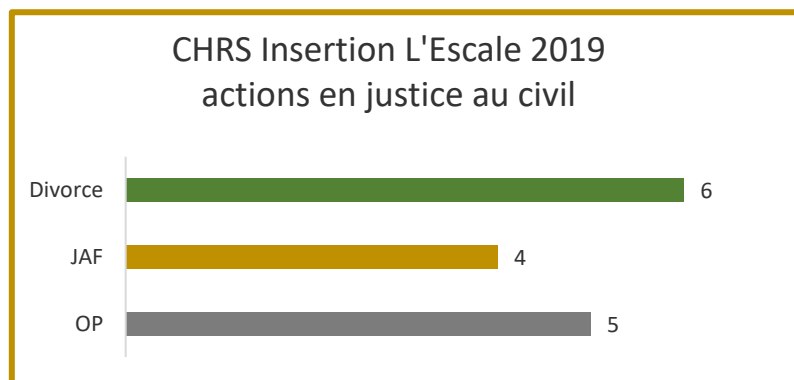
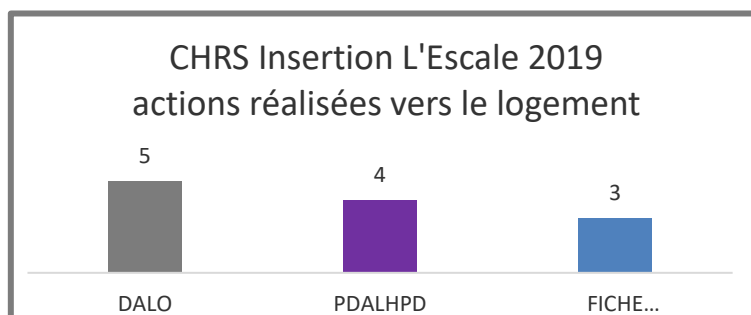
- L'hébergement des femmes victimes de violences conjugales et de leurs enfants ;
- La réinsertion sociale de ces familles monoparentales ;
- L'autonomie des femmes à travers l'accompagnement spécialisé de l'équipe socio-éducative ;
- L'accompagnement juridique
- L'accompagnement vers le logement, soit à travers l'attribution du domicile, soit vers un autre logement en accès direct.

Ces actions peuvent être soit individuelles : entretiens avec les travailleuses sociales, ouvertures de droits, diverses démarches administratives ; soit collectives : groupe de parole, ateliers collectifs.

La durée de séjour est fixée à 6 mois renouvelables.

L'accompagnement proposé au CHRS s'appuie sur un travail de réflexion pluridisciplinaire, c'est un accompagnement spécifique qui ne se dissocie pas des violences subies par les femmes accueillies. Ces femmes bénéficient d'un accompagnement dit « global », celui-ci est mené conjointement par les travailleuses sociales et la psychologue du service CHRS. C'est un travail collaboratif, la femme hébergée doit en effet rester actrice de son projet et décisionnaire de ses choix de vie.

La référente s'appuie sur les partenaires dans les domaines juridiques, social, administratif et de santé. Les professionnelles orientent les femmes en grandes-précarité vers les partenaires extérieurs (les Restos du Cœur, la Croix Rouge, le Secours Catholique) pour l'aide alimentaire des femmes sans ressources. Les aides délivrées par l'Escale prennent une place primordiale pour le quotidien des femmes sans ressources, elles permettent de retrouver une forme relative de stabilité et de sécurité permettant aux femmes de se concentrer sur des démarches juridiques ou d'insertion. Par ailleurs, nous nous appuyons sur l'association « la Passerelle », lieu d'accueil temporaire pour les enfants, ce qui permet aux femmes de faire leurs démarches juridiques, administratives et leurs recherches d'emploi.



**ACTIVITE : création d'1 place en 2019, 3 restent à créer (recherche d'un nouvel appartement en cours)**

- 17 femmes et 24 enfants ont été hébergés pour 11 femmes et 18 enfants en 2018
- Nombre total de 6076 nuitées pour 7104 en 2018, baisse liée à la volonté d'éviter les soucis de cohabitation, 2 familles sont accueillies dans un T4 et non 3 comme auparavant.
- Taux d'occupation de 104% pour 133% en 2018

### ***SORTIES du CHRS insertion :***

En 2019, 10 femmes sont sorties soient 25 personnes :

- 3 femmes pour lesquelles nous avons mis fin à l'hébergement pour non-respect des règles de sécurité. Celles-ci sont sorties vers le 115 ou vers un hébergement de dépannage ce qui représente 8 personnes. Ces femmes étaient entrées en 2019.
- 2 femmes sont sorties vers un dispositif hébergement ce qui représente 6 personnes dont 3 vers une autre association de la FNSF afin d'échapper à la recherche active de l'ex-conjoint.
- 5 femmes ont bénéficié d'un relogement dont 4 via le DALO et 1 femme grâce au dispositif CRIF de la FNSF ce qui représente 11 personnes.

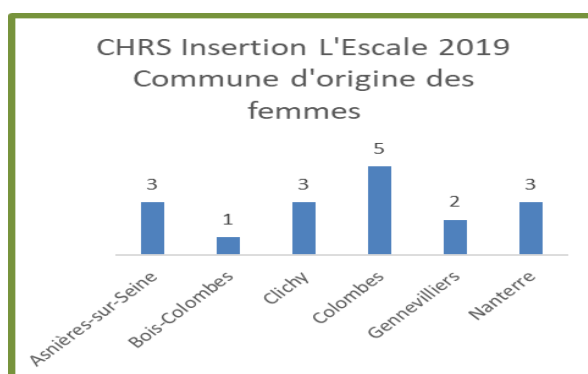
Parmi ces sorties, 3 femmes hébergées depuis 2015 sont sorties en 2019. Leur durée de séjour est liée à leur situation administrative. En effet, elles sont rentrées à L'Escale sans papiers du fait de l'auteur qui n'avait fait aucune démarche de régularisation pour elles. Le fait d'être reconnue victime de violences ne permet de régularisation administrative. Le chemin reste long et de ce fait l'accès au logement impossible.

### ***Entrées en 2019 :***

9 femmes sont entrées au CHRS soit 21 personnes. 5 d'entre elles étaient sans ressources à l'entrée, 4 étaient en situation irrégulière, 3 d'entre elles sont sorties en 2019 vers le 115 ou vers un dépannage car elles ont enfreint le règlement intérieur. Au 31/12/2019, 1 seule femme avec 3 enfants est sans papier.

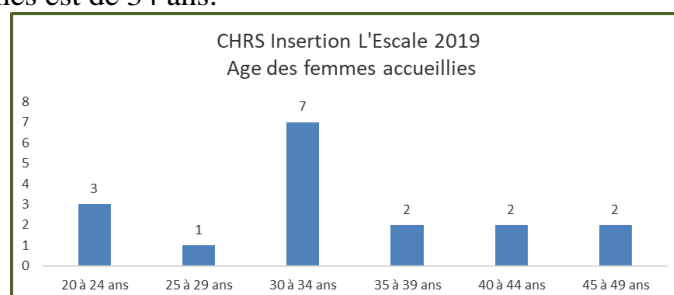
### ***Typologie des femmes hébergées en 2019:***

- Origine géographique : La totalité des femmes présentes au CHRS viennent du département des Hauts de Seine.



- Age des femmes et des enfants :

L'âge moyen des femmes est de 34 ans.



7 enfants ont moins de 3 ans et 17 enfants ont plus de 3 ans soit 71%.

- Ressources, emploi :

Parmi les femmes hébergées en 2019, 6 femmes sont sans ressources du fait de leur situation administrative : elles ne perçoivent aucune prestation sociale. L'association palie à cette grande précarité en délivrant des

tickets service et parfois des aides financières. Celles-ci parfois se font sous forme de prêt quand la somme est importante notamment pour l'obtention du titre de séjour.

Les 5 femmes ayant un emploi en 2019 sont des femmes hébergées depuis plus de 6 mois, l'hébergement stable leur a permis de retrouver un emploi ; 3 autres femmes sont en recherche d'emploi, elles ont notamment engagé un suivi insertion avec la Permanence Locale d'insertion de la mairie de Gennevilliers, avec qui nous avons contractualisé un partenariat.

## **ALT/ Maison Communautaire**

Les admissions à la maison communautaire concernent des femmes victimes de violences avec ou sans enfant, en insertion ou en voie d'insertion, avec ressources, originaires du 92, exclusivement. Elles doivent pouvoir prétendre rapidement à un logement, soit par l'attribution du domicile conjugal, soit parce qu'elles sont financièrement autonomes. Des femmes titulaires du RSA peuvent cependant être accueillies. Les candidatures sont en accès direct.

De manière exceptionnelle, une mise en sécurité peut être faite dans ce service en attente d'une place en CHRS, notamment lorsqu'un membre de la famille est malade ou handicapé.

Il y a 29 places, réparties sur un pavillon pouvant accueillir 5 familles et 4 appartements (1 T4 et 3 T3)  
Durée de séjour : 3 mois renouvelables.

Le dispositif ALT, nommé « Maison communautaire » est composé d'un pavillon disposant de 15 places et 4 appartements, avec une capacité de 14 places. Les femmes y sont hébergées en cohabitation. Quel que soit le type de logement, elles bénéficient d'une chambre privée pour elles et leurs enfants ; cuisine, salon et salle de bain sont partagés.

### **ACCOMPAGNEMENT**

Ce dispositif offre un lieu sécurisé et vise à empêcher la détérioration des situations de famille mono parentales pouvant basculer dans la précarité. L'hébergement permet une période de transition pendant laquelle les femmes peuvent mettre en œuvre toutes les actions nécessaires à leur autonomie. A cette fin, elles bénéficient d'un accompagnement social, psychologique et juridique.

A l'arrivée de la famille, un contrat d'objectifs est établi. Ce dernier permet d'évaluer la « progression » de la situation sociale de la femme et sa capacité d'investissement dans la réalisation des objectifs.

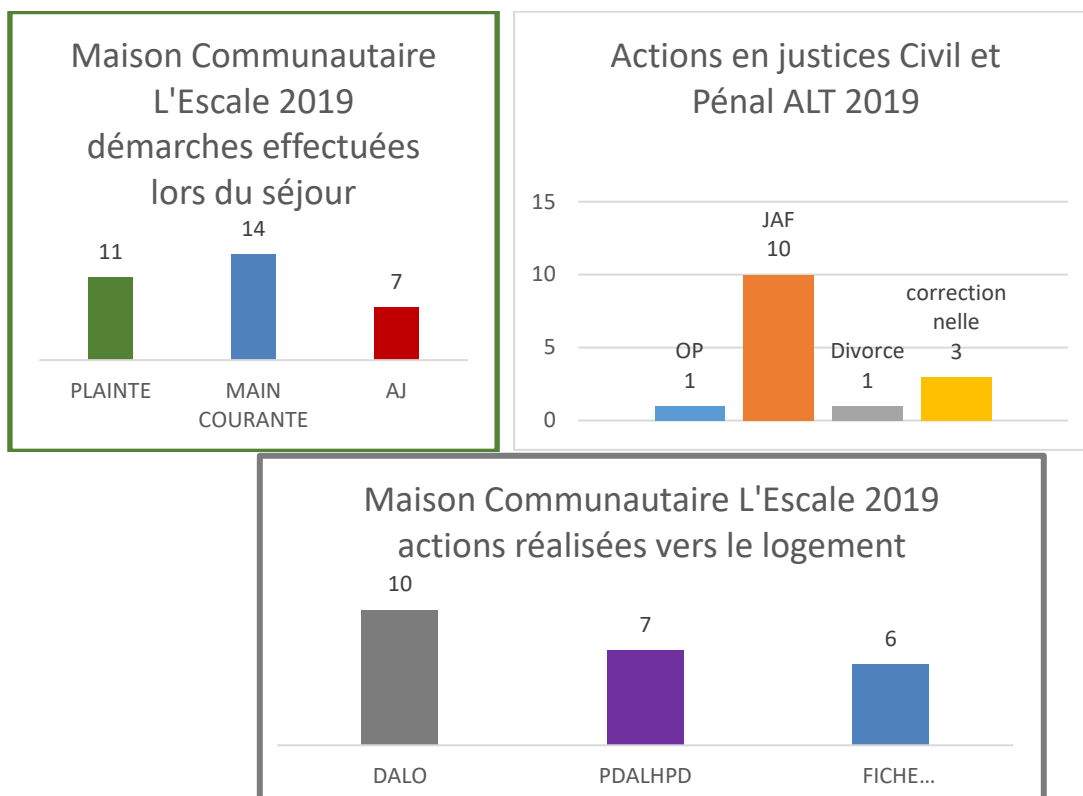
Le passage à la maison communautaire de l'Escale demande une mobilisation importante de l'usagère : démarches administratives et juridiques ainsi que des rencontres régulières à minima une fois par semaine, avec le travailleur social référent et la psychologue.

Les objectifs, sont entre autres, de valoriser les capacités des femmes, les rassurer sur leurs compétences, et d'identifier les freins consécutifs aux violences. En effet, certaines femmes ne prennent pas tout de suite conscience du traumatisme subi et de ses conséquences. L'incapacité de prendre une décision, de planifier ou de se mobiliser en fait partie ; pour la référente il s'agit alors de pouvoir aider la femme à en prendre conscience et l'orienter vers une prise en charge spécifique par les psychologues de l'Escale, ou autre service de soin.

Durant leur hébergement, certaines femmes préfèrent conserver un travail précaire ou peu valorisant plutôt que s'inscrire dans une dynamique de qualification professionnelle. L'accompagnement consiste à les aider à prendre conscience de leurs capacités et à les préparer à une évolution leur permettant d'être autonomes.

La présence de l'équipe à la Maison communautaire permet d'observer le déroulement de la vie en collectivité, celle-ci n'allant pas de soi car la cohabitation peut générer des conflits et réactiver des situations vécues au domicile conjugal.

Le regard de l'équipe se porte également sur le lien mère/enfant, nous savons que les violences subies ont parfois altéré, même momentanément, les compétences parentales ; la parentalité est donc également un point de vigilance.



#### **ACTIVITE:**

- 22 femmes et 29 enfants ont été hébergés en 2019 pour 25 femmes et 33 enfants en 2018.
- Le nombre de nuitées réalisées est de 10637 pour 10 585 prévues ; 11067 en 2018
- Le taux d'occupation 2019 est de 100,5%.

Afin d'éviter les problèmes de co-habitation, en 2019 nous avons choisi d'héberger 2 familles au lieu de 3, dans les grands appartements. Ce qui induit une baisse de nuitées et du taux d'occupation par rapport à 2018.

#### **SORTIES du dispositif ALT :**

- 10 familles ont quitté le dispositif de la Maison Communautaire en 2019 ce qui représente 23 personnes :
- 5 familles ont obtenu un logement de droit commun ce qui représente 13 personnes. 1 femme a été relogée par le biais de la convention CRIF-FNSF, 1 femme a acheté son appartement. 1 femme est retournée au domicile conjugal.
  - 2 familles sont parties pour un dispositif de logement semi-autonome (pension de famille) ce qui représente 3 personnes.
  - 3 familles sont parties après une rupture du contrat d'hébergement et orientées vers le 115 ou un dépannage ce qui représente 7 personnes.

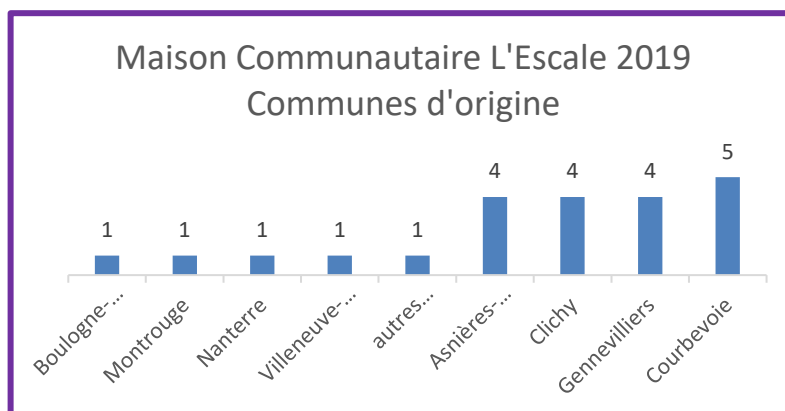
Sur ces 10 familles, 3 ont quitté le département des Hauts-de-Seine. 1 famille a quitté l'hébergement mi-décembre et n'a pas été remplacée avant le 31/12/2019 du fait des grèves de transport.

#### **ENTREES sur le dispositif ALT :**

- 9 familles sont entrées à la Maison communautaire en 2019 ce qui représente 14 personnes. Les familles sont toutes originaires du nord du département des Hauts de Seine.
- 2 familles entrées en 2019 sont sorties en 2019 notamment 1 vers la pension de famille de L'Escale et 1 famille vers le 115 car ne supportant pas la cohabitation.

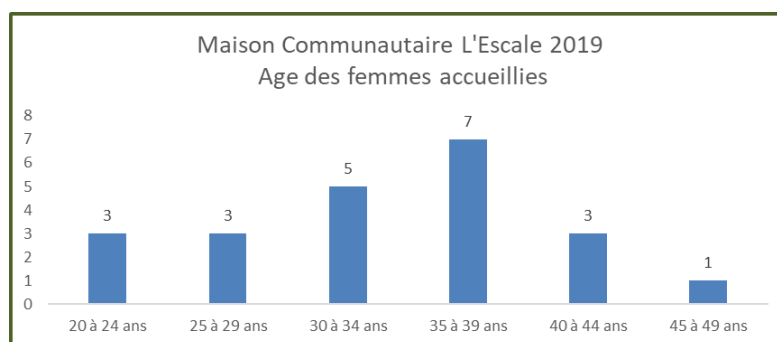
**Durée de séjour :** Sur les 28 personnes présentes au 31/12/2019, 8 sont hébergées depuis plus de 18 mois, 5 entre 12 et 18 mois et 15 sont hébergées depuis moins de 12 mois.

**ORIGINES GEOGRAPHIQUES :**



**Age des femmes et des enfants**

L'âge moyen des femmes est de 34,8 ans.



8 enfants étaient âgées de moins de 3 ans et 21 enfants de plus de 3 ans.

## Focus sur une situation ALT

Madame L. est arrivée en France en 2015, dans le cadre du regroupement familial, suite à son union avec Monsieur en 2013. De cette union naît un enfant en 2016.

Madame L. prend contact pour la première fois avec notre association lors de l'été 2017, orientée par des voisins, suite à une scène de violence pour laquelle les forces de l'ordre sont intervenues au domicile. Madame a donc rencontré les professionnelles de l'association par le biais de la permanence d'accueil sans rendez-vous. Madame ne s'exprime pas en français et très peu en anglais ; l'échange avec l'aide d'un interprète est primordial. A la suite de ce premier entretien, Madame bénéficie d'un accompagnement soutenu pour l'aider à préparer son départ du domicile.

Ayant très peu de connaissance du fonctionnement de la société française, des lois et des codes sociaux, Mme L. est extrêmement angoissée par ce départ, qu'elle repousse à trois reprises.

Suite à une ultime scène de violence, au cours de laquelle monsieur présente une arme à feu à madame, en lui garantissant « *pouvoir faire très mal avec* », elle décide de quitter le domicile pour sa sécurité et celle de son fils. C'est ainsi, qu'à l'été 2018 elle intègre les hébergements d'urgence (CHRS Urgence) de l'Escale. En août 2018, Mme L. et son fils David intègrent le dispositif ALT, dit « Maison communautaire », de l'Escale.

Lors de son arrivée au sein de nos hébergements, Madame nous a vivement sollicité pour une aide pour son fils. En effet, elle est très inquiète pour lui, qui ne parle ni français ni sa langue maternelle, mais un langage bien à lui, incompréhensible pour l'entourage.

Par ailleurs, son fils présente des comportements assez inadaptés. Il présente les stigmates des violences dont il a directement été victime au domicile familial. Il se met en danger, crie beaucoup, et ne peut se calmer que lorsque sa mère lui donne le sein. Fort de notre travail en partenariat avec l'unité des tout-petits, qui est un Centre Médico Psychologique et Pédagogique spécialisé dans l'accueil des enfants jusqu'à l'âge de 3ans, il a pu rapidement bénéficier d'une prise en charge avec une pédopsychiatre.

En septembre, l'enfant devant faire son entrée à l'école maternelle, Mme L. se rend à la mairie pour inscrire son fils. Le service de la ville refuse d'inscrire David à l'école car, sur l'attestation d'hébergement que madame présente, l'adresse du lieu d'hébergement n'apparaît pas. En effet, les hébergements de l'association étant confidentiel, seul le nom du quartier de la ville est inscrit (pour permettre la localisation de l'école de secteur). Madame et la professionnelle référente y retournent à deux reprises, mais il faudra qu'une cadre de l'association intervienne auprès de la responsable du service municipal pour finaliser l'inscription. Il est alors inscrit dans une école mais celle-ci est située à plus de trois quart d'heure à pied (et plus de 15minutes en transports en commun) du lieu d'hébergement. Cette situation accroît les difficultés de Madame qui doit prendre les transports en commun aux heures de pointe avec un enfant présentant des troubles du comportement.

Lors de cette inscription scolaire, le quotient familial de Mme L. n'est pas pris en compte. Durant plusieurs mois, elle paie le tarif maximum pour la cantine et le centre de loisirs.

Lorsque l'enfant intègre sa classe en novembre 2018, nous pouvons orienter madame vers nos partenaires du PLIE (Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi) de la ville de Gennevilliers, pour accompagner Madame L. vers l'apprentissage du français. Madame bénéficie de cours de remise à niveau en français durant plusieurs mois. En parallèle, Mme L. intègre le dispositif proposé par HDSI (Hauts De Seine Initiative) pour la recherche d'emploi. Madame parvient ainsi à accéder à l'emploi en 2019.

Mme L. qui n'avait vécu jusqu'à son départ du domicile qu'à l'ombre de son conjoint; empêchée de parler, de réfléchir se trouve à présent pouvant jouir de sa liberté de travailler, de réfléchir, de vivre et d'élever son fils.

C'est grâce à ces conditions qu'elle pourra engager les démarches de divorce et de demande de protection pour son fils.

# CHU ALTHO

Les admissions concernent des FVV avec enfants, hébergées au 115 depuis plusieurs mois. Les femmes enceintes sont prioritaires. Le travail d'accompagnement psychosocial mis en place durant le séjour a pour objectif le maintien ou le retour à l'emploi ainsi que le relogement. Les femmes accueillies peuvent également bénéficier d'un suivi psychologique spécifique.

Il n'y a pas d'accès direct au CHU ALTHO, les candidatures émanent uniquement du SIAO921. Les départements 75 et 93 sont sollicités en première instance, ensuite sur les places restantes, ce sont des candidatures de familles du 92 qui sont orientées.

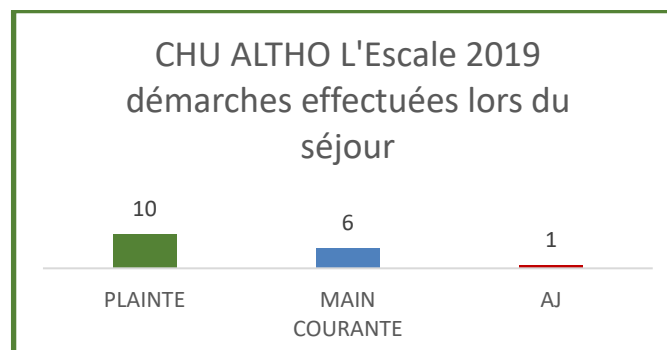
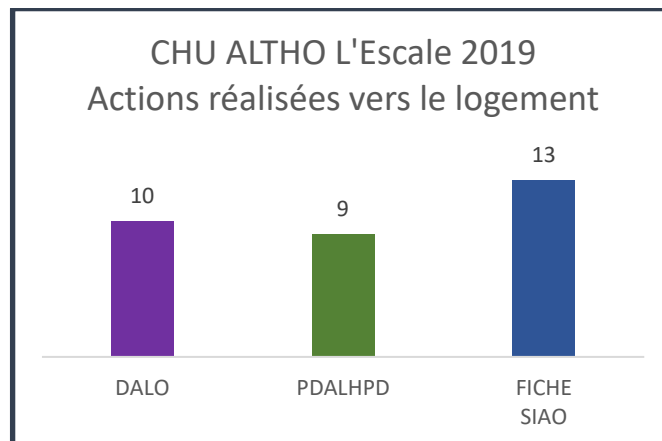
En 2019, 16 places ont été ouvertes dans différentes villes des Hauts-de-Seine, 4 nouveaux appartements de type T1 dans une même résidence, 8 places réparties sur deux nouveaux appartements ; la capacité d'accueil est donc aujourd'hui de 40 places.

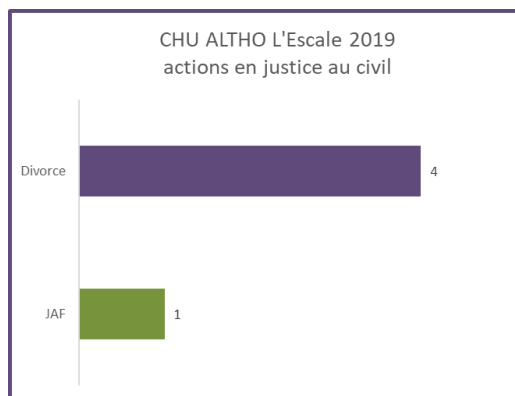
Durée de séjour : trois mois renouvelable 1 fois.

Une stagiaire assistante sociale a été accueillie sur le CHU ALTHO du 08/10/2019 au 06/03/2020.

## ACCOMPAGNEMENT

Le projet social du service de la stabilisation est centré sur l'autonomisation, la sortie d'une situation de vulnérabilité et l'accès au logement autonome. Par différentes activités, nous encourageons les femmes à retrouver leur statut de sujet, de citoyenne.





En dehors du suivi individuel, les femmes peuvent participer aux actions collectives proposées (atelier parentalité, atelier estime de soi, atelier art thérapie, équithérapie, sorties, temps convivial) et participer au Conseil de la Vie Sociale.

### ACTIVITES

- 20 femmes et 35 enfants hébergées en 2019 ; contre 10 femmes et 18 enfants ont été hébergés en 2018.
- 11632 nuitées réalisées en 2019 ; contre 8737 en 2018
- Taux d'occupation 94,04 % ; contre 99,74% en 2018

Les accès au CHU ALTHO ne se font pas en direct, le délai est très long entre la déclaration de la place vide et l'intégration de la famille. Le SIAO met du temps à proposer des candidatures. Une famille composée de 8 personnes est sortie fin octobre. Le positionnement d'une autre famille n'a pas eu lieu dans l'immédiat. La famille suivante, composée de 4 personnes est entrée fin novembre 2019, nous avons donc un déficit de 4 personnes, ce qui explique un taux d'occupation à 94,04%

L'augmentation du nombre de femmes et enfants hébergés par rapport à 2018 est liée à la création des places.

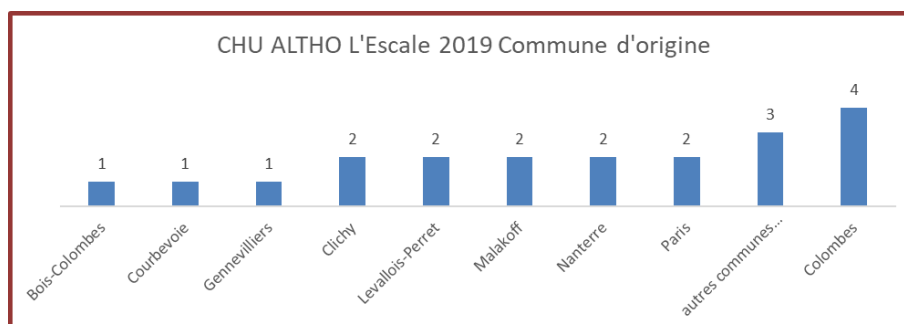
### SORTIES DU CHU ALTHO :

5 familles sont sorties en 2019 ce qui représente 17 personnes.

- 4 familles sont sorties vers un logement social ce qui représente 15 personnes (dont 1 famille de 8 personnes). 1 famille a été relogée grâce à la convention de la FNSF – CRIF.
- 1 famille hébergée depuis 2016 est sortie vers un dépannage amical ce qui représente 2 personnes

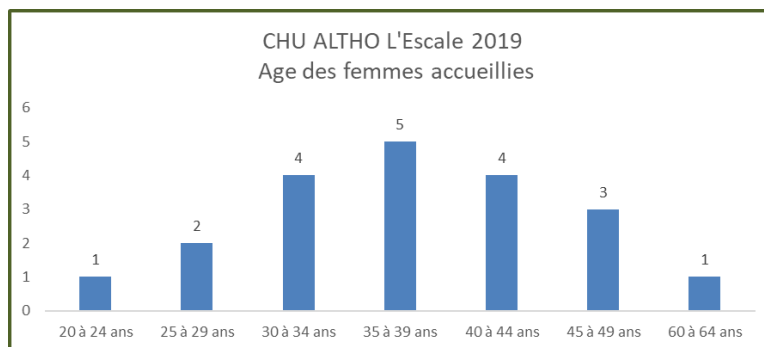
### Typologie des femmes hébergées en 2019 :

- Origine géographique



### - Age des femmes et des enfants :

En 2019, l'âge moyen des femmes est de 38 ans, ce qui est plus élevé que sur les autres dispositifs d'hébergement.



20 enfants sont âgés de moins de 3 ans soit 57% et 15 de plus de 3 ans

### ***Durée de séjour :***

De longs séjours dans les hôtels du 115 et une succession de lieux d'hébergement ne permettent pas, ou rarement, aux femmes de se stabiliser dans un emploi ou une insertion professionnelle. Le dispositif CHU Altho peut accueillir des femmes dont les situations administratives, économiques et de santé sont précaires, bien qu'elles disposent de titres de séjours. Leur profil est très proche des femmes hébergées par le dispositif CHRS, leur niveau de formation est très faible et leur passé professionnel, pour certaines, inexistant, mis à mal par les violences ou chaotique.

Par ailleurs nous avons pu observer que la majorité des femmes orientées suite à un long séjour à l'hôtel, dans des conditions précaires et insécurisantes, s'effondrent quelques semaines après leur arrivée. La reconstruction est longue et nécessite plus de temps. Ainsi, si certaines femmes ont pu avancer vers le relogement quelques-unes d'entre elles sont présentes depuis l'ouverture des places :

- 1 famille depuis plus de 36 mois
- 4 familles depuis plus de 24 mois

### Focus situation CHU ALTHO

Mme A est connue par notre association depuis juin 2019. Hébergée depuis 2016 par le Samu Social, elle a tout d'abord été accompagnée par un travailleur social de la CAF, puis en juin 2019 elle a intégré, avec son fils de 3 ans, l'un de nos hébergements au sein du service CHU ALTHO.

En Algérie, à l'âge de 14 ans, en rentrant de l'école, Madame A est mariée de force avec un cousin plus âgé qu'elle de 29 ans : Monsieur B.

Un an après le mariage naît la première fille de madame, puis l'année suivante son premier fils. Séquestrée, battue, elle va vivre beaucoup de violences au domicile conjugal.

A l'âge de 23 ans Madame arrive en France avec ses enfants et Mr B. Depuis leur arrivée sur le territoire français, Monsieur n'exerce plus de violences physiques, mais exerce une violence psychologique et administrative, il maintiendra Mme A en situation irrégulière durant 5 ans.

En 2005, Madame accouche de sa deuxième fille. Par la suite, le couple ouvre un commerce. Madame travaille beaucoup. Elle finit par demander le divorce et obtient la jouissance du domicile conjugal ainsi que la garde de sa dernière fille encore mineure.

Mme A rencontre alors Mr G et laisse le domicile conjugal à son ex-mari. D'un commun accord et afin d'assurer une stabilité à la fratrie, les enfants restent avec le père au domicile familial.

Mr G se présente, au départ, comme l'homme dont madame a toujours rêvé. Elle le décrit comme étant alors un homme très dynamique, qui la soutient dans tous ses projets professionnels. Quelques temps après leur rencontre, le couple part en Algérie afin que Mr G présente madame à sa famille. Une fois sur place monsieur va la séquestrer, lui prendre la totalité de son argent et lui voler ses papiers. Durant cette période, il lui inflige de grandes violences. Mme A nous dira avoir parfois dormi durant plusieurs jours sans se réveiller du fait de l'intensité des violences qu'elle subissait. Monsieur la menace d'anéantissement. Il use de stupéfiants et s'alcoolise. Elle le décrit comme ayant 2 visages, très habile à s'adapter en fonction de ses interlocuteurs. Madame tombe enceinte.

En 2016, peu avant l'accouchement Mr G décide alors de rentrer en France. Mais l'affaire de madame a périclité et à leur retour sur le territoire, le couple se trouve en situation d'errance. Les violences physiques et psychologiques se poursuivent. Madame accouche de son fils dans des conditions très insécures.

Mme A va bénéficier d'un accompagnement social avec l'assistante sociale de la CAF. Grâce à ce suivi Madame va pouvoir se projeter sans monsieur et envisager la séparation. Elle va se séparer, trouver un hébergement

par le biais du 115 mais, toujours sous l'emprise, terrorisée, elle ne dépose aucune plainte pour les violences subies. Mr G qui supporte mal la séparation va alors déployer beaucoup d'énergie pour porter préjudice à madame. Il dépose 4 plaintes contre elle pour violences conjugales et faits de maltraitance sur leur fils. Madame sera jugée en tant qu'agresseur, elle obtiendra du sursis. En 2018 une mesure MJIE est ordonné par le JE.

Lorsque leur fils atteint ses 18 mois, monsieur l'enlève durant 3 mois. A cette époque Madame allaite encore son fils. Cette séparation va être traumatisante pour l'enfant et sa mère mais elle refuse pourtant de porter plainte contre Monsieur G. Elle se trouve à ce moment-là dans une appréhension de la justice, qui n'a pas su distinguer la « vraie » victime et l'a condamnée. Elle avance également « l'intérêt de leur fils », elle « ne séparerait jamais un père de son fils ».

Madame arrive sur le CHU ALTHO en juin 2019. C'est une femme d'une apparence timide et très anxieuse qui se présente. Elle exprime seulement l'envie de retrouver rapidement une activité professionnelle.

Dans un premier temps, la stabilisation permet à Mme A et son fils de se sentir en sécurité et de pouvoir se centrer sur leurs besoins. Lors de nos premiers entretiens, on peut observer que l'enfant ne supporte pas l'interaction entre sa mère et une autre personne, il se met à hurler, à taper sa mère et à jeter sur elle n'importe quel objet. L'accompagnement social global spécialisé s'amorce avec, en parallèle, un objectif de travail sur la séparation mère/fils. Son fils bénéficie rapidement d'un accueil au sein du centre de loisirs de la ville d'hébergement, l'équipe en lien avec l'Escale est attentive et soutient le processus de séparation. Madame accepte un soutien psychologique, au sein de l'ESCALE.

Au fur et à mesure, Madame constate les progrès fait par son fils autant sur le plan de la séparation que sur sa capacité à écouter et gérer les frustrations. Ceci la conforte sur le fait que quitter monsieur est une décision positive.

Madame s'inscrit dans une démarche active d'insertion. Plusieurs propositions d'emploi lui seront faites mais ne seront pas adaptées à sa situation de mère célibataire.

Madame continue d'avoir des appels intempestifs de Monsieur et accepte de le retrouver chaque fois qu'il lui demande. Comme il s'absente régulièrement de France ces demandes sont espacées. En novembre 2019, Monsieur prétexte l'envie d'avoir une discussion à propos de leur fils. Madame se rend au rendez-vous sans son fils, quand elle se présente Mr G lui vole son téléphone. Il réapparaît 3h plus tard lui rend son téléphone et la menace de mort. Une semaine plus tard, il appelle un soir sur le numéro d'astreinte de l'Escale (uniquement connu des femmes hébergées) afin de dénigrer madame et de la faire passer pour une femme volage ne respectant pas le règlement de l'Escale, une mère toxique pour son fils. Nous engageons de nouveau Madame à porter plainte. Malgré sa peur immense de représailles, pour la première fois, elle va déposer plainte pour menace de mort.

Notre accompagnement spécifique permet à madame d'accepter la nécessité d'une demande d'audience devant le JAF afin que les droits de visites et de garde soient cadrés. Une première rencontre avec un avocat a lieu avec le soutien d'une aide juridictionnelle. Mais les grèves de décembre 2019 ralentissent les démarches.

Monsieur ne donne plus de nouvelles jusque fin janvier 2020. Madame et son fils se reconstruisent doucement. Le CCAS de la ville lui fait une proposition de travail, dans le même temps un accès au logement sur le contingent ville lui est proposé. Du côté de l'insertion les démarches portent leurs fruits.

Début Février 2020, Mr G demande de nouveau à voir son fils. Madame accepte de nouveau. Durant ces moments passés ensemble, monsieur la menace de nouveau, il lui interdit de déposer plainte et de demander une modification des droits de visite et de garde auprès du JAF. Il menace de s'en prendre à la vie de sa famille et celle de ses enfants. Malgré le travail effectué Mme A est toujours terrorisée par les menaces de représailles sur sa famille. Son père âgé et malade a été agressé, elle n'a aucune preuve, mais elle prêche au père de son fils « beaucoup de pouvoir au pays ». Elle décide alors d'abandonner de nouveau toutes démarches juridiques. Après cette nouvelle visite son fils commence à refuser de s'alimenter, il est hospitalisé une journée sans que rien ne soit diagnostiqué.

Début février 2020, monsieur l'appelle et lui demande de descendre en bas de la résidence. Elle prend soin d'appeler la Police avant de descendre avec son fils encore dans la poussette. Monsieur, visiblement ivre l'accuse de coucher avec d'autres hommes et lui assène un coup de poing lui ouvrant le front. Madame tente de s'enfuir sur la voie publique pour trouver de l'aide ; Monsieur lui donne plusieurs coups de pieds qui la font tomber avec l'enfant qui est dans la poussette. C'est un passant qui s'interpose, monsieur prend la fuite. Les pompiers ainsi que la Police arrivent dans la foulée mais ne retrouvent pas Monsieur G. Madame et le témoin sont auditionnés. Madame ne dépose pas plainte.

Monsieur est retrouvé et placé sous contrôle judiciaire. Nous nous mettons donc en relation avec l'avocat de Madame A afin de réfléchir sur cette situation.

L'emprise et les traumatismes subis mettent en échec toutes les démarches engagées par madame et place de nouveau la famille dans une position insécure. Madame n'est qu'au début d'un long processus pour sortir de l'emprise et des conséquences du trauma.

# 4-RESIDENCE SOCIALE

## PENSION DE FAMILLE

La pension de famille a ouvert ses portes en 2011, elle est financée par la DRIHL. L'association s'est battue pour que le public soit non mixte afin de protéger et sécuriser les femmes. C'est la première pension de famille pour femmes en précarité avec ou sans enfant. Ce dispositif de logement semi-autonome propose 24 places pour 17 femmes et 7 enfants dont 11 femmes seules. Ces femmes doivent disposer de ressources et un long parcours d'hébergement est privilégié.

Une stagiaire CESF a été accueillie du 26/11/2018 au 05/04/2019

### LES MOUVEMENTS DES RESIDENTES

#### *Sorties, commissions d'attribution et entrées*

##### A - Les sorties :

App	Type	Nbr de places	Réservataire	Contingent	Sortie le	Durée du logement	Département nouveau logement	Type lgt Après la sortie	Ressources
16	T1'	1	CD	CD	31/01/2019	5 ans	92 Clichy	Logement social Dallo	AAH
1	T1 PMR	1	Ville	Ville	31/05/2019	7 ans	92 Clichy	Logement social Ville	AAH
16		1	CD	CD	31/07/2019	5 mois	92 Gennevilliers	Logement social Dallo	Salaire
16	T1'	1	CD	CD	10/09/2019	1 mois	92	115	salaire et AAH
17	T1	2	Etat	Etat	12/09/2019	17 mois	14 calvados	famille puis 115	AAH
15	T1'	1	Etat	Etat	30/11/2019	25 mois	92 Asnières	Logement social CRIF	Salaire

Au total 6 sorties :

- 4 relogements dans des logements sociaux :
  - 1 par la ville de Clichy dans le cadre de la convention signée entre la ville et l'Escale
  - 1 relogement via le DALO
  - 1 relogement via la convention entre la FNSF et la région Ile de France
- 2 fins de contrat à cause de faits de violences entre 2 voisines, elles ont trouvé des solutions d'hébergement familial ou au 115.

##### B - Les commissions d'attribution

La cheffe de service reçoit les dossiers de candidature des contingents concernés mais aussi en direct. Elle les analyse, entre en contact avec les travailleurs sociaux référents des candidates. Celles-ci sont reçues en entretien de préadmission la plupart du temps avec la travailleuse sociale. Les femmes visitent le logement. Un tableau de candidatures est préparé pour la commission d'attribution. La Cheffe de service propose des dates et anime les commissions.

Date	N° App	Réservataire	Nb de candidate	Choix	Présents
24/01/2019	16	CD	2 Escale	Escale	Commission par Mail
19/06/2019	1	Ville	2 Ville / Escale	Ville	CD, Etat, Ville, Escale
	16	CD	2 CD / Escale	Escale	CD, Etat, Ville, Escale
15/10/2019	16	CD	2 CD / Escale	CD	CD, Etat, Ville, Escale
	17	Etat	2 Etat / Escale	Escale	CD, Etat, Ville, Escale
09/12/2019	15	Etat	2 Etat / Escale	Escale	CD, Etat, Ville, Escale
	Comité de pilotage				CD, Etat, Ville, Escale

4 commissions d'attribution ont eu lieu en 2019. La 1<sup>ère</sup> s'est tenue par mail du fait de l'urgence du départ de la candidate et des agendas bien remplis de chacun. Les 3 autres ont pu se tenir à la pension de famille ; ce qui a permis aux réservataires de visiter les appartements quand ceux-ci étaient disponibles et de voir les travaux qui avaient été effectués.

### C - Les entrées

App	Type	Nbr de places	Réservataire	Contingent	Date d'entrée	Département Ville avant	Type lgt avant	Ressources
16	T1'	1	CD	Escale	01/02/2019	92 Gennevilliers	115	RSA
1	T2	1	Ville	Ville	28/06/2019	92	Tiers	AAH
16	T1'	1	CD	Escale	01/08/2019	92	Tiers	AAH
16	T1'	1	CD	CD	06/11/2019	92 Clichy	Cave	En cours de régularisation RSA
17	T1'	2	Etat	Escale	06/11/2019	92 Gennevilliers	Hébergement Escale	RSA
15	T1'	1	Etat	Escale	09/12/2019	92 Gennevilliers	Hébergement Escale	AAH

Il y a eu 6 entrées en 2019, beaucoup de mouvement dans l'appartement n°16 qui a vu 4 locataires durant cette année. Trois des quatre appartements qui ont été libérés cette année, se situent au 4<sup>ème</sup> étage sans ascenseur ce qui a découragé certaines candidates proposées par les réservataires.

#### ***Taux d'occupation 2019 de la pension de famille :***

Le taux est de 96,92 % pour 8490 nuitées.

La fin d'hébergement subite de 2 locataires courant septembre, a fait baisser la moyenne du taux d'occupation de la pension de famille en 2019. De plus, les grèves de décembre ont retardé l'arrivée de la dernière locataire ce qui explique un taux d'occupation en baisse par rapport aux années précédentes.

#### ***Comité de Pilotage du 9 décembre 2019***

Le comité de pilotage a eu lieu au début des grandes grèves de transport qu'a subi la région Ile de France en décembre 2019. D'un commun accord, nous avons décidé de maintenir cette réunion indispensable à la vie de la pension de famille.

Etaient représentés : le Conseil Départemental (Responsable du service logement), la DRIHL (conseillère Technique du Service Social), la ville de Clichy et l'Escale. Les résidences sociales de France I3F étaient excusées.

Lors de ce comité ont été présentés : la situation sociale des résidentes, les activités et ateliers de la pension de famille soit l'équivalent de ce rapport d'activité arrêté à la date de début décembre

## LES FEMMES ACCUEILLIES

Les femmes accueillies à la Pension de famille de L'Escale, sont des femmes qui se trouvent à leur arrivée dans une situation de grande précarité et parfois d'exclusion sociale. Leur niveau de ressources est faible et leur situation sociale et professionnelle rendent impossible à échéance prévisible l'accès à un logement ordinaire.

La particularité de la Pension de famille de L'Escale est qu'elle accueille uniquement des femmes seules ou avec enfant(s). Elles ont pour la plupart subi des violences (conjugales, intrafamiliales, prostitution,) et doivent entre autres reconstruire leur estime d'elle-même.

- 23 femmes et 8 enfants ont été logés à la Pension de famille en 2019
- 19 de ces femmes ont été victimes de violences

### *Les nouvelles résidentes*

- Une femme seule, victime de violences conjugales, bénéficiaire du RSA, suivie par le LEAO de l'Escale
- Une femme, bénéficiaire de l'AAH, en précarité, sans domicile fixe
- Une jeune femme victime de violences intrafamiliales et conjugales, bénéficiaire de l'AAH, hébergée par le 115 des hauts de seine, suivie par le LEAO de l'Escale
- Une femme, un enfant placé pour 6 mois, en précarité, vivant dans une cave, droit RSA et Pole emploi en cours d'ouverture
- Une femme avec un enfant (droit de visite et hébergement 1 week-end sur 2, le mercredi et la moitié des vacances scolaires), victimes de violences conjugales et de violences au travail, bénéficiaire du RSA, hébergée à l'Escale,
- Une femme, victime de violences conjugales, bénéficiaire de l'AAH, hébergée à l'Escale.

### *L'ensemble des résidentes*

L'âge moyen est de 42,26 ans, contre 40 en 2018 et 42 en 2017. Les femmes logées en 2019, ont entre 29 et 59 ans Il n'y a plus de moins de 25 ans mais la répartition est homogène.

Age	Nb de femmes	%
25-30 ans	3	13,04%
31-35 ans	6	26,09%
36-39ans	0	0,00%
40-44 ans	7	30,43%
45-49 ans	2	8,70%
50 ans et +	5	21,74%
<b>TOTAL</b>	<b>23</b>	<b>100,00%</b>

L'âge moyen des enfants est de 5,5 ans alors qu'il était de 4 ans en 2018. L'arrivée d'enfants de plus de 11 ans a augmenté cette moyenne d'âge. Tous les enfants sauf une, seront scolarisés l'année prochaine, ce qui permettra aux mères de se consacrer à leurs recherches d'emploi ou de formation car peu ont pu trouver un mode de garde pour leur enfant de moins de 3 ans.

Age	Nb d'enfants	%
< de 3 ans	3	38%
3 -5 ans	2	25%
6-10 ans	1	13%
11-14 ans	2	25%
15-19 ans	0	0%
+19 ans	0	0%
<u>Total</u>	<u>8</u>	<u>100%</u>

### **Constats 2019 :**

En 2019 ; la pension de famille a vu beaucoup de changement de personnel :

- Départ de l'assistante sociale présente depuis plusieurs années
- Départ de la cheffe de service présente depuis 10 mois
- Congés maternité de la nouvelle assistante.

Les femmes ont donc dû faire face à ces nombreux changements ce qui les a perturbées pendant toute l'année. Les changements sont souvent durs à vivre pour des femmes qui ont connu des parcours d'errance et/ou des violences, elle commence à faire confiance à une personne et celle-ci cède sa place à une autre qu'elles ne connaissent pas. Des passassions ont bien sur lieu, mais le lien de confiance peut mettre quelques mois à se faire de nouveau. Mais elles ont su bien accueillir la nouvelle cheffe de service ainsi que les deux nouvelles assistantes sociales.

La pension de famille a ouvert ses portes en 2019 à six nouvelles femmes, dont une a été relogée dans l'année et une qui a quitté trois semaines après son intégration pour non-respect du règlement.

Nous accueillons, depuis l'ouverture de la pension de famille, une femme qui a des manifestations ponctuelles de visions et/ou de voix. Régulièrement elle a des excès de méfiance accrue envers les professionnelles. Elle occasionne des troubles sonores et visuels en criant dans son appartement. Cependant, il a été observé que ces manifestations sont de moins en moins récurrentes, envahissantes et violentes. Durant l'année, en nous faisant confiance elle a pu venir naturellement en entretien durant des moments de troubles, ce qui a permis de pouvoir en parler avec elle. L'objectif étant d'arriver à l'orienter vers une équipe soignante pour stabiliser ses troubles et lui permettre d'aller mieux psychologiquement.

Plusieurs femmes ont des addictions dont elles ne parlent pas, un travail dans ce sens est en cours, plusieurs sont suivies ou ont été orientées vers des CSAPA.

Le rappel au règlement a été très présent en 2019, ce qui a entraîné :

- Un mois sans visite extérieure,
- Deux sorties pour entrave au règlement en septembre 2019,
- Deux avertissements,
- Ainsi que différents rappels au règlement

### **Quelques ressentis de femmes sur le logement de longue durée**

Cinq résidentes sont présentes depuis l'ouverture de la pension de famille en mai 2011. Comme dit précédemment, l'une d'entre elles a pu obtenir en juin 2019, un logement social pour personnes à mobilité réduite via la convention entre la ville de Clichy et l'Escaie. Quelques-unes ne voient pas de perspectives de logement s'ouvrir à elles à court terme, à défaut d'emploi et/ou de ressources suffisantes pour accéder à un logement dans le privé et savent que leur demande de logement social ne pourrait aboutir rapidement.

Le règlement intérieur pèse alors sur quelques femmes qui ont pu créer ou développer un réseau social ou se reconstruire une vie amoureuse. D'autres femmes sont évaluées par nos soins comme n'étant pas prêtes à un relogement autonome.

A la demande du CVS, une autorisation exceptionnelle de recevoir ses amis et sa famille jusqu'à 2h du matin a été donnée à l'ensemble les résidentes pour les 24 et 31 décembre.

### ***Leurs ressources au 31 décembre 2019***

Toutes les femmes bénéficient de l'APL en fonction de leurs ressources. Une femme peut cumuler plusieurs ressources notamment salaire et AAH ou ARE et RSA.

	TPS plein	TPS partiel	CDI	CDD	FORMAT°	Salaire	Chômage	RSA	AAH	Allocations familiales	Pension Alimentaire
Résidentes et anciennes résidentes	2	1	0	1	0	2	0	10	4	1	1
Résidentes présentes au 31/12/2019	1	2	1	3	6	1	1	10	6	7	4

## **ACCOMPAGNEMENT ET ACTIVITES AVEC LES FEMMES**

La Pension de famille est une structure de logement long-terme pour des femmes semi-autonomes. Les missions des hôtes sont de créer du lien social entre les résidentes pour les sortir de l'isolement mais aussi de les soutenir dans leurs démarches d'insertion sociale et professionnelle. Aussi, la Pension de famille propose aux résidentes un accompagnement individualisé et de multiples activités collectives.

### ***Accompagnement individualisé***

Un accompagnement social est proposé à toutes les femmes de la Pension de famille avec une travailleuse sociale de formation monitrice éducatrice. Il s'agit de soutenir les femmes et leurs enfants dans leur quotidien. Parallèlement les résidentes doivent conserver un référent social tel qu'une assistante sociale ou un professionnel référent RSA par exemple.

Les principales missions de l'assistante sociale sont :

- Animer la Pension de famille en créant des activités pour les femmes et les enfants
- Soutenir les femmes victimes de violences en travaillant sur leur vécu
- Accompagner les résidentes dans les démarches de la vie quotidienne en partenariat avec les référents sociaux.

Les femmes peuvent solliciter la travailleuse sociale pour avoir un rendez-vous (via mail, sms et en venant au RDV), de même pour la cheffe de service.

La travailleuse sociale peut aussi proposer un rendez-vous à la résidente pour travailler sur une problématique constatée, observée ou soupçonnée (budget, relationnel avec son enfant, hygiène, addiction, ouverture de nouveaux droits, demande de logement social ...). Dans tous les cas un RDV est proposé pour faire le point une fois par mois, nous avons pu constater que certaines ne venaient pas tous les mois malgré les entretiens proposées et que d'autres prenaient des rendez vous qu'elles n'honoraient pas. Mais la travailleuse sociale ou la cheffe de service ont en moyenne au moins un contact avec chaque résidente par mois.

**Nombre d'entretiens individuels : 511 en 2019** (pour 439 en 2018 ; 430 en 2017 ). 31 rendez-vous pris n'ont pas eu lieu, les femmes les ont parfois annulés avant mais pour la plupart elles ne sont tout simplement pas venues.

Les thèmes abordés en entretien individuel sont très variés : les violences vécues et leurs conséquences dans le présent, les enfants, le parcours résidentiel, la santé, les addictions, les démarches administratives, le logement, le budget, la famille, les problèmes de voisinages, les relations familiales, amicales ou encore amoureuses, l'emploi...

Les professionnelles travaillent avec les usagères et leur apporte un soutien

- aux actions en justice,
- Sur les violences vécues
- à la parentalité,
- aux démarches de la vie quotidienne
- sur le budget :
- sur l'appropriation de son logement,
- aux démarches d'accès aux soins et accompagnements
- aux démarches de recherche de logement adapté :

Ce travail est fait en collaboration avec les différents partenaires :

- ❖ SST et CCAS pour les aides financières
- ❖ la Maison du Droit de Clichy et Point d'Accès au Droit de Paris, l'ASTI, le CIDFF, les avocats, Fondation AXA Atout Cœur et huissières de France
- ❖ les PMI, La Passerelle, la maison verte.
- ❖ les différents professionnels de santé : Centre municipal de santé, médecins, CMP de Clichy, CSAPA, psychiatres, psychologues, etc.
- ❖ la maison de l'Habitat de Clichy, la FNSF, le SIAO

Ecoute pendant les temps informels :

Les hôtes de la Pension de famille sont sur place. De ce fait, elles croisent régulièrement les résidentes et discutent avec elles. Ces temps informels permettent aux travailleuses sociales, pendant quelques minutes conviviales ou autour d'un café de prendre des nouvelles des résidentes dans un cadre hors rendez-vous. C'est aussi parfois l'occasion de révélations ou questionnement de la part des résidentes qui pourront être le début d'un futur entretien.

### ***Les activités collectives***

Diffusion de l'information sur les activités :

Les femmes sont informées des ateliers et actions mises en place au sein de la pension de famille par le biais d'une feuille mensuelle d'information (format A4), réalisée par la travailleuse sociale. Ce programme est mis dans leur boîte à lettres en début de mois et est affiché dans le hall. Les hôtes font des affiches apposées sur les portes d'accès à l'étage pour rappeler chaque action. A chaque activité correspond un petit logo qui permet aux femmes ayant des difficultés à lire de se repérer. Les femmes sont aussi relancées par téléphone, par SMS et pendant les temps informels.

Il est proposé depuis 2016 de faire profiter les femmes des autres structures de L'Escale des activités de la pension de famille. Les objectifs sont d'augmenter le nombre de participantes et de lancer une dynamique. Le programme mensuel est donc envoyé à toutes les collègues pour diffusion de notre programme. Ces activités sont développées afin de créer du lien entre les résidentes, les sortir de l'isolement et les intégrer en tant qu'usagères mais aussi citoyennes dans leur ville.

Toutes les actions et activités mises en place à la pension de famille nécessitent un temps de réflexion, de préparation, de constatations et d'analyses. Actuellement, l'émargement se fait sur l'affiche d'animation affichée précédemment à l'accueil de la pension de famille contrairement à avant où l'émargement se faisait

sur une affiche supplémentaire. Ce changement a été fait dans le but de limiter de gaspillage. Par la suite les informations sont directement remplies dans un tableau regroupant toutes les activités de l'année.

Les animations – sorties - activités, sont un outil permettant de continuer de manière éducative et ludique l'accompagnement des femmes vers leur autonomie, leur prise d'initiative, valorisation, développer de leurs savoir-faire, leur bien-être et aussi afin de les aider à devenir ou redevenir des citoyennes actives, et des femmes épanouies.

Différents champs d'actions sont réfléchis et mis en place afin de pouvoir répondre aux demandes des résidentes. (Culture, sport, Bien être, aide à l'autonomie administrative, ...).

#### Nos constats 2019 :

- Il y a toujours des difficultés pour ouvrir les femmes vers l'extérieur. Un accompagnement physique par une professionnelle est nécessaire sinon les femmes ne participent pas aux multiples actions proposées notamment par la ville. Nous pouvons observer que les femmes de la pension de famille ont du mal à participer aux actions proposées à la maison communautaire ou sur le service du LEAO si elles ne sont pas accompagnées, même en proposant des départs en groupe entre elles.
- Les animations ont rarement été annulées faute de participante mais plus souvent en raison du mauvais temps ou des grèves du mois de décembre.
- Une augmentation du taux de participation aux activités est observée sur la pension de famille, ainsi que l'augmentation de la présence de plusieurs femmes du LEAO sur les actions.

#### Les actions inscrites dans le projet 2019 :

- Certaines n'ont pas pu avoir lieu :
  - o Stage d'auto-défense verbale et physique : deux dames se sont inscrites et ont réglé leur participation mais ont annulé au dernier moment malgré la mobilisation d'une professionnelle.
  - o Les ateliers collectifs sur le logement.
  - o Un séjour collectif à la montagne, qui s'est transformé en aide au départ en vacances pour certaines.
- D'autres ont été réalisées :
  - o Séances de sensibilisation à la sexualité en partenariat avec le Planning Familial.
  - o Les sorties culturelles
  - o Rencontre de l'équipe de la maison verte afin d'y orienter les mères en difficultés.
  - o Ateliers socio-esthétiques
  - o « MR café »
  - o La pratique sportive avec Ufolep Les séances se sont déroulées le mercredi à partir de 18h30,. UFOLEP souhaite faire découvrir toutes les semaines de nouveaux sports et alterner sport doux, dynamique, en individuel et collectif. Il a été décidé que ces séances démarreraient après l'évènement de la « Nuit des relais » organisé par la fondation des femmes depuis 2016. En 2019, 10 ateliers ont eu lieu, 5 femmes et 3 enfants ont participé.

#### Les nouvelles actions proposées :

La nouvelle équipe, se basant sur les demandes des femmes au CVS mais aussi afin de favoriser une harmonie à la pension de famille, pour apaiser les tensions entre des résidentes et d'établir une relation de confiance avec les professionnelles a mis en place des nouveaux projets :

- Des visites culturelles à Paris, notamment une visite de la tour Eiffel, du jardin de Bagatelle, du cimetière du Père Lachaise, du quartier du Sacré Cœur ont été programmées avec la présence de deux membres du CA – un grand merci à elles.
- Une sortie au cinéma

- Une journée à la mer a été organisée à Trouville avec un départ en train, pour toutes les femmes de l'Escale avec dégustation de glace. Au goût des présentes, la journée est passée bien trop vite mais sera reproduite l'année prochaine à la demande générale.
- Une sortie au restaurant et beaucoup de repas et pique-niques partagés
- « Et si on en parlait » accueil collectif : aux vues des nombreux changements d'équipe et du sentiment d'abandon développé par certaines résidentes, un accueil collectif a vu le jour en septembre animé par la psychologue qui intervient sur la Pension de famille.
- Des actions de sensibilisations à l'environnement ont eu lieu tout au long de l'année notamment la poursuite du tri sélectif et la création de produit ménager écologiques mais aussi en allant voir des expositions et au travers des débats lors des MR Café ou lors de moment informel.
- Des ateliers cuisines animés par la diététicienne de la ville de Clichy,
- Participation à la Nuit des Relais le 22 novembre 2019 : Pour encourager les femmes à venir participer à l'évènement de la Nuit des relais au Grand Palais, L'URSF IDF a travaillé à un partenariat avec l'OREAL qui a proposé d'équiper toutes les femmes en jogging et baskets, mais aussi l'offre de bon de taxi par l'URSF IDF afin de sécuriser leur retour au domicile. 1 femme et une professionnelle ont participé à cette nuit des relais.

### **En quelques chiffres :**

- 25 pôles d'actions : 16 était déjà en place en 2018 / 9 ont été mis en place en 2019.
- 134h d'ateliers en 2019 / 74h30 en 2018.
- 70 ateliers ont été proposés en 2019 - 58 réalisées et 12 annulés / 46 réalisés et 5 annulés en 2018.
- Nous avons accueilli 30 prestations d'intervenantes extérieures cette année (Prof de sport, diététicienne, socio esthéticienne ...) / 13 prestations d'intervenantes sur 2018.
- 375 participations de femmes en 2019 / 144 participations de femmes en 2018.
- 73 participations d'enfants en 2019 / 26 participations d'enfants en 2018.
- Nous avons privilégié l'autonomie et leur capacité à s'organiser des femmes et avons donc moins fait appel au service de baby-sitting : 3 fois en 2019 contre 8 fois en 2018.

## **PROJETS 2020**

Pour 2020, l'objectif est le savoir-vivre ensemble ! De nombreuses tensions ont pu voir le jour en 2019 du fait des changements d'équipe, de l'arrivée de 6 nouvelles résidentes et de la longueur du temps de séjour de certaines.

Le but premier étant de continuer certaines activités plébiscitées par les résidentes :

- Le MR café, le CVS, « Et si on en parlait » : ce sont des actions leur permettant de parler des difficultés, de leurs envies, de leurs sentiments dans des cadres bienveillants les unes envers les autres encadrée de professionnelles.
- L'atelier cuisine, repas partagés, restaurants : qui sont des actions leur permettant de se retrouver autour de la nourriture et de créer des moments chaleureux, d'apprendre à connaître l'autre par sa culture, ses goûts, ses choix alimentaires. Le tout en travaillant sur le budget et l'alimentation de manière ludique & éducative.
- L'Oréal, les ateliers sociaux esthétiques, UFOLEP, l'action santé autour des femmes, les ateliers de la diététicienne : ce qui permettent de développer le bien être car certaines ont du mal de prendre soin d'elles du fait de certaines difficultés psychiques. Le travail sur l'estime de soi est mis en place via ces actions. Estime d'elle-même qui a été mis à mal par d'ancien conjoints violents, une famille maltraitante ou un parcours d'errance et qui est la base d'une reconstruction personnelle.
- Les sorties culturelles en Ile de France, au cinéma ou à la mer : ce sont des moments d'évasion qui permettent d'évaluer leurs capacités dans les transports en commun et dans des milieux inconnus ainsi que de leurs permettre d'accéder à la culture, elles apprécient beaucoup ces moments en groupe car elles n'arrivent pas à le faire seules, ce sont des moments où elles ont pu apprendre les unes des autres.

Pour développer le savoir vivre ensemble, l'objectif est de mettre les résidentes **au cœur du projet** pour 2020, en leur donnant la possibilité de les accompagner dans la création mais surtout la mise en place de projets. Qu'elles **soient actrices et moteur des actions et non consommatrices** – ceci est un objectif à long terme, qui ne pourra être évalué que dans plusieurs années et qui va demander du temps pour se mettre en place.

Pour cela nous allons les accompagner dans un premier temps vers « un gros projet » qu'elles choisiront lors d'un CVS de 2020 ; plusieurs ont déjà été proposés par les résidentes mais ont pour l'instant été reportés : avoir un espace de jardinage, préparer un séjour à la montagne, organiser différentes sorties à Paris, proposer un échange de connaissance (mode, coiffure, décoration,), un atelier couture, ...

De plus, en 2020 l'équipe d'hôtes de la pension de famille aimerait continuer à développer les partenariats de la ville de Clichy avec l'espace emploi, la maison des femmes, le centre de santé, les CSAPA, la maison de l'Habitat, le service des déchets.

## GESTION LOCATIVE

La gestion locative est assurée par la cheffe de service. Elle établit les appels de quittances, les redevances et le suivi des impayés. Les résidentes optent pour le prélèvement automatique pour leur reste à payer.

Nombres de redevances impayées en 2019 : 14

- 1 résidente a cumulé 5 impayés. Mme a obtenu un emploi en 2019 et a repris le paiement des participation, l'APL a été remboursée rétroactivement et un échéancier a été mis en place
- 1 résidente a cumulé 3 impayés, un échéancier a été mis en place que Mme rembourse régulièrement
- 3 résidentes ont eu 6 impayés qu'elles ont remboursés dès le mois suivant

Les femmes sont prévenues par téléphone et par courrier de leur impayé. Il est à chaque fois proposé un échéancier et un travail sur le budget. La CAF est prévenue également des impayés cumulés des femmes. De façon générale, les femmes ont été volontaires pour rembourser leurs impayés en 2019.

## GESTION TECHNIQUE

Les contrôles de sécurité incendie, alarme, électricité sont effectués conformément à la législation. Le registre de sécurité est complété par les professionnels. Des contrôles d'analyse de l'eau sont également assurés 2 fois par an.

L'ouvrier d'entretien de L'Escale assure les petits travaux et petites réparations dans les parties communes et les appartements. Parfois il est nécessaire de recourir à des entreprises.

Les visites techniques ont pour objectifs de constater l'état de l'appartement, le bon fonctionnement des plaques électriques et de la chasse d'eau sont vérifiés. Le relevé des compteurs d'eau chaude et froide est effectué afin de déceler des fuites ou une surconsommation, idem pour l'électricité. Cette visite permet aussi de vérifier l'état de propreté et l'encombrement des appartements. Les 2 hôtes préviennent les résidentes de leur passage et visitent tous les appartements de l'immeuble. Un compte-rendu de cette visite avec les relevés est donné ensuite par écrit à chaque résidente.

Un suivi avec la travailleuse sociale est mis en place, lorsqu'il est constaté un problème de propreté ou d'encombrement de l'appartement.

2 visites de tous les appartements ont eu lieu en 2019.

Travaux et interventions :

- Passage d'une société contre les cafards pour l'ensemble de l'immeuble
- Passage d'une société contre les souris en fin d'année
- Remise en peinture par une entreprise des appartements 1, 16 et 17

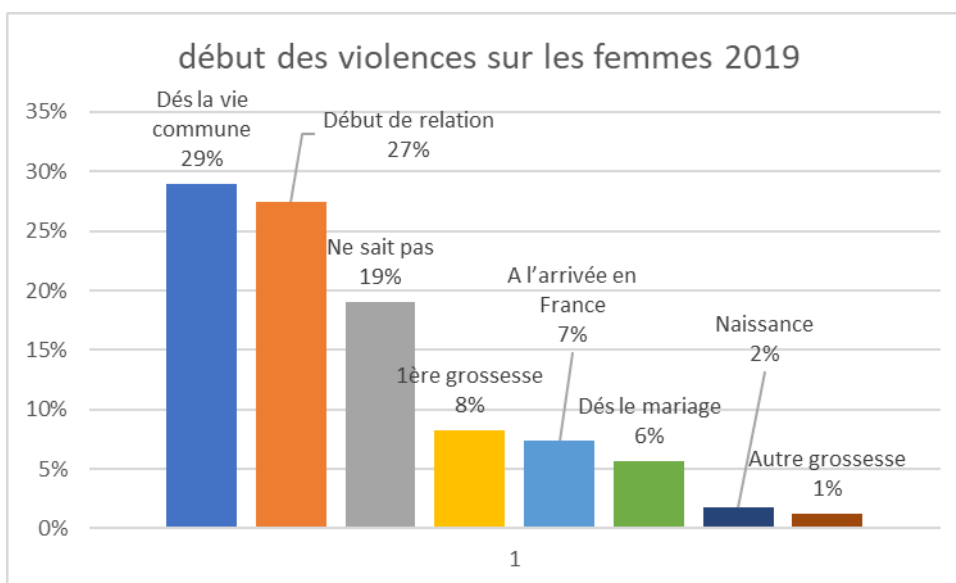
- Changement de 4 plaques électriques et de 8 réfrigérateurs
- Réparation électrique de la porte d'entrée.
- Changement du code d'accès à la structure pour raison de sécurité
- Demande de changement des machines à laver et sèche-linge, non effectué par la société en charge au 31 décembre.

## 5- Statistiques sur les violences et leurs conséquences pour les femmes suivies et hébergées

Grâce à la base de données SIMONE, initiée par l'Union Régionale Ide de France, utilisée pour la première fois cette année 2019, une analyse précise des violences et de leurs conséquences peut être mise en lumière. Les données concernent ce que nous déclaront les femmes lors de leurs premiers entretiens au début de l'accompagnement par notre association.

### *Le début des violences :*

Force de constater que pour 56 % des femmes les violences commencent dès le début de la relation et dès le début de la vie commune. La sensibilisation et l'information auprès des femmes et des très jeunes filles devient vitale afin qu'elles puissent analyser, avoir les signaux d'alerte pour analyser ce qui se passe dans leur relation amoureuse. Cependant, les femmes nous décrivent les auteurs comme des hommes « charmants », « parfaits », « aimants », voire « passionnés » et « protecteurs » au début de la relation, ce qui empêche d'y voir clair dans les stratégies d'isolement, de contrôle et d'emprise qui se mettent en place petit à petit. D'autant plus, qu'au début de la relation la femme est amoureuse exclusion faite des mariages forcés ou « arrangés ».



### *Nature des violences subies par les femmes :*

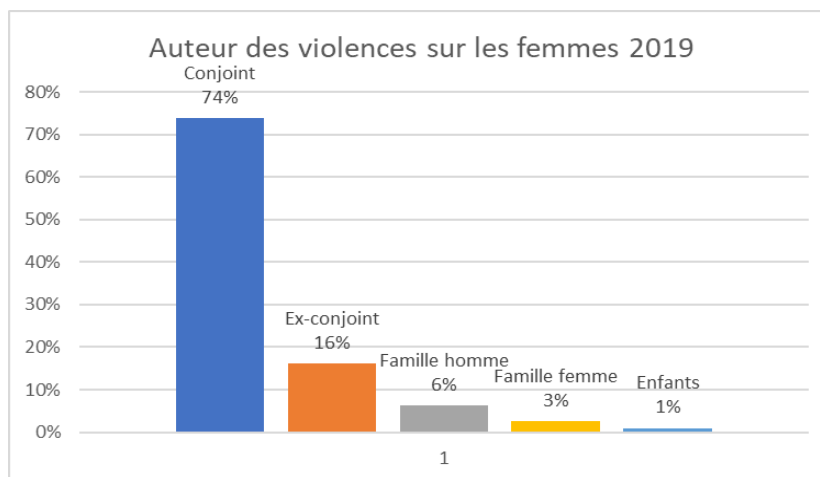
La FNSF définit 6 types de violences auxquelles s'ajoute aujourd'hui les cyberviolences. Une femme ne subit pas qu'un type de violences mais plusieurs voire toutes. Celles-ci s'accroissent dans le temps en fréquence et en intensité.

<b>Verbales</b>	Cris, injures...	<b>17%</b>
<b>Psychologiques</b>	Humiliation, dénigrement, menaces...	<b>28%</b>
<b>Physiques</b>	Coups, brûlures, séquestration...	<b>25%</b>
<b>Sexuelles</b>	Viol conjugal, pratique sexuelle imposée...	<b>10%</b>
<b>Economiques</b>	Privation de ressources, interdiction de travailler....	<b>9%</b>
<b>Administratives</b>	Confiscation de papier, non régularisation...	<b>9%</b>
<b>Cyberviolences</b>	contrôle des téléphones, réseau sociaux, géolocalisation, écoutes, piratage....	<b>2%</b>

### *Auteur des violences sur les femmes :*

L'Escale-Solidarité Femmes accompagne les femmes victimes de tous types de violences mais majoritairement violences conjugales (90%) mais aussi intra-familiales. Bien évidemment une femme peut être victime de violences conjugales et de la famille de Monsieur ou de sa propre famille.

16 % des femmes sont victimes de leur ex-conjoint, il est évident que les violences ne s'arrêtent pas au départ des femmes. Souvent les violences perdurent et notamment par l'utilisation des enfants lors des droits de visite et d'hébergement. Cela s'appelle le continuum des violences. C'est pourquoi nous militons pour l'autorité parentale exclusive en faveur des femmes victimes de violences.



### *Les conséquences des violences sur les femmes :*

ADMINISTRATIVE > Précarité liée au logement	45%
ADMINISTRATIVE > Précarité de l'emploi	31%
ADMINISTRATIVE > Situation irrégulière	13%
ADMINISTRATIVE > Sans compte bancaire	6%
ADMINISTRATIVE > Surendettement	5%

PHYSIQUE > Blessures	20%
PHYSIQUE > Douleurs	14%
PHYSIQUE > Perte / Prise de poids	10%
PHYSIQUE > Accouchement prématuré, grossesse non désirée, déni de grossesse, fausse couche	8%
PHYSIQUE > Hospitalisation/s	7%
PHYSIQUE > Migraine	7%
PHYSIQUE > Cicatrices	6%
PHYSIQUE > Tension	6%
PHYSIQUE > Maladie	6%
PHYSIQUE > Fractures	5%
PHYSIQUE > IVG	4%
PHYSIQUE > Perte de cheveux	2%
PHYSIQUE > Séquelles définitives	2%
PHYSIQUE > Problèmes gynécologiques	1%
PHYSIQUE > Handicap / Invalidité	1%
PHYSIQUE > Arrêt maladie longue durée	1%

PSYCHOLOGIQUE > Dévalorisation	15%
PSYCHOLOGIQUE > Epuisement	14%
PSYCHOLOGIQUE > Déstabilisation	13%
PSYCHOLOGIQUE > Peur / angoisses	13%
PSYCHOLOGIQUE > Culpabilisation	10%
PSYCHOLOGIQUE > Troubles du sommeil	9%
PSYCHOLOGIQUE > Isolement	7%
PSYCHOLOGIQUE > Crise d'angoisse	6%
PSYCHOLOGIQUE > Dépression	4%
PSYCHOLOGIQUE > Troubles de l'alimentation	3%
PSYCHOLOGIQUE > Etat de stress post traumatique	3%
PSYCHOLOGIQUE > Idées suicidaires, hospitalisation psychiatrique, tentative de suicide	3%
PSYCHOLOGIQUE > Pertes de mémoire	1%

Toutes les violences ont des conséquences sur la femme et sur les enfants. Cela a un coût et des conséquences au niveau de toute la société. Lutter contre les violences c'est sortir des femmes et des enfants de cette situation, lutter contre la délinquance et la répétition sur les générations futures de ces violences. Mais cela a aussi un coût économique pour le pays : frais médicaux, hospitalisation, dettes, augmentation de la précarité.....

Selon Amnesty International, la violence est la première cause de décès et d'invalidité des femmes européennes âgées de 16 à 44 ans, devant le cancer et les maladies cardio-vasculaires.

**En 2019, 151 féminicides par conjoint ou ex-conjoint ont été répertoriés.** Le mot « Féminicide » vient du latin femina « femme », avec le suffixe -cide, sur le modèle de génocide et homicide. En 1992, les essayistes Jill Radford et Diana Russel désignent le féminicide comme « *le meurtre d'une femme parce qu'elle est une femme* ». Ce sont d'abord les féministes dont notre association qui, à force de militantisme acharné, ont fait émerger ce mot. Les femmes sont tuées ou victimes de violences uniquement parce qu'elles sont des femmes dans un monde où la domination est masculine, où règne le patriarcat et le machisme sous le regard tolérant de l'ensemble de la société.

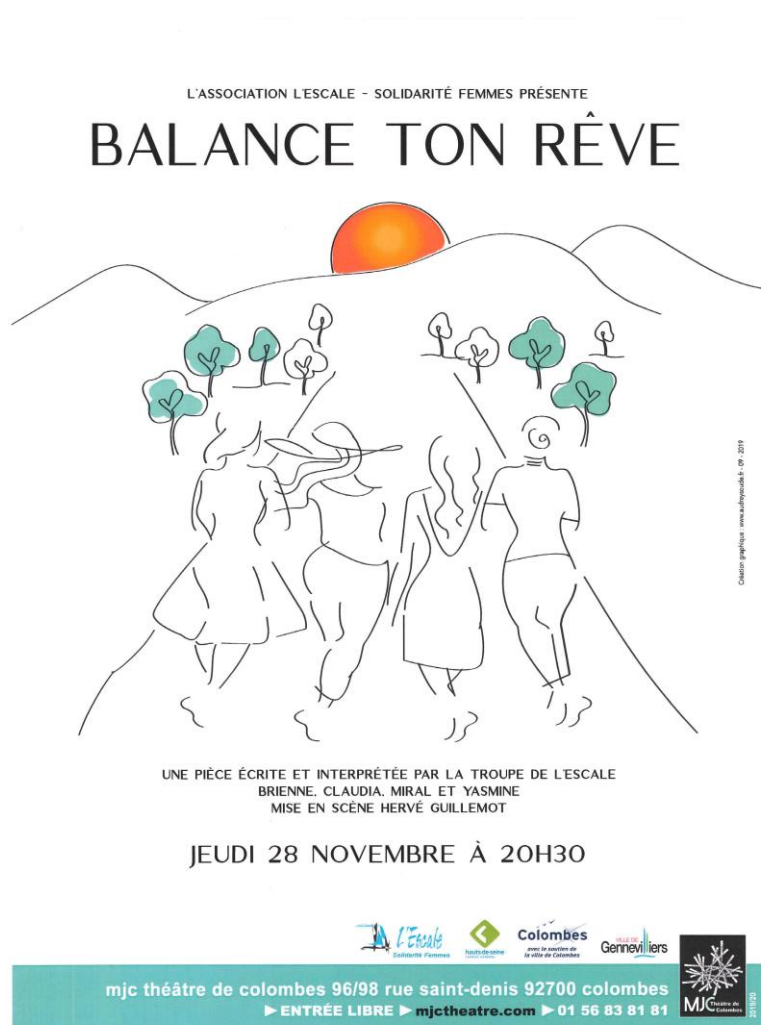
« *L'Homme est la seule espèce où les mâles tuent les femelles de leur espèce.* » Françoise Héritier

## 6- Perspectives 2020

- Continuer la lutte contre les violences faites aux femmes et à leurs enfants et militer pour l'égalité Femmes-hommes
- Développer la formation et les actions de sensibilisation
- Obtenir un numéro d'organisme de formation
- Acquisition de nouveaux locaux adaptés à l'évolution de l'activité et au regroupement des salariés.ées.
- Améliorer les outils de communication et l'identité visuelle de l'association
- Développer un accueil de jour soit rechercher de nouveaux locaux
- Créer un espace dédié à l'accueil des enfants
- Création d'un poste de travailleuse sociale dédiée aux femmes hébergées au 115

En guise de conclusion, voici des témoignages de personnes ayant assisté à la représentation de la pièce « Balance ton rêve » écrite et jouée par des femmes hébergées à l'Escale.

## Balance ton rêve et le public, témoignages



*Intéressée par le projet et déjà séduite par une très brève répétition dans notre Centre social et culturel, c'est avec impatience que j'attendais la version finalisée. Un texte n' excluant pas l' humour, parfois grinçant, juste ce qu'il faut de pédagogie, joué par quatre femmes qui, par leur vécu, ont eu à souffrir de ces violences ... Elles nous épatent par leur courage de dire leur exigence de respect pour toutes les femmes, de s'exposer avec authenticité, d'affronter le public. Elles nous émeuvent. J'espère que leur message de dénonciation et aussi d'espoir, coécrit avec Hervé Guillemot, voyagera en d'autres lieux. Annie Debrenne, Présidente de l' AVEC-CSC Petit Colombes.*

*Que dire, si ce n'est merci ! Merci de ce partage, de ce courage, de cette démonstration que l'art restera à jamais un vecteur d'épanouissement !. Vous êtes éblouissantes de courage. Maintenant, il faut que cette pièce tourne... Alors bon voyage ! A nos rêves à toutes ! Lucie*

*Du beau, de l'émouvant, de la profondeur, des sentiments, du vrai ! Vous êtes courageuses et formidables ! On vous suit et belle continuation à vous toutes ! Cécile S.*

*Très émue par cette pièce, par son écriture, la beauté et la force des mots, la beauté et la force de ces femmes. Je suis maman de deux garçons et je fais en sorte de changer le monde de demain. Bonne continuation à toutes ! Julie*

*La mise en scène, les textes, les émotions, tout plein de clins d'œil à notre vécu, nos avancées... Un grand bravo ! Chantal*

*Merci ! Vous faites preuve d'une force incroyable et vous ouvrez la voie pour toutes les autres femmes. Restez telles que vous êtes. Vous méritez tout le bonheur du monde. Vous êtes une référence pour nous toutes ! Néphéline*

*Mesdames, bravo !!! « Balance ton rêve » a été pour moi un grand grand souffle d'espoir et de combativité contre les violences faites aux femmes. Vous pouvez être fières de vous ! Laura*

« Balance ton rêve » illustre l'art traditionnel japonais du KINTSUGI qui consiste à réparer un objet cassé en soulignant ses cicatrices avec de l'OR. Saisissant l'opportunité du vecteur théâtre, avec humour et distance, ces 4 jeunes femmes racontent sans violence et avec grand talent leur expérience douloureuse qu'elles transforment en expérience constructive et un appel à une société plus respectueuse. Marie-Joëlle G.

A la triste profondeur de leur drame, chacune d'entre elles a su répondre et se défendre sur scène par une interprétation remarquable. La meilleure façon de faire avancer ce sujet de la violence faite aux femmes. Bravo ! Alain T.

On savait qu'elles avaient été des victimes,  
Qu'elles n'étaient pas des comédiennes,  
Que cette pièce avait été écrite à 8 mains,  
Par elles,  
Non pas sur leurs souffrances, mais à partir de leurs souffrances...  
Alors on est venus pour faire un acte militant  
Et l'on a découvert bien d'autres choses :  
Qu'elles savaient utiliser les mots pour dire,  
Mots crus, mots vrais, murmurés ou criés  
Qu'elles savaient bouger sur une scène et vous prendre à témoin,  
Que cette thérapie était aussi une vraie pièce de théâtre  
Un spectacle où la sincérité pouvait faire oublier  
Les quelques faiblesses de leur jeu  
Mais peut-on parler de jeu quand il s'agit de la « vraie vie ».  
Alors allez voir sans hésitation « Balance ton rêve ».  
Jacqueline P.

Prestation très émouvante pour cette troupe amateur, qui sensibilise les spectateurs à la problématique des violences conjugales et à sa complexité. Le travail accompli par ces femmes force le respect. Dominique A.

Harcèlements, violences sexistes et sexuelles font partie aujourd'hui du discours public. Ce soir sur les planches de la MJC de Colombes, après avoir entendu la parole de 4 jeunes femmes (co auteures avec le metteur en scène) il sera impossible de dire « j'ignorais les violences systémiques de la société et du patriarcat.

La résilience, le courage, la volonté, l'engagement autant de vecteurs communs à ces 4 jeunes femmes qui ont subi la violence et qui nous ouvrent la porte sur les champs du possible de la reconstruction et d'un futur nouveau monde plus responsable.

Un grand bravo pour leur première prestation de comédienne, qu'il faudra renouveler sans modération. Alain.C

Prouesse, prouesse, prouesse !!!

- Aborder certains sujets graves, dérangeants, bouleversants, en l'occurrence le rapport de l'homme trop souvent machiste et violent vis-à-vis des femmes, comportements tellement en dehors de ce que l'on attend d'une société de nos jours et arriver à nous toucher directement avec à la fois du sérieux de la sensibilité et de l'humour, une première prouesse. Merci à l'association Escalé-Solidarités Femmes.
- Quatre jeunes femmes que rien ne prédestinait à la scène et qui, par leur volonté, leur travail et leur talent découvert, font que chacun des spectateurs, après 65 minutes, se sent consterné et concerné. Un rappel à la triste réalité, une autre prouesse ... Merci à Claudia, Yasmine, Brienne et Miral !
- Accompagner pendant plus d'un an ces quatre novices des planches, les amener à nous transmettre cette réalité et de ce fait nous amener à réfléchir, voire à agir, encore une prouesse.....

Merci à Hervé Guillemot.

On est arrivés au théâtre, on s'est assis, on a regardé, écouté, applaudi, et après une heure, on aurait voulu que ça continue. Merci pour cette belle pièce !!! Anne et Philippe L.

Quel spectacle ! Un grand Bravo et un grand merci à Brienne, Claudia, Miral et Yasmine, interprètes d'un soir qui nous ont livré sans fard leur histoire et leurs aspirations. Elles ont su avec sincérité nous faire passer du rire à l'émotion. Nous pouvons que leur souhaiter de concrétiser leurs rêves. Une nouvelle route s'ouvre à elle. Loredana et Dominique B.

Pas facile pour des filles "amateurs" d'interpréter des situations courantes de la vie machiste auxquelles nous sommes si souvent confrontées, nous les femmes, en y mêlant humour, sensibilité et émotion ; thérapie de performance avec leurs interprétations, le spectateur est plongé dans une réflexion sur ses propres comportements face aux violences et humiliations faites aux femmes. Bravo à toute la troupe et pour la mise en scène. Joëlle M.

Merci pour ce beau spectacle "Balance tes rêves". J'ai été très touchée par les récits de vie et le jeu des comédiennes qui se donnent à fond sur scène. Des mots simples sur des situations difficiles. En empathie avec ces femmes, le metteur en scène a su rythmer ce spectacle et nous fait partager le quotidien de ces femmes "debout". Bravo ! Eve B.